

Maillage Vert – PRDD

Région de Bruxelles-Capitale

Phase 2 : Volet Opérationnel

PARTIE 1 : Approche générale



agora
ETUDES

ETUDE SUR LE MAILLAGE VERT DANS LE CADRE DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PRDD)

PHASE 2 : VOLET OPERATIONNEL

PARTIE 1 : APPROCHE GÉNÉRALE

TABLE DES MATIÈRES

1. LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX ITINERAIRES POUR LE MAILLAGE VERT	5
1.1 RAPPEL	5
1.2 ENJEUX & OBJECTIFS.....	5
1.3 PRÉSENTATION DES SIX NOUVEAUX ITINÉRAIRES.....	6
1.4 METHODOLOGIE DE LA PHASE 2.....	7
1.5 INTERVENANTS	7
2. ANALYSE DES SITES STRATÉGIQUES	9
2.1 NEDER-OVER HEMBEEK	9
2.1.1 Analyse de la situation existante	13
2.1.2 Les potentialités.....	15
2.2 CONNEXION AUX JARDINS DU FLEURISTE	19
2.2.1 Analyse de la situation existante	23
2.2.2 Les potentialités.....	25
2.3 FOYER JETTOIS - PANNENHUIS	31
2.3.1 Analyse de la situation existante	35
2.3.2 Les potentialités.....	37
2.4 L-28 AXE BELGICA- JACQUES BREL.....	45
2.4.1 Analyse de la situation existante	49

2.4.2 Les potentialités	51
2.5 PENTAGONE.....	61
2.5.1 Analyse de la situation existante	65
2.5.2 Les potentialités	66
2.6 ASTRID-CANAL-SENNE	73
2.6.1 Analyse de la situation existante	77
2.6.2 Les potentialités	78

PARTIE 2 : ESQUISSES D'INTENTION

SITES D'INTERVENTIONS

1. La ZIR van Praet de Neder-Over-Heembeek
2. Connexion Jardins du fleuriste
3. Foyer Jettois – Pannenhuis
4. L28 – Connexion Cureghem
5. La Senne

1. LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX ITINERAIRES POUR LE MAILLAGE VERT

1.1 RAPPEL

Cette seconde phase dite « volet opérationnel » du Maillage vert-PRDD a pour objectif de définir les orientations d'aménagements pour les sites qui se sont révélés comme prioritaires dans les nouveaux tracés inventoriés dans la phase précédente, dite planologique.

1.2 ENJEUX & OBJECTIFS

Cette phase a pour objectif :

- D'avoir une **connaissance approfondie** des nouveaux tracés.
- D'affiner et connecter ces nouveaux itinéraires à diverses trames structurantes de la région bruxelloise (maillage bleu, promenade verte, ICR, transport en commun...).
- De favoriser **la continuité, la cohérence et l'accessibilité** à tous et pour tous des tracés.
- De **préserver et dynamiser** certains espaces et **identifier** des zones d'évolution possibles.
- De s'engager dans **l'exemplarité** dans des projets de renouvellement de certains espaces interstitiels.
- De garantir une certaine **équité entre les fonctions récréatives, paysagères et environnementales**.
- **De développer des sites prioritaires** d'aménagement.



1.3 PRÉSENTATION DES SIX NOUVEAUX ITINÉRAIRES

La proposition d'un nouveau réseau prioritaire du maillage vert pour la Région de Bruxelles Capitale est le résultat des considérations exposées précédemment.

L'objectif principal de ce nouveau réseau est de réorienter la stratégie du maillage sur la protection, la conservation et la revalorisation d'espaces intéressants. Intéressants au point de vue paysager, socio-récréatif et écologique, dont la pérennité à ce jour ne peut être réellement garantie par le PRAS.

Il est toutefois nécessaire de remarquer que ce nouveau réseau prioritaire s'appuie toujours sur les grands principes qui ont permis la naissance du premier maillage vert et donc que ce nouveau réseau ne constitue pas une révolution radicale qui serait issue d'une nouvelle page blanche. L'esprit et une grande partie des tracés existants ont donc été conservés.

Les 6 nouveaux itinéraires situés à l'est du canal sont les suivants :

- 1. Neder-Over-Hembeek
- 2. Connexion Jardins du Fleuriste
- 3. Foyer Jettois – Pannenhuis
- 4. L28: Axe Belgica – Jacques Brel
- 5. Pentagone
- 6. Astrid – Canal – Senne

Ce nouveau réseau mis bout à bout, les nouveaux tracés représentent approximativement :

- 14.2 km de tracé ;
- 65 ha de surfaces à aménager.

Ces nouveaux tracés reprennent un ensemble de focus développé dans la phase précédente. Les potagers, les talus de chemin de fer, les espaces associés à la voirie, les espaces interstitiels, les espaces résiduels, les Zones d'Intérêt Régional (ZIR), les cimetières, ...

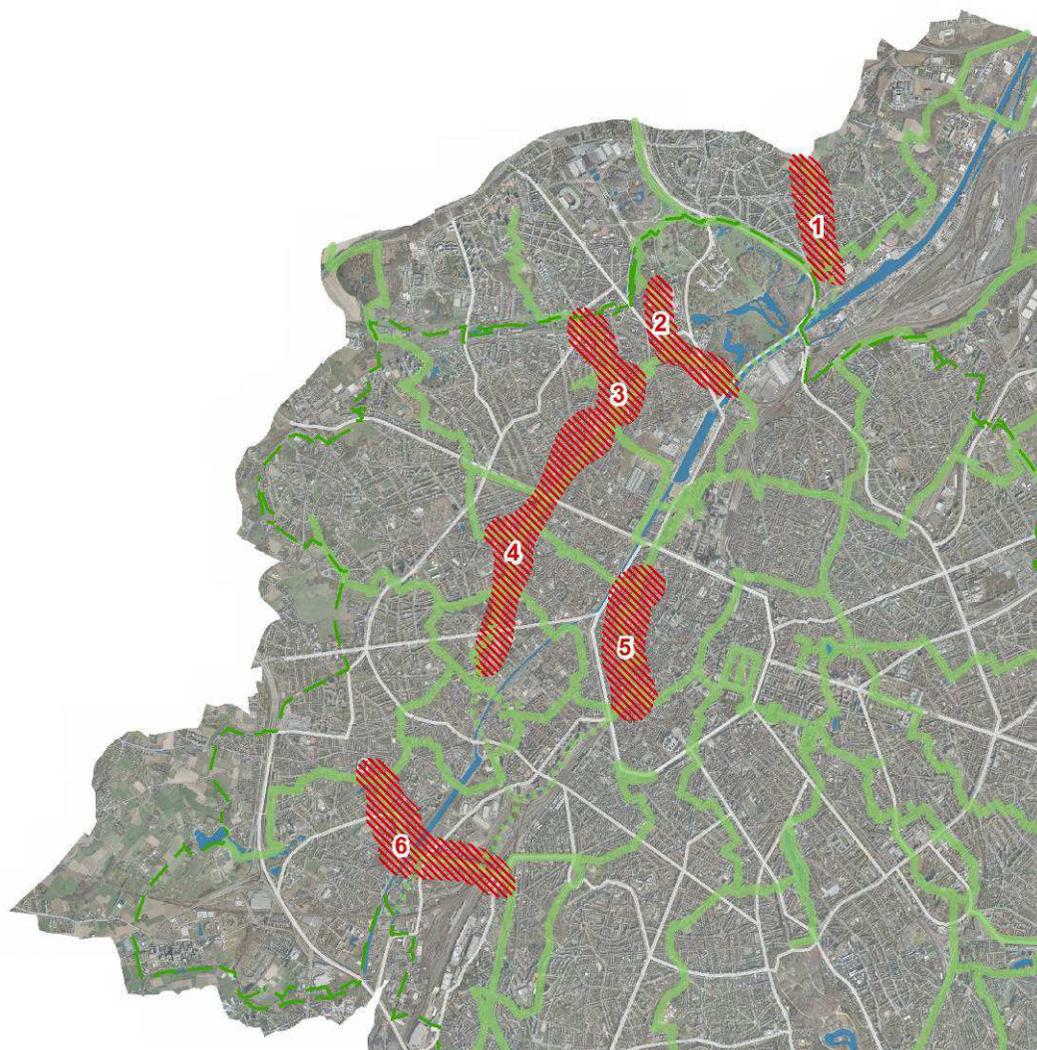


Figure 1 Priorité à l'Ouest de la Région de Bruxelles Capitale

1.4 METHODOLOGIE DE LA PHASE 2

Chaque tracé a été analysé de manière approfondie et à plusieurs échelles (Macro-Méso-Micro).

Dans un premier temps, des contacts ont été pris pour chaque tracé avec les services des communes (urbanisme, mobilité, environnement, travaux publics, espaces verts) afin de recueillir des informations en matières de réglementations, de planologie et de projets. Pour les projets les plus importants et les plus avancés, nous avons essayé dans la mesure du possible de rencontrer les acteurs des projets.

Dans un deuxième temps, les données ont été vérifiées et complétées sur le terrain. Chaque visite a été l'occasion de réaliser un reportage photographique.

Dans un troisième temps, toutes ces données ont été analysées et cartographiées afin d'établir un diagnostic faisant état des besoins, des menaces, des atouts, des faiblesses et des opportunités...

A l'issue de ce travail et en collaboration avec l'IBGE-BIM une cartographie ciblant les potentialités de chaque tracé a permis d'établir la première liste des sites prioritaires d'aménagement.

1.5 INTERVENANTS

Pour l'IBGE,

Mr Joël MERLIN et Mr Frank VERMOESEN de la Division Espaces Verts

Pour le bureau d'étude AGORA,

Au niveau du pilotage de l'étude proprement dite :

- Mme Nathalie NINANE, Géographe urbaniste environnementaliste.
- Mr Pierre LORAND, Architecte paysagiste.

Au niveau du la production:

- Melle Marie BREUER, Architecte Paysagiste.
- Melle Pauline DUMARTIN, Urbaniste.
- M. Nicolas ASPERLAGH, Architecte Paysagiste.
- M. Kevin PYCKE, Architecte Paysagiste.

Pour le Cabinet Huytebroeck,

Mme Catherine FIERENS et Antoine CRAHAY

Dans le cadre de la présente mission, d'autres contacts avec des témoins privilégiés ont également été pris afin d'avoir une vue la plus à jour possible du réseau et de son évolution à terme, dont :

- l'AATL : au niveau des Contrats de Quartier en général et de leurs réalisations « vertes » en particulier ;
- les 19 communes bruxelloises (voir courriers en annexe ou PV de réunion).

NEDER-OVER- HEMBEEK

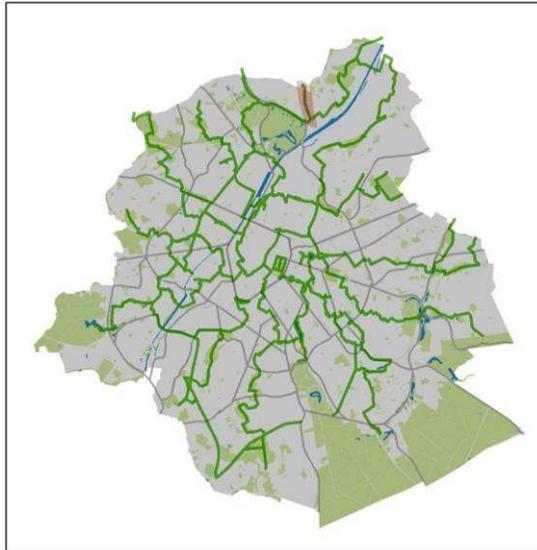
JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE



2. ANALYSE DES SITES STRATÉGIQUES

2.1 NEDER-OVER HEMBEEK

→ Connexion Van Praet – Région Flamande



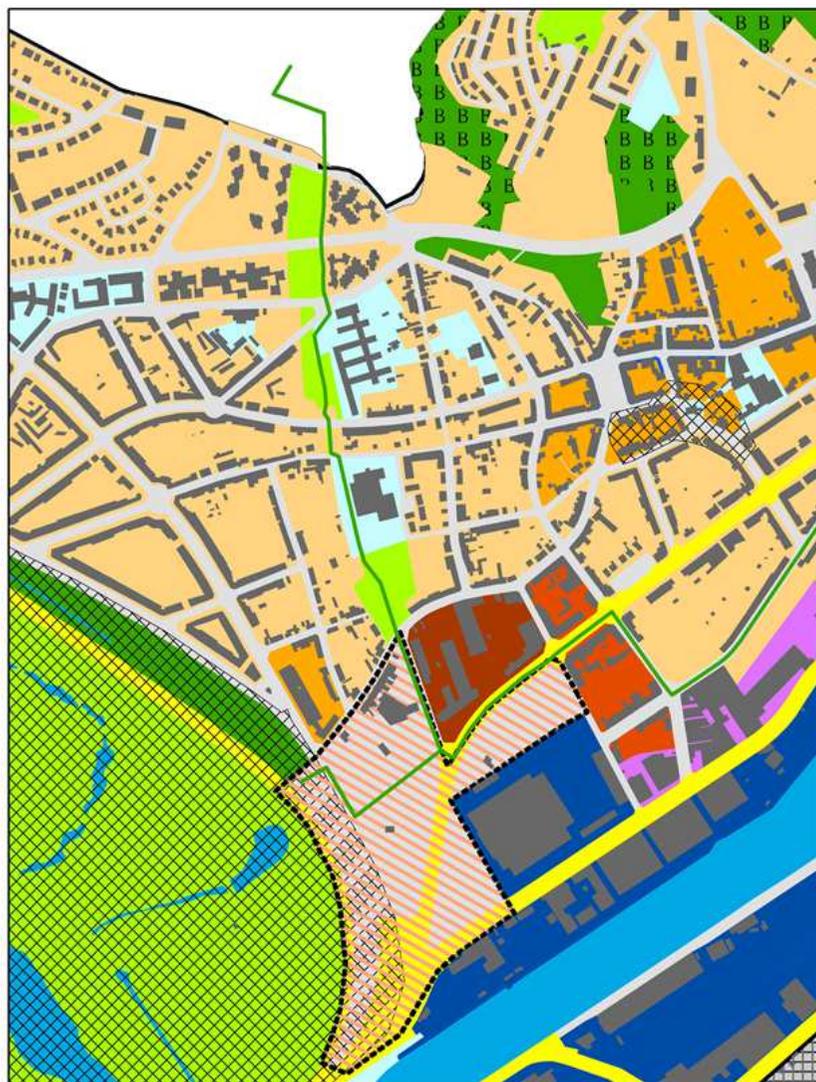
Figure 2 Perspective du tracé

Evolution urbanistique – Seconde moitié du 20^{ème} siècle



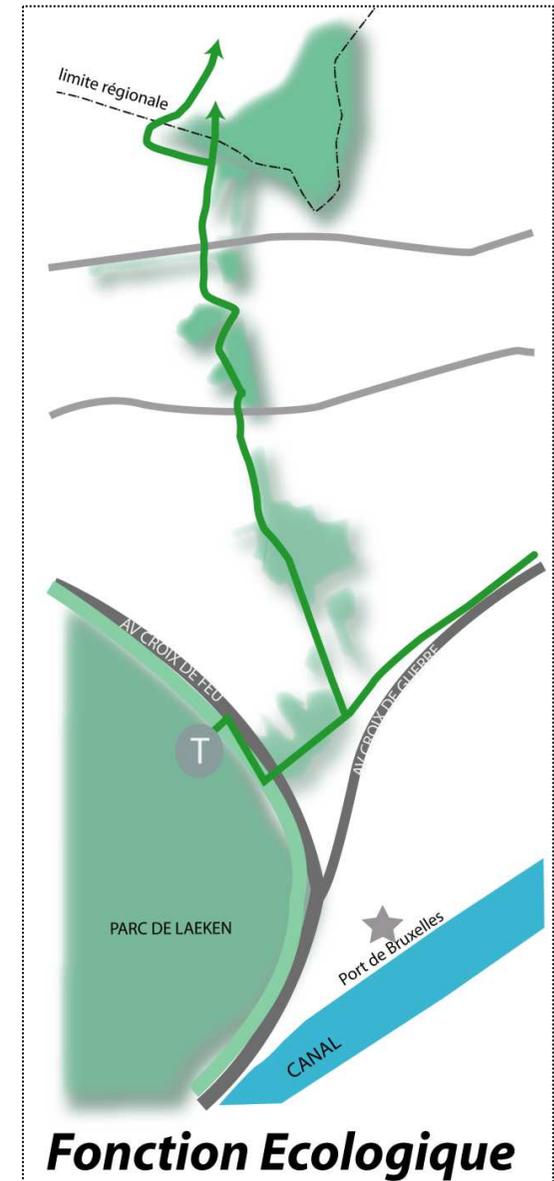
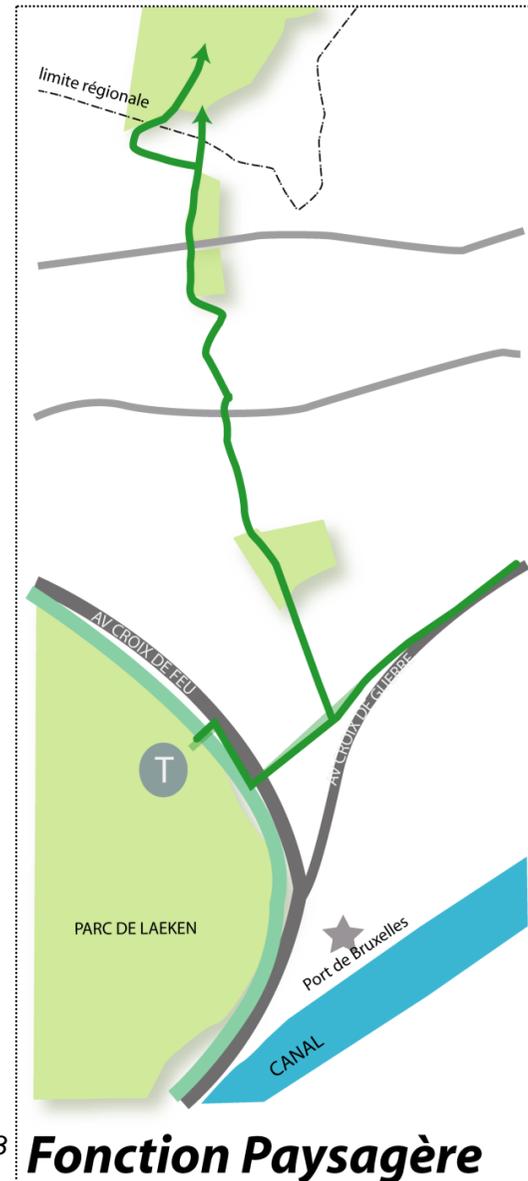
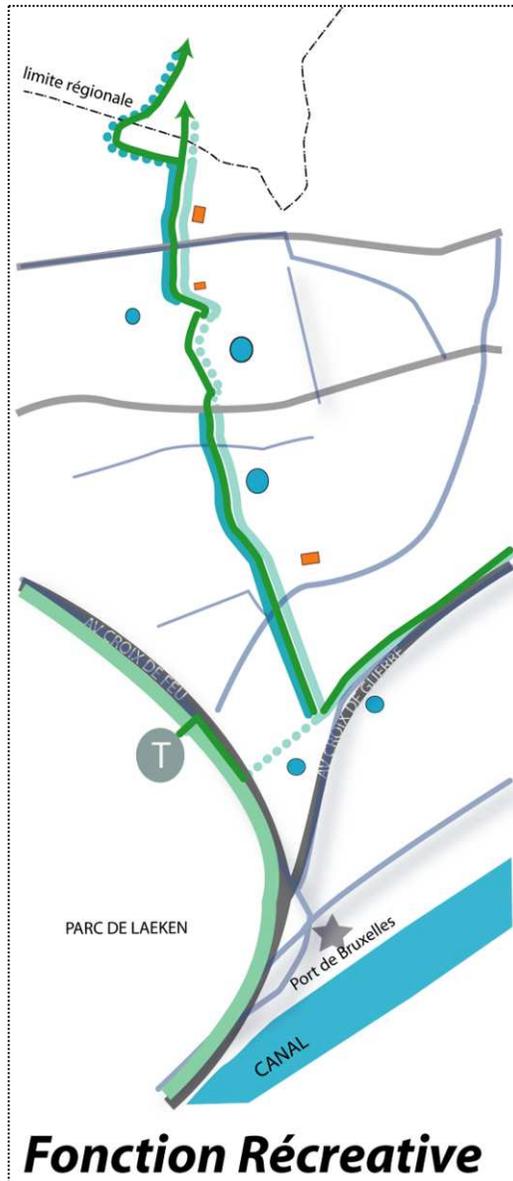
Sources: <http://gis.irisnet.be/bruciel/> A

Affectation du sol PRAS



Légende

-  zones d'intérêt régional
-  zone d'intérêt régional à aménagement différé
-  zone de réserve foncière
-  zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
- zones d'habitat**
-  zones d'habitation à prédominance résidentielle
-  zones d'habitation
- zones de mixité**
-  zones mixtes
-  zones de forte mixité
- zones d'industries**
-  zones d'industries urbaines
-  zones de transport et d'activités portuaires
- autres zones d'activités**
-  zones administratives
-  zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public
-  zones de chemin de fer
- zones vertes**
-  zones vertes
-  zones de haute valeur biologique
-  zones de parc
-  zones d'activités sportives
-  zones de cimetières
-  zones forestières
-  zones agricoles



2.1.1 Analyse de la situation existante

Localisation

Le tracé se situe au Nord de la Région de Bruxelles Capitale en limite de la Flandre, à Neder-Over-Hembeek sur le territoire de la Ville Bruxelles.

Il est circonscrit entre l'avenue de Versailles, l'avenue des Croix de Guerre, la rue des Pagodes et par la rue du Château Beyaerd.

Les grandes entités paysagères environnantes se composent :

- Au nord de zones agricoles (voir photo1) ;
- Au sud par le canal ;
- A l'ouest par le Parc de Laeken.

Longueur du tronçon

Il mesure : 1.5 km

Contexte réglementaire

Au niveau du PRAS :

Plus de 2/3 du tracé est en zone de parc, ce qui garantit bien la pérennité et la continuité de cette partie du tracé. Le tracé est bordé d'un tissu affecté au résidentiel. 1/3 est en Zone d'Intérêt Régional (ZIR), c'est donc un secteur en renouvellement sur lequel il faudra être attentif.

La représentation des fonctions.

La fonction paysagère est très bien représentée sur l'ensemble du tracé. On a pu constater que deux zones pourraient être améliorées : au niveau de l'école Donderberg et sur le périmètre de la ZIR.

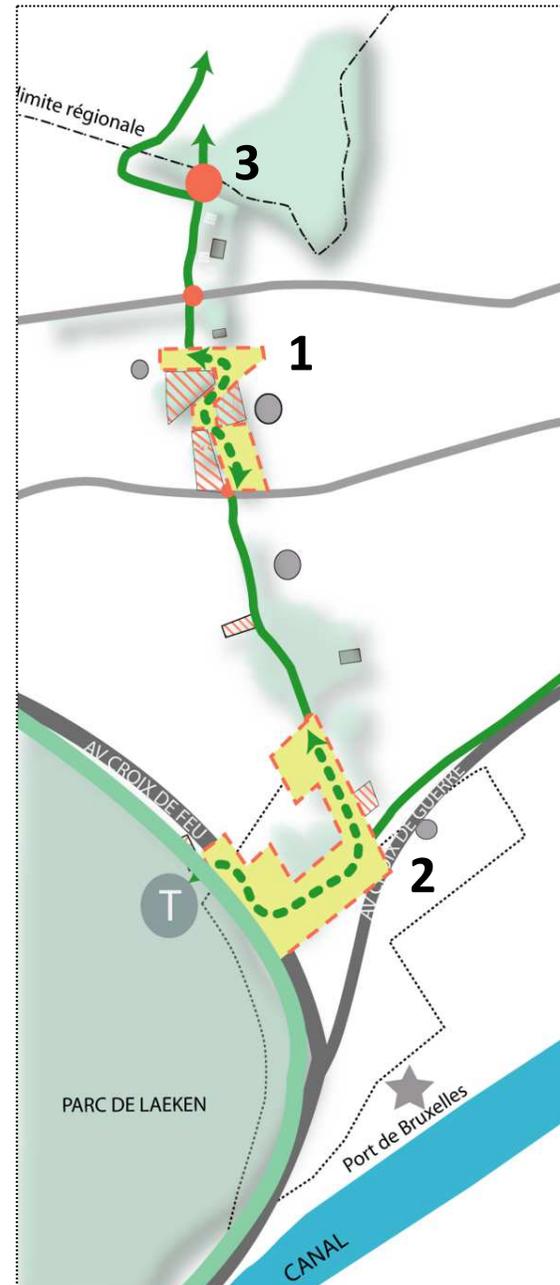
La Fonction récréative est présente sur l'espace entre les immeubles collectifs au nord (2&3) et dans le parc qui jouxte le complexe sportif (5). La qualité et le nombre d'équipements existants seraient à améliorer. Vu l'importance du logement sur le secteur, de nouveaux sites dédiés à la fonction récréative pourraient être développés. Les circulations piétonnes et cyclables sont assez bonnes (6). Il manque cependant sur certaines séquences un aménagement plus marqué pour les cyclistes, notamment au niveau de l'école Donderberg et au sud du tracé en liaison avec Laeken.

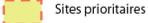
La fonction écologique est bien représentée. Des éléments importants, comme la friche autour de l'école Donderberg et la friche au niveau de la ZIR van Praet, méritent d'être préservés pour ne pas mettre en péril cette trame écologique.



C'est au niveau de la ZIR que l'on peut constater quelques insuffisances des fonctions récréatives (circulation douce, problème de traversées) et paysagères (forte rupture entre Laeken et le petit parc du pôle sportif)





-  Projets en cours
-  Sites prioritaires d'aménagements
-  Intentions d'aménagements
-  Pole éducatif/sportif
-  Aire de jeu

2.1.2 Les potentialités

Dans la partie nord, trois projets ont été inventoriés:

- L'extension de l'école Dondenberg (Plan d'urbanisme introduit en novembre 2012) (10) ;
- Le programme de logement, situé entre la rue Bezezhghem et Dondenberg (permis obtenu), ce projet n'a pas d'impact sur la friche inventorié en E6 dans la précédente phase (10) ;
- Un programme de logement rue du Roi Albert (Permis en voie d'acquisition) (9).

Au centre, un programme de logements est prévu le long de la rue du Molenblock (permis en voie d'acquisition), à proximité du complexe sportif.

⇒ Beaucoup de projets vont être bientôt réalisés au nord, aucun ne semble avoir d'impact dans la continuité du tracé.

Au sud, sur le périmètre de la ZIR Van Praet, aucun plan d'aménagement n'a été lancé. La ville de Bruxelles prévoit l'urbanisation du secteur avec le développement d'un parc et la création d'une école maternelle mais aucun projet n'est officiellement défini à ce jour.

⇒ La ZIR Van Praet, où rien n'est encore vraiment défini, les potentialités d'interventions sont grandes. C'est un site à enjeu sur lequel il faudra être vigilant pour maintenir la cohérence du maillage vert.

Deux secteurs majeurs d'interventions ont été retenus :

1 // Autour du projet d'extension de l'école Dondenberg. (1, 7 & 8)

Cette première intervention a pour but d'accompagner, la densification du secteur **qui s'opère autour de l'école et des programmes de logements.**

Les objectifs sont les suivants :

- Maintenir, améliorer et sécuriser les circulations piétonnes et cyclables.
- Circonscrire et protéger la friche naturelle en lui donnant une fonction paysagère et récréative.

2 // ZIR-Pont Van Praet (2 à 5)

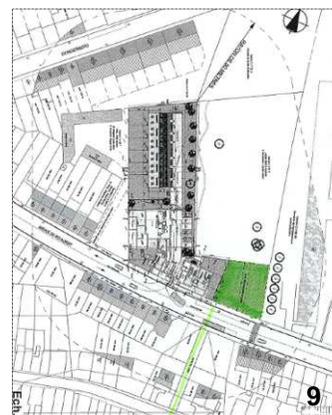
- Préserver ce secteur des programmes de renouvellement à venir
- Maintenir la continuité paysagère et écologique
- Créer un axe piétons et cyclable se connectant à Laeken/Promenade Verte.

⇒ Ce site est potentiellement intéressant car il sera l'occasion de traiter un des focus identifié dans la phase 1 « les ZIR au PRAS ».

De manière plus anecdotique, deux autres intentions d'aménagements ont été proposé.

3 // A l'extrémité Nord du tronçon, il serait intéressant de développer un cheminement didactique vers la Flandre et ses paysages agricoles en passant à travers une zone humide. Ce passage nécessiterait l'acquisition de parcelles aujourd'hui privées.

4 // L'itinéraire devant à plusieurs reprise traverser des chaussées, il conviendrait de développer un principe de sécurisation du maillage vert aux niveaux des traversées de chaussées (5 & 6).



EXTENSION ÉCOLE "HEEMSCHOOL" ET DÉVELOPPEMENT DE DEUX PROJETS DE LOGEMENTS

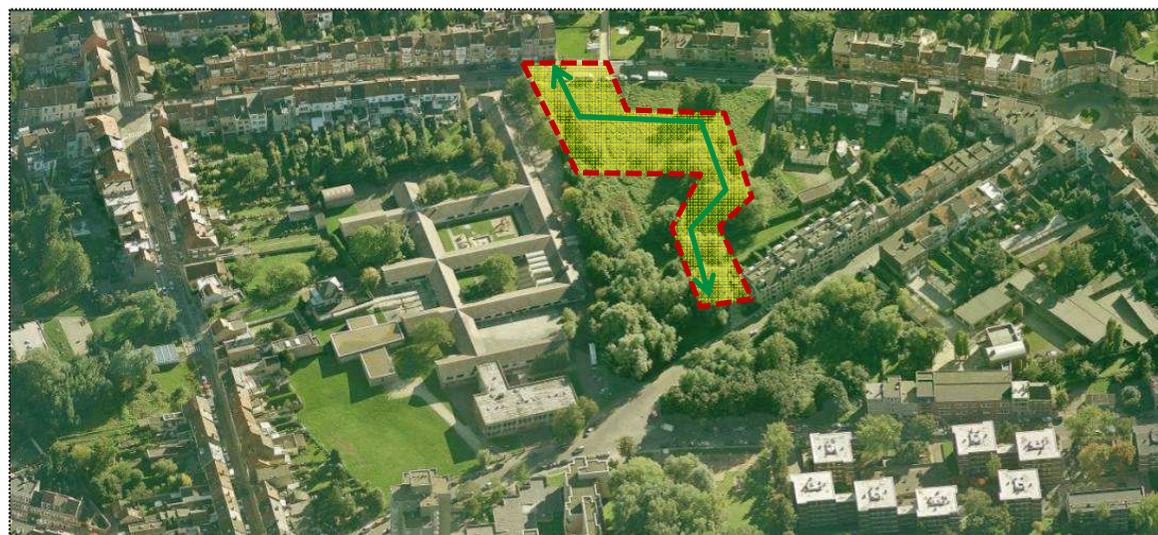
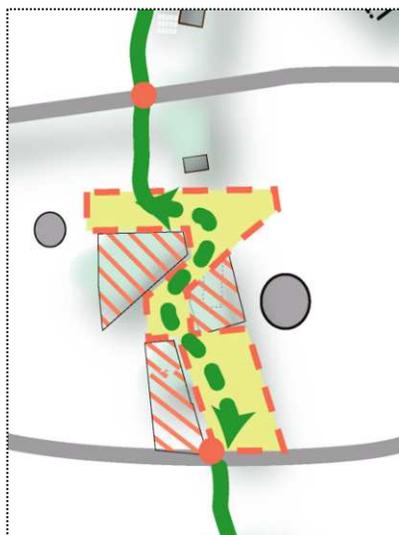
Dans la perspective du redéploiement de ce secteur, il s'agit de pérenniser la friche verte, le sentier existant et d'améliorer sa fonctionnalité tout en préservant l'ambiance dégagée par ce lieu.

Localisation : Entre la Rue de Beyseghem et la rue du Roi Albert

Périmètre : 1.2 ha

Objectifs:

1. Amélioration de la connexion nord : Réaménagement du carrefour formé par les rues de Beyseghem et Dondenberg(1) ;
Surélever le plateau de la voirie, diminuer la voie roulante, élargir les trottoirs, sécuriser et simplifier les traversées piétonnes, repenser le parvis de l'école et travailler l'entrée sur le sentier.
2. Réinterprétation du sentier existant (2)
Aménagement minimaliste genre « pas japonais » sur la largeur du sentier.
3. Aménagement paysager de la friche (3)
Mettre en perspective cette friche par la réalisation d'un jardin « dit naturel » à l'allure très sauvage, c'est un paysage intéressant pour les nouveaux logements.



LA ZIR-PONT VAN PRAET



Cette zone d'intervention est également identifiée dans l'étude régionale 'CANAL' de Alexandre Chemetoff.

Localisation : Entre la rue de Heembeek et la chaussée de Vilvorde ; Av de la Croix de Feu et la rue du général Biebuyck (4)

Périmètre : 2.7 ha

Objectifs:

1. Amélioration de la connexion sud : Réaménagement de la rue de l'Ancre
Modifier le profil de cette voirie : Élargir les trottoirs, réduire la voie carrossable, créer un aménagement cyclable, planter, retravailler la jonction avec la rue de Heembeek.
2. Amélioration de la connexion sud : lien piétons et cyclistes
Créer une liaison piétonne et cyclable entre la rue de l'Ancre et l'arrêt de tram « Heembeek » vers le parc de Laeken et entre l'arrêt de tram et le site de la Cressonnière. C'est une jonction importante dans la structure générale du maillage régional.
3. Création d'un parc
Aménagement d'un parc ouvert semi-naturel, s'intégrant dans le développement urbanistique du site, contribuant ainsi à développer les 5 ha préconisé par la ZIR.

Détail des aménagements envisagés :

Voir Fascicule A3 – Partie II Esquisse d'intention



NEDER-OVER- HEMBEEK

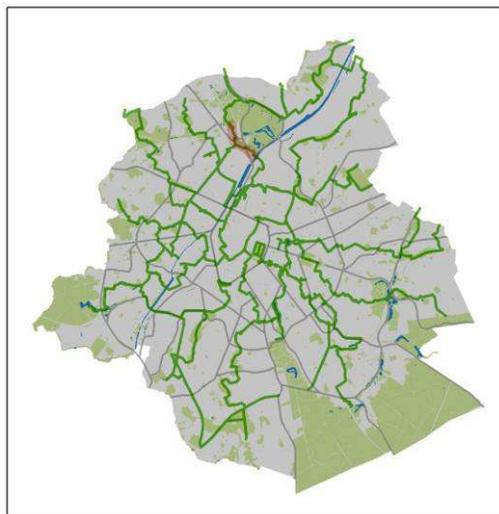
JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE

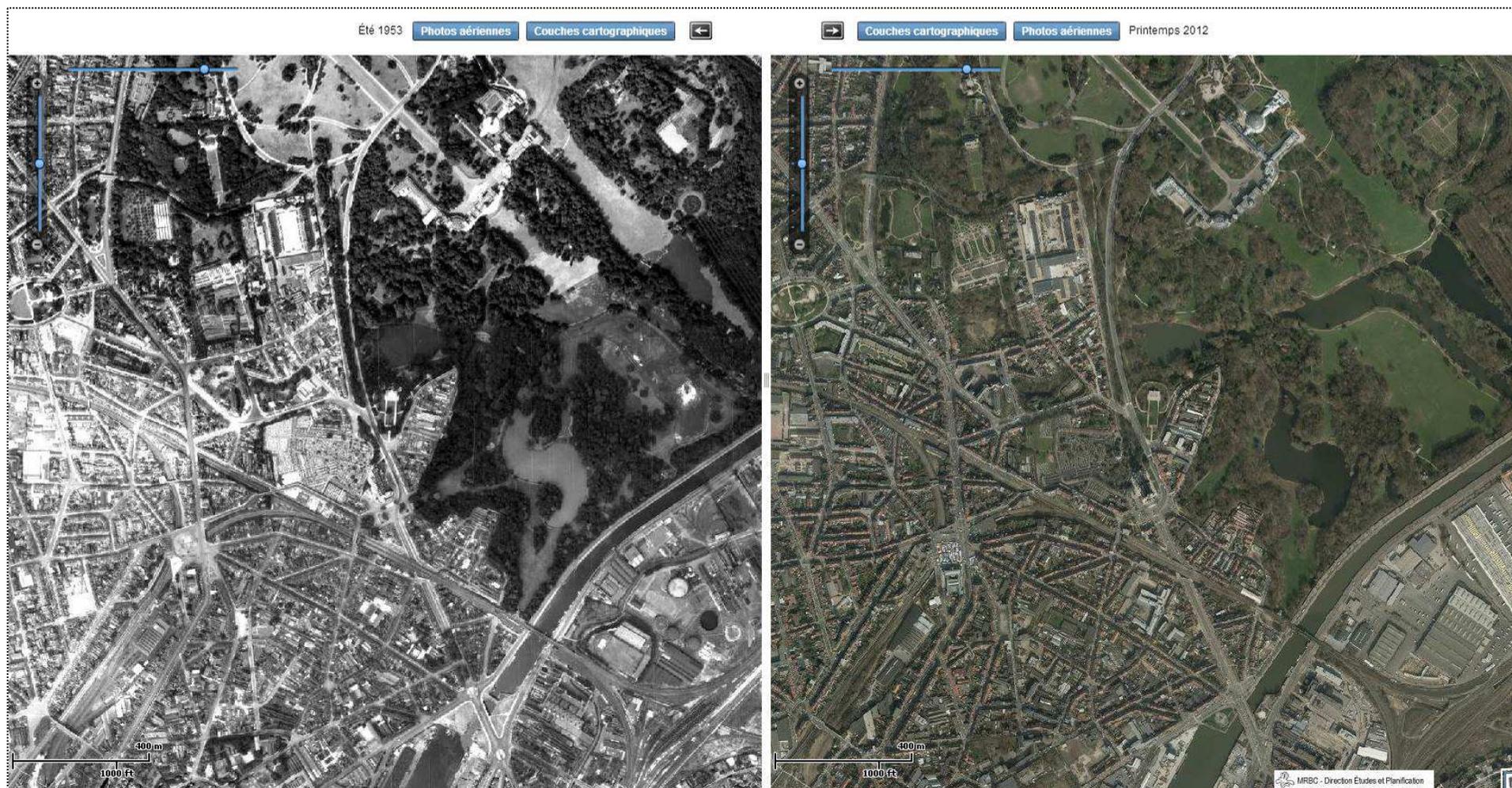


2.2 CONNEXION AUX JARDINS DU FLEURISTE

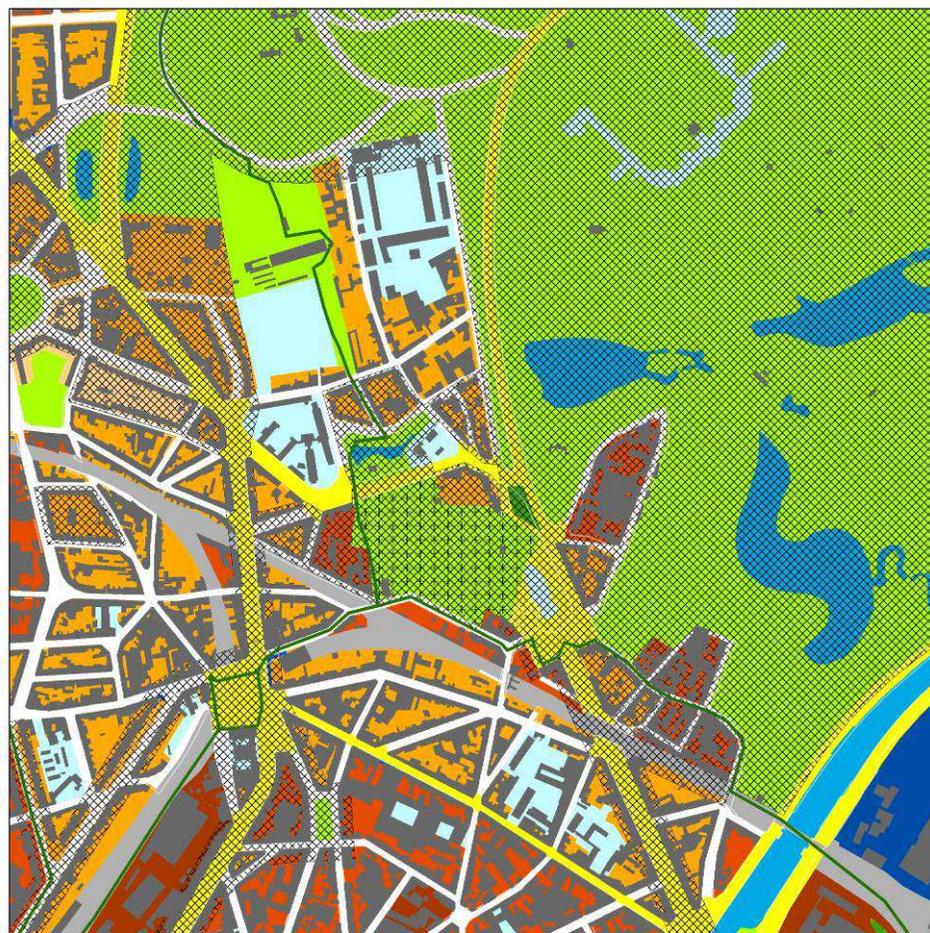


Figure 4 Perspective du tracé

Evolution urbanistique – Seconde moitié du 20^{ème} siècle



Affectation du sol PRAS



Legend

-  zones d'intérêt régional
-  zone d'intérêt régional à aménagement différé
-  zone de réserve foncière
-  zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

zones d'habitat

-  zones d'habitation à prédominance résidentielle
-  zones d'habitation

zones de mixité

-  zones mixtes
-  zones de forte mixité

zones d'industries

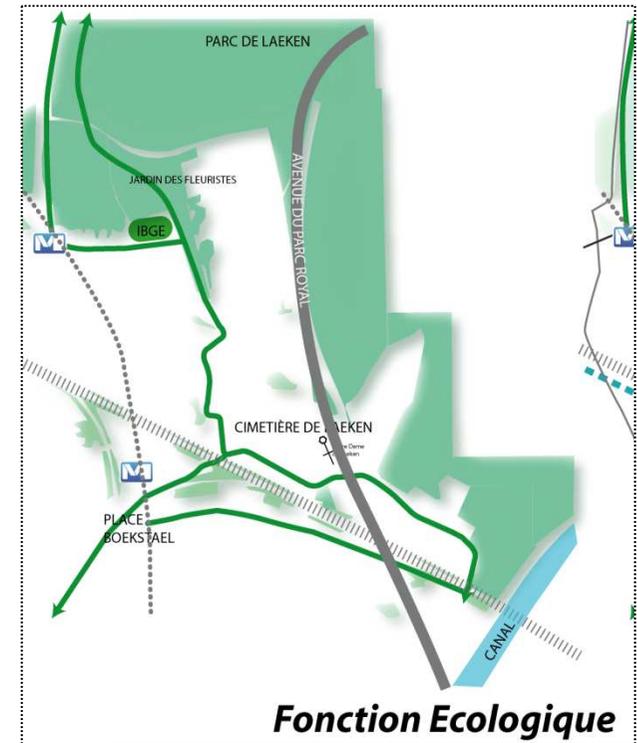
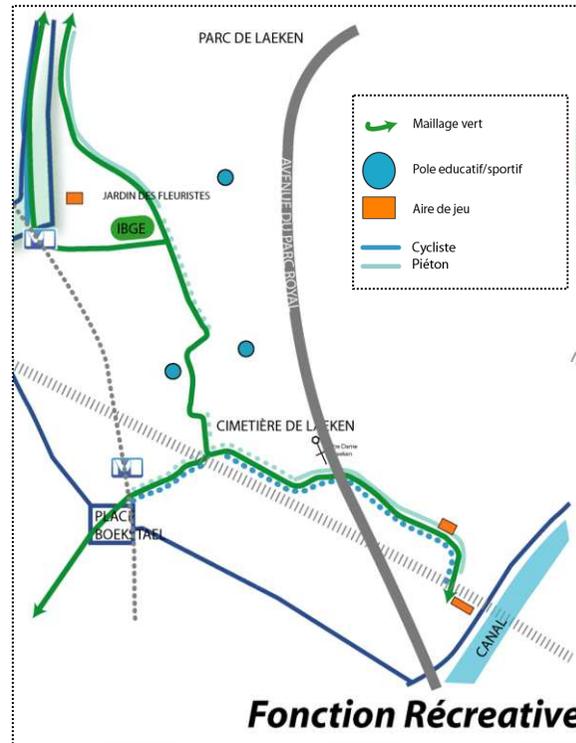
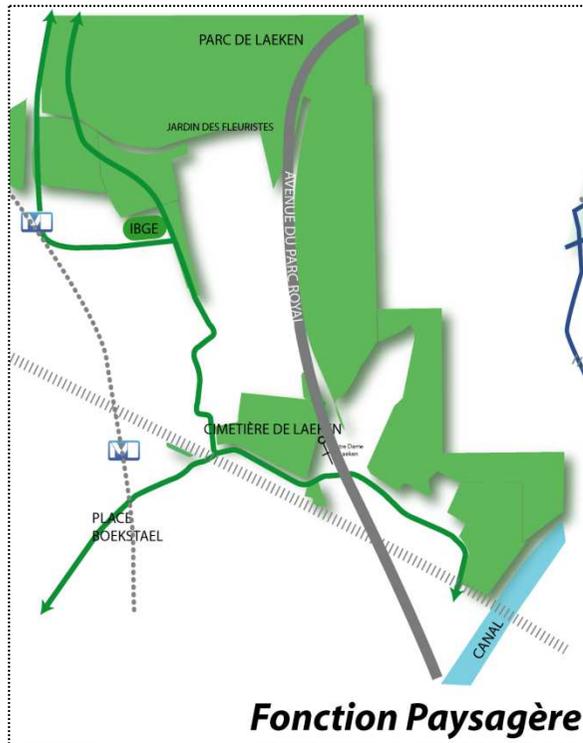
-  zones d'industries urbaines
-  zones de transport et d'activités portuaires

autres zones d'activités

-  zones administratives
-  zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public
-  zones de chemin de fer

zones vertes

-  zones vertes
-  zones de haute valeur biologique
-  zones de parc
-  zones d'activités sportives
-  zones de cimetières
-  zones forestières
-  zones agricoles



2.2.1 Analyse de la situation existante

Localisation : Situé au nord de la Région de Bruxelles Capitale, à Laeken sur le territoire de la ville de Bruxelles.

Le tracé est circonscrit entre l'avenue des Robiniers, la chaussée de Vilvorde, le bd Emile Bockstael et le domaine du parc royal.

Les grandes entités paysagères environnantes

Il est ceinturé :

- A l'est par le Domaine Royal de Laeken.
- Au nord par le jardin Jean Sobieski et le Parc de Laeken.
- Au sud par le Canal.
- A l'ouest par les talus de la voie ferrée.

Longueur du tronçon : Il mesure 2 km

Contexte réglementaire : Au niveau du PRAS

L'itinéraire traverse des zones vertes, zones d'équipements et zones mixtes. La plupart de ces zones sont affectées en Zone d'Intérêt Culturel, Historique, Esthétique et d'Embellissement (ZICHEE). Une grande partie du tissu environnant est affecté à l'habitat. Les zones d'équipements constituent des ruptures dans le tracé du maillage vert.

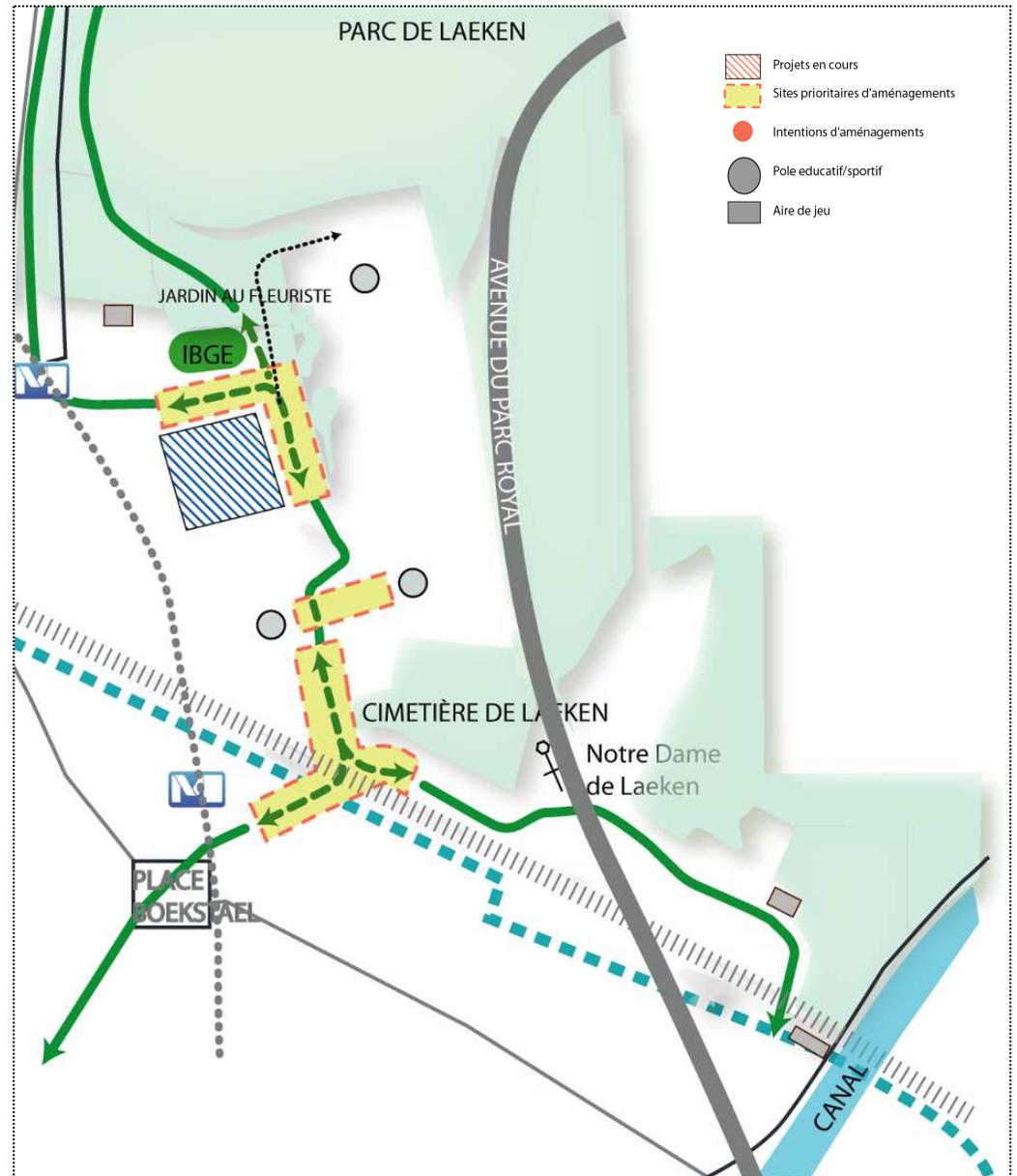
La représentation des fonctions

La fonction paysagère est très bien représentée par l'ensemble des parcs et jardins royaux dont font partie les Jardins du Fleuriste. Ceux-ci forment un ensemble de jardins aux scénographies diverses qui se prolonge visuellement vers le centre de Bruxelles (1) ; par les anciennes serres abandonnées à l'arrière des jardins ; par le terrain du quartier résidentiel dit « Clos des Perruches » qui constitue un environnement verdoyant, semi-sauvage au sud des Jardins du Fleuriste ; par l'espace vert « Kindertuin » entièrement clôturé composé d'un plan d'eau jouxtant l'école flamande (2) ; par le domaine royal de Laeken (site fermé au public) dont une partie de l'itinéraire longe ses murs ; par les espaces verts liés à l'église Notre Dame (3 et 4), le cimetière, le square Cardinal Carolin, son parvis et l'îlot vert proche) ; par les talus du chemin de fer, notamment le terrain enclavé appelé « Albert Street ». (5 et 6)

La Fonction récréative est bien représentée au sud de l'itinéraire, praticable à pied et à vélo (7). On y trouve une plaine de jeux dans un environnement arboré (8). On constate une rupture forte (axe modal important + cimetière) de la fonction entre l'ensemble de l'église Notre-Dame et l'entrée des Jardins du Fleuriste.

La fonction écologique est marquée par 2 pôles écologiques dont au nord, l'itinéraire formé par l'ensemble des parcs royaux et au sud, les voies vertes du chemin de fer.





2.2.2 Les potentialités

Deux contrats de quartier durable et 2 projets ont été inventoriés dans ce secteur :

- La jonction du parc de la Senne aux parcs royaux prévoyant la réalisation d'un parc linéaire sur l'ancien lit de la senne. Ce parc fait partie du **contrat de quartier « Masui »** et répond aux objectifs du maillage vert car il remplira une fonction de connexion verte récréative. Cette connexion verte se prolongera de l'autre côté du canal vers les parcs et Jardins Royaux.
- Un **projet de passerelle piétonne et cyclable** au-dessus du canal **le long de la voie ferrée** qui se prolongera jusqu'à la rue des Palais d'Outre-Ponts (1 à 2).
- Un autre **contrat de quartier durable** sous l'appellation « **Bockstael** ». Aucun bureau d'études n'a encore été désigné à ce stade pour définir le programme.
- Le développement d'un équipement public au sud des Jardins du fleuriste. Aucun programme n'est aujourd'hui connu. Sur le côté ouest, il existe un chemin arboré utilisé par le personnel de l'IBGE pour accéder aux serres.

Trois secteurs majeurs d'interventions ont été retenus :

Les projets sont liés les uns aux autres et participent tous à la continuité du nouveau tracé. Malgré l'unité des trois projets, un traitement différencié facilite la compréhension des aménagements proposés.

1// Aménagement d'un nouvel accès aux Jardins du Fleuriste, via la porte basse du site des anciennes serres.

Cette intervention a pour but d'accompagner la densification du secteur **qui s'opère autour de la parcelle destinée à un équipement**. (3 à 5)

Les objectifs sont les suivants :

- Maintenir, améliorer et sécuriser les circulations piétonnes et cyclables.
- Créer un nouvel accès piétons et cyclable aux Jardins du Fleuriste via la rue des Horticulteurs et améliorer la connexion avec le parc Sobieski.
- Protéger et mettre en valeur l'allée arborée existante.
- Restaurer les serres et rendre l'espace accessible au public.

2// Friche entre les deux établissements scolaires. (6)

Les objectifs sont les suivants:

- Assurer la continuité du nouveau tracé.
- Créer un nouveau cheminement piétons et cyclable.
- Protéger et circonscrire cette friche naturelle en lui donnant une fonction paysagère et récréative.

3 // Connexion Parc, Canal et Tour et Taxi (Y) (7 à 8)

Nos objectifs sont les suivants ;

- Assurer la continuité du nouveau tracé en passant en limite du cimetière.
- Sécuriser les déplacements cyclables et piétons
- Assurer la connexion de l'ensemble du tracé à la ligne 28 via la place Bockstael.



Ce site de projet est intéressant car il permet de traiter un des focus « cimetière », identifié dans la phase 1

AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ACCÈS VIA LA PORTE BASSE DU SITE ET LES ANCIENNES SERRES AU JARDIN DU FLEURISTE.

Localisation : Rue du Mont Saint Alban et rue des Horticulteurs (1&2).

Périmètre : 1.6 ha

Objectifs:

1. Amélioration de la connexion nord du tracé :
Nous proposons de développer un accès cyclable depuis le bd Emile Boekstael, qui passerait par la rue du Mont Saint Alban longerait au sud les serres et qui viendrait se reconnecter au petit chemin existant pour accéder à l'entrée des jardins. Le projet nécessite la récupération d'une bande d'au moins 4 m sur le terrain public. Le projet prévoit également la création d'une bande cyclable de 3 m équipée de luminaires.
2. Réinterprétation du chemin existant
Il s'agit de réinterpréter le chemin arboré existant par un aménagement très minimaliste. Ce chemin devra être pris sur la parcelle publique. Il s'agit d'accentuer son caractère arboré et de matérialiser le tracé existant par un recouvrement très simple. Afin de ne pas gêner les activités de l'IBGE, le tracé d'un nouveau chemin pourrait être envisagé.



Détail des aménagements envisagés :

Voir Fascicule A3 – Partie II Esquisse d'intention



FRICHE ENTRE LES DEUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Localisation : entre la rue de Vrière, la rue des Artistes, la rue des Chrysanthèmes et la rue du square Prince Charles.

Périmètre : 0.9 ha

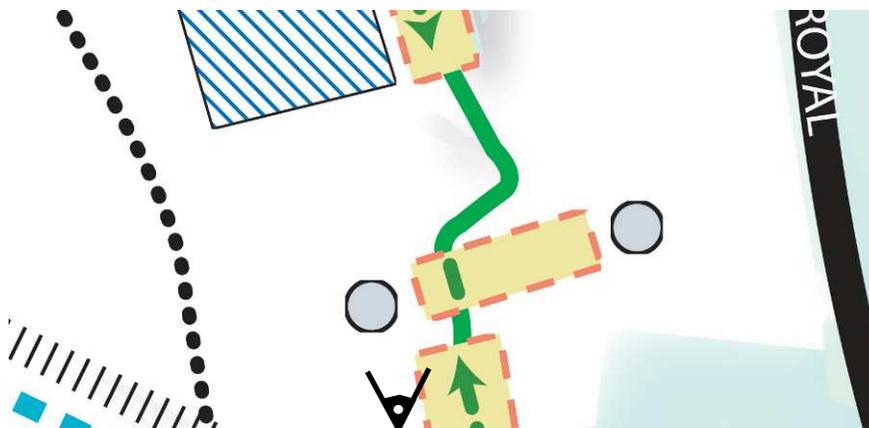
Objectifs:

1. Développer un jardin
L'espace semi-naturel (4 & 5) offre un lieu idéal pour la création d'un jardin didactique pour les élèves des écoles qui peuvent devenir les acteurs du futur projet.
2. Aménager un axe piéton et cycliste
Lier ce nouvel espace à la connexion nord du tracé du maillage vert
3. Aménager une aire de repos et une aire de jeu
Cet espace ne doit pas être uniquement un lieu de passage. Il doit aussi être un espace récréatif pour les gens du quartier, aires de repos et espaces récréatif pour les enfants du quartier et des écoles environnantes (6).
4. Sécuriser et revaloriser la pièce d'eau
La présence du plan d'eau est un attrait existant qui sera mis en valeur en créant des promenades douces.



Détail des aménagements envisagés :

Voir Fascicule A3 – Partie II Esquisse d'intention



NEDER-OVER-HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE



CONNEXION PARC, CANAL ET TOUR ET TAXI

Localisation :

Au niveau du croisement de la rue du champ de la Couronne et la rue Léopold 1^{er}

Périmètre : 0.25 ha

Objectifs:

1. Création d'un passage à l'arrière du cimetière de Laeken (1 à 4)
Nous proposons de créer une liaison directe de la rue Léopold à la rue des Artistes en passant par l'arrière du cimetière qui est actuellement un espace libre non entretenu entre des pelouses et des jardins privés.

2. Améliorer la connexion vers la ligne 28 via la place Emile Bockstael (5 à 8)

Le maillage vert est une continuité verte, il est donc important de sentir cette coulée verte jusqu'à la ligne 28 qui est un axe fort du maillage. La rue Léopold est une rue à sens unique. Verdurisée à partir du pont, les trottoirs y sont assez larges et la zone de stationnement est bien encadrée par des plantations en bacs ce qui atténue visuellement l'emprise de la voirie. Passé le pont, les traversées sont bien sécurisées. Dans le deuxième tronçon qui mène à la place Bockstael, on trouve une plate-bande verte qui se développe le long du talus des voies ferrées pour se prolonger le long du bâtiment du magasin « brico ». Cette bande verte devrait être préservée et les plantations améliorées afin de renforcer le caractère de promenade de la rue. Il conviendrait d'envisager un nouvel éclairage adapté à la fonction piétonne de la rue. Le réaménagement récent de la place Emile Bockstael à améliorer les conditions de déplacement des modes doux, cependant on pourrait envisager de verduriser davantage la place.

Détail des aménagements envisagés :

Voir Fascicule A3 – Partie II Esquisse d'intention



NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

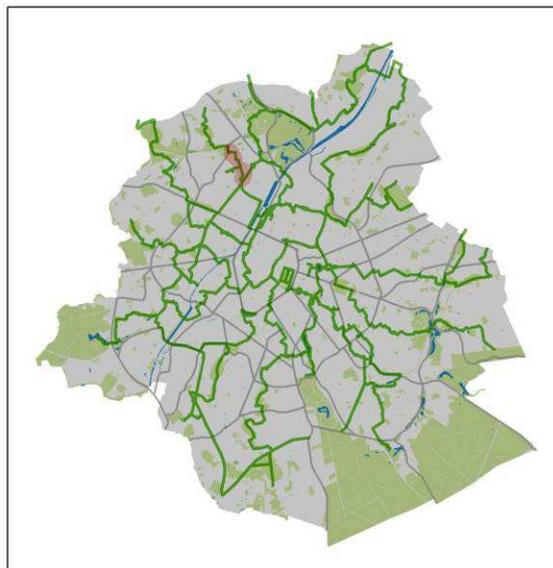
FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

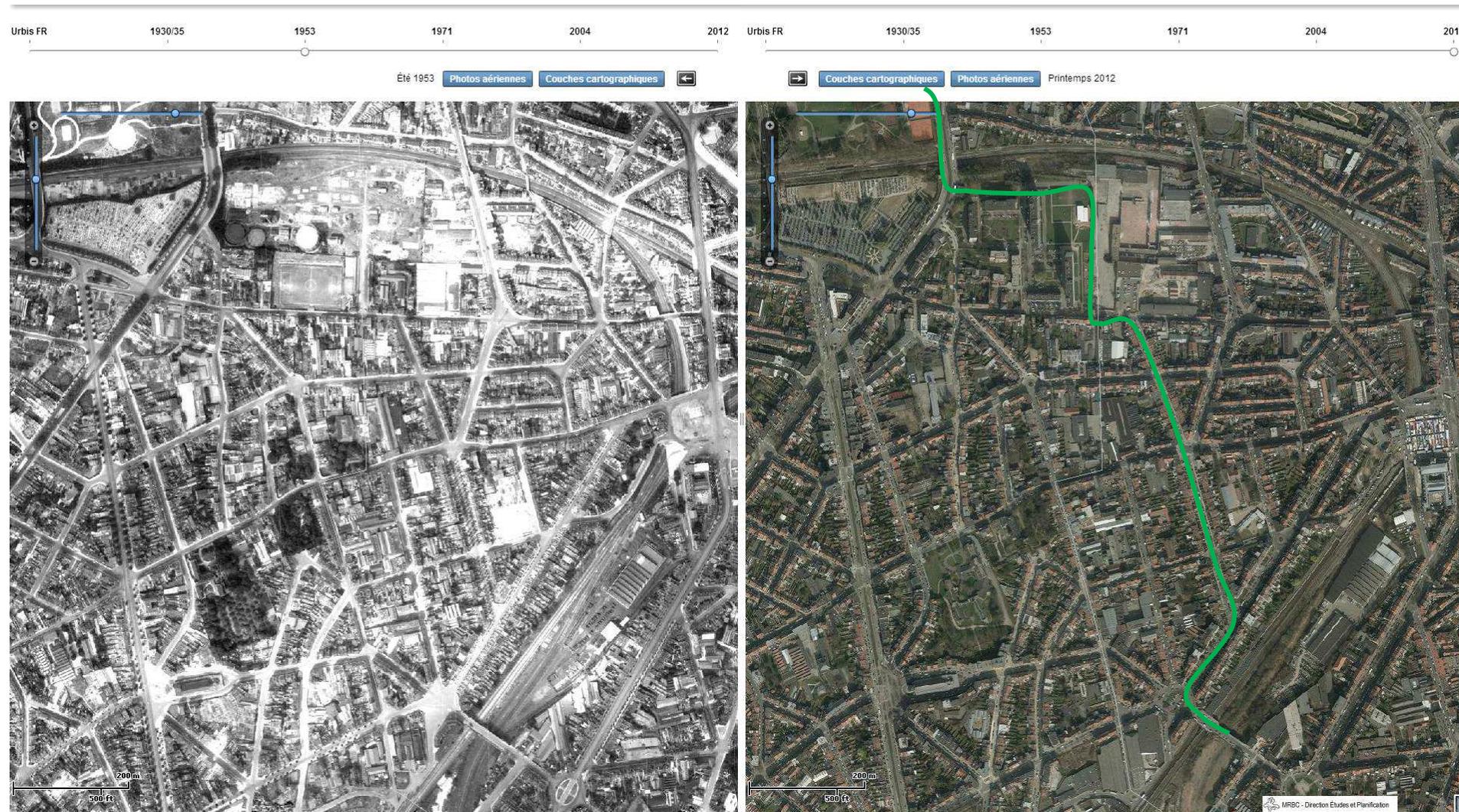
PENTAGONE

SENNE

2.3 FOYER JETTOIS - PANNENHUIS



Evolution urbanistique – Seconde moitié du 20^{ème} siècle

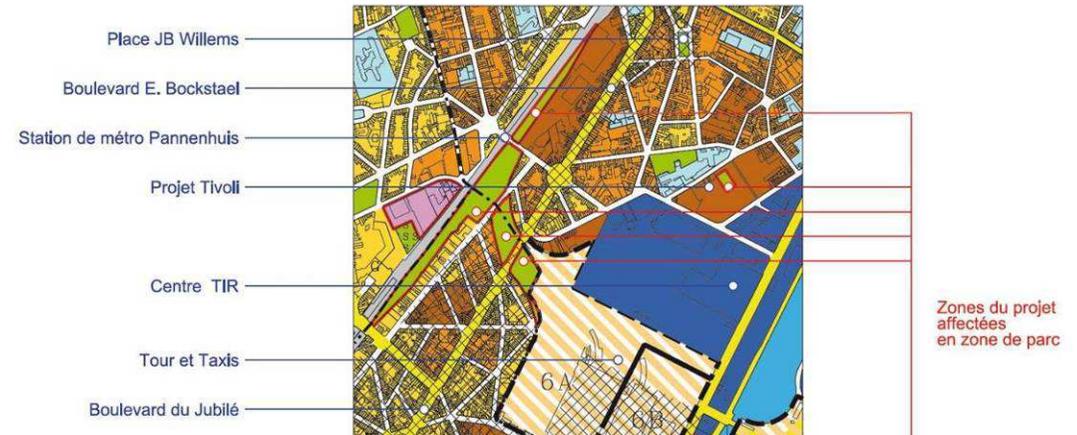


Affectation du sol PRAS



-  zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
-  zones d'habitation
-  zones mixtes
-  zones d'équipements d'interet collectif ou de service public
-  zones de chemin de fer
-  zones de parc
-  zones d'activités sportives
-  zones de cimetières

PRAS Démographique



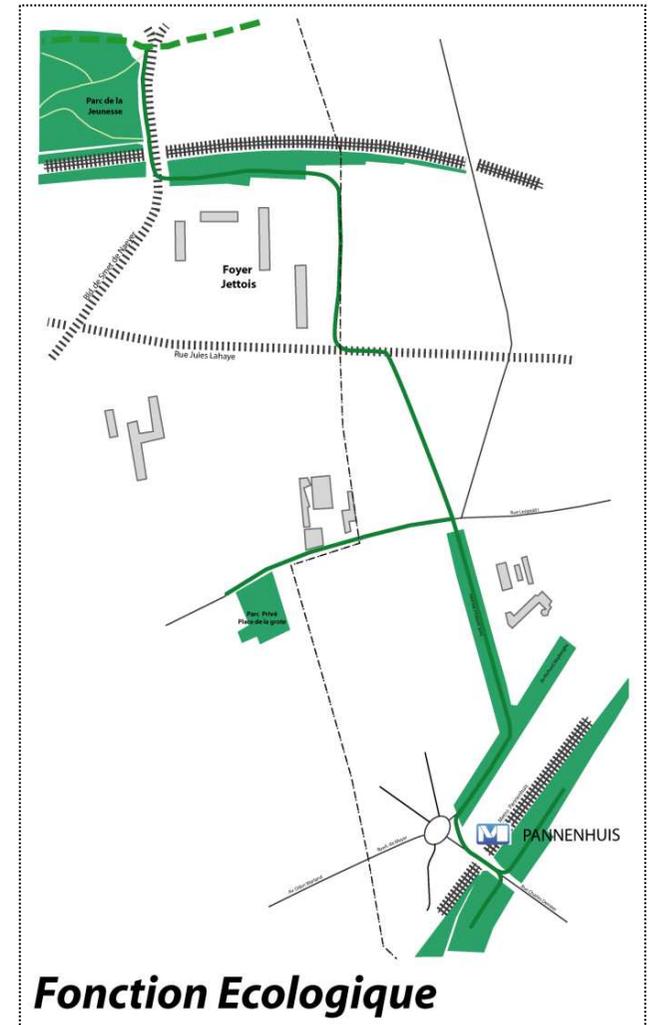
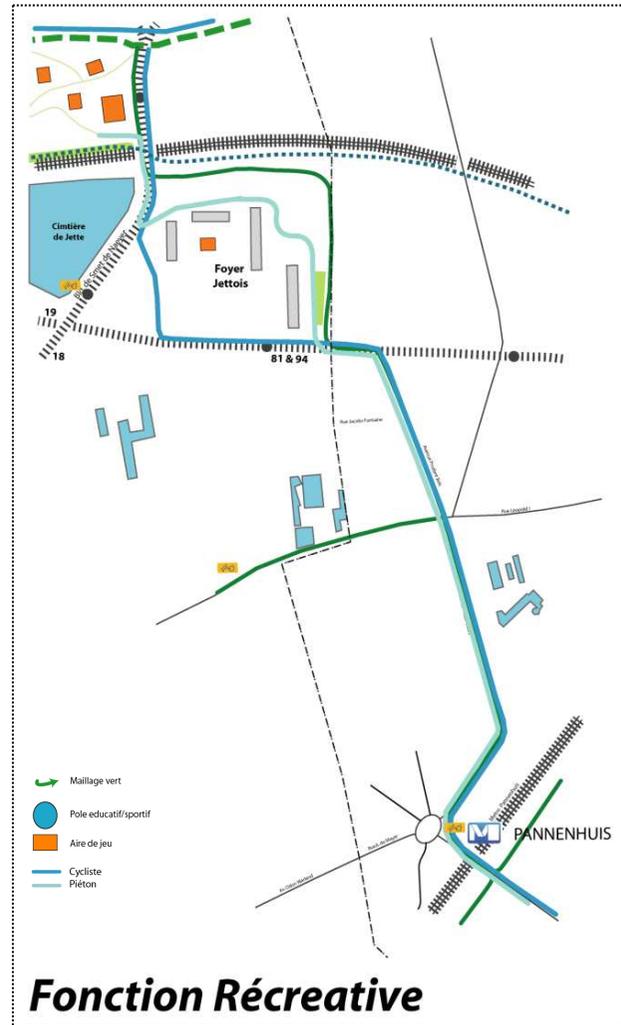
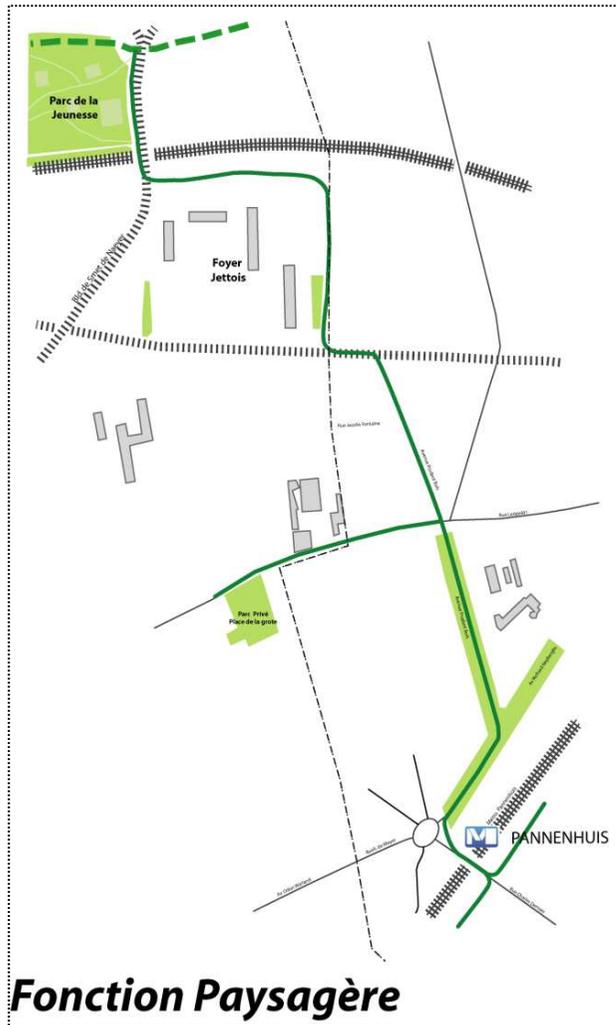
Création d'un nouveau type de zone : la Zone d'entreprises en milieu urbain (ZEMU)

Une des principales nouveautés apportées par le PRAS démographique est la création d'un nouveau type de zone, la Zone d'entreprises en milieu urbain (« ZEMU »). La création de cette zone répond à la nécessité d'envisager une mixité fonctionnelle au sein de zones aujourd'hui monofonctionnelles, et en particulier au sein des Zones d'Industrie Urbaine (ZIU).

Pour rappel, le logement n'est aujourd'hui pas autorisé dans les ZIU. Une série de zones ont été identifiées comme pouvant potentiellement accueillir du logement. Il s'agit de zones qui présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- elles sont accessibles en transports publics ;
- elles sont situées au sein ou à proximité de tissus urbains habités et peuvent facilement être rattachées à ceux-ci ;
- elles ne sont que très partiellement bâties aujourd'hui et l'introduction de logements pourrait se faire sans mettre en péril la fonction économique principale ;
- les zones présentent des possibilités d'amélioration qualitative passant par une recomposition urbaine d'ensemble ;
- les activités économiques qui y sont implantées aujourd'hui ne produisent pas de nuisances rendant incompatibles la cohabitation avec la fonction logement.

D'autre part, certaines zones de forte mixité ont également été examinées afin d'identifier celles qui pouvaient être réaffectées en ZEMU avec pour objectif d'y renforcer et préserver leur vocation économique tout en y maintenant les possibilités de mixité.



2.3.1 Analyse de la situation existante

Localisation

Le tronçon se situe au Nord-Ouest de la Région en limite du territoire de la Ville de Bruxelles et de la commune de Jette.

Les grandes entités paysagères environnantes

Au nord : le parc de la Jeunesse.

Au sud: le futur parc sur l'ancienne voie ferroviaire de Tour et Taxi.

Longueur du tronçon

Il mesure 1.8 km

Contexte réglementaire

Au niveau du PRAS :

Le tracé passe par des zones mixtes et des zones d'habitats.

PRAS Démographique

La zone mauve montre le changement d'affectation de cette friche d'industries vers une zone dédiée aux entreprises en milieu urbain.

La zone verte indique la création d'une zone de parc en bordure de la voie ferrée et vers le site de Tour & Taxis.

La représentation des fonctions

La *fonction paysagère* n'est pas très développée. Au nord, elle se concentre le long d'un ensemble bâti répertorié comme patrimoine sur l'av Richard Neybergh et av. Prudent. Cet ensemble paysagé est caractérisé par de petits jardins sur rue et par un alignement d'arbres majestueux.

Au Nord, on relève la présence de deux zones de potager développées par les habitants du Foyer Jettois sur les espaces extérieurs.

En ce qui concerne la *fonction récréative*, on peut dire que le tracé est facilement praticable par les cyclistes et les piétons jusqu'au foyer Jettois.

Ensuite, la traversée du secteur est peu évidente pour regagner la future promenade verte le long de la voie ferrée. Les aires de jeux et les zones de parc sont peu présentes dans un secteur où la fonction résidentielle est nettement marquée.

D'un point de vue *écologique*, les abords arborés de l'ancienne voie ferrée entre Tour & Taxis et Bockstael forment les éléments importants.



NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE

2.3.2 Les potentialités

Au nord, le secteur du Foyer Jettois (1 à 6) s'inscrit dans une dynamique de renouvellement urbain.

L'ancien site industriel jouxtant le foyer Jettois vient d'être démolé pour laisser place à un vaste programme de logements comprenant une crèche, un home et deux commerces (Hippodrome projets). Le projet est bien avancé, le permis d'urbanisme est soumis à enquête publique jusqu'au 7 mars 2013.

En ce qui concerne le site du foyer Jettois, les rénovations ont été plus modestes et se sont concentrées sur la réhabilitation des façades des deux grandes barres de logements, la construction d'un petit immeuble de logements et d'un boulo-drome couvert. Rien n'a été entrepris sur l'espace extérieur privatif de ces bâtiments. Il n'existe aucun lien avec le futur quartier de logements.

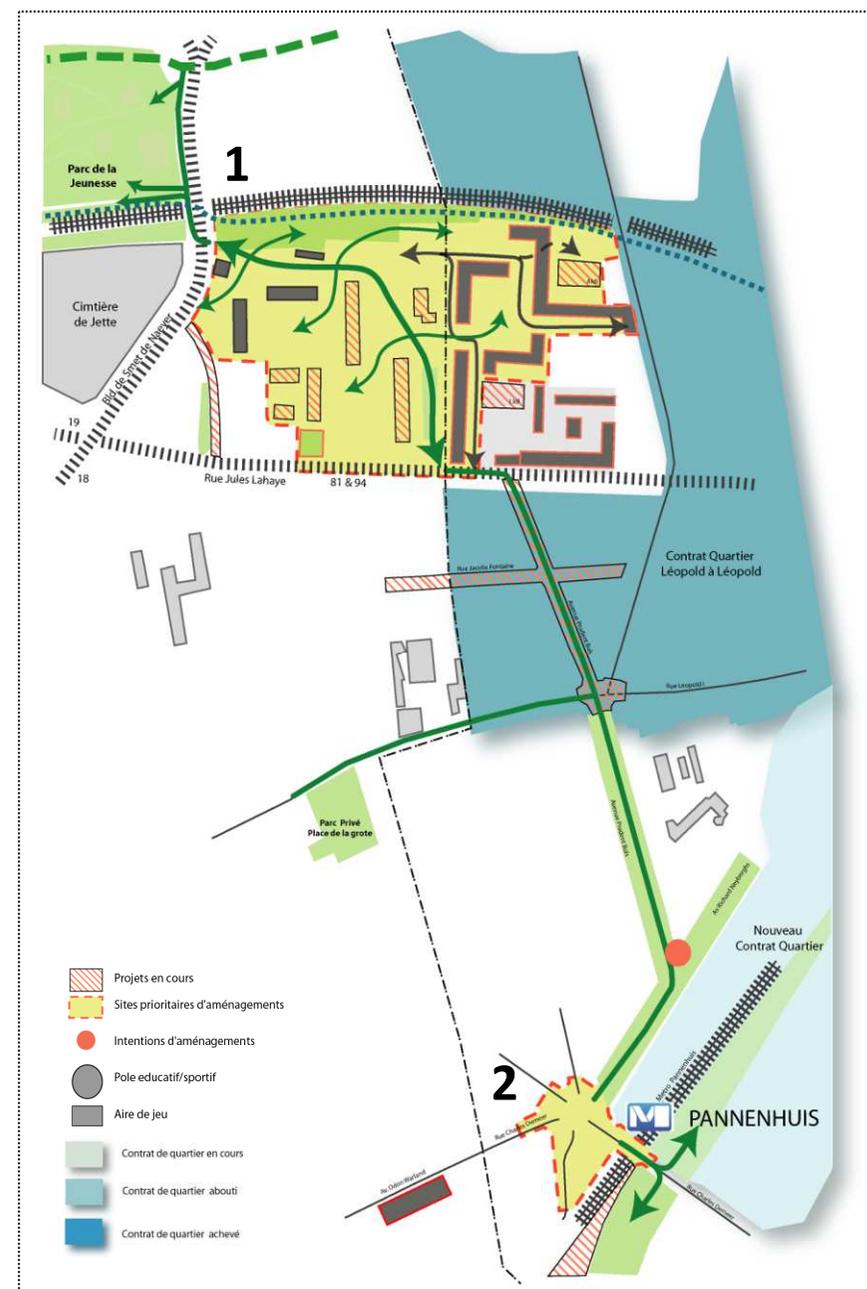
Au sud, le secteur Pannehuis (8) va connaître un nouvel essor avec le projet du grand parc urbain développé sur l'ancienne voie ferrée entre Boekstael et Tour & Taxi. La place Pannehuis est en connexion directe avec une des entrées de ce futur parc. Elle a un rôle important à jouer dans la composition urbaine de ce secteur.

Aujourd'hui, la place assure une fonction socio-économique importante du quartier (commerces, carwash, cafés, frieterie, ...). Elle bénéficie de la proximité immédiate de la station du métro 'Pannehuis' et d'une station 'Villo'. Cependant, les fonctions routières et de stationnement occupent une place dominante mettant à mal l'identité de la place.

Deux secteurs majeurs d'interventions ont été retenus

1 // Renouvellement des espaces interstitiels du Foyer Jettois

2 // Réaménagement du carrefour Pannehuis



1 // RENOUVELLEMENT DES ESPACES INTERSTITIELS DU FOYER JETTOIS

7



6

NEDER-OVER- HEMBEEK

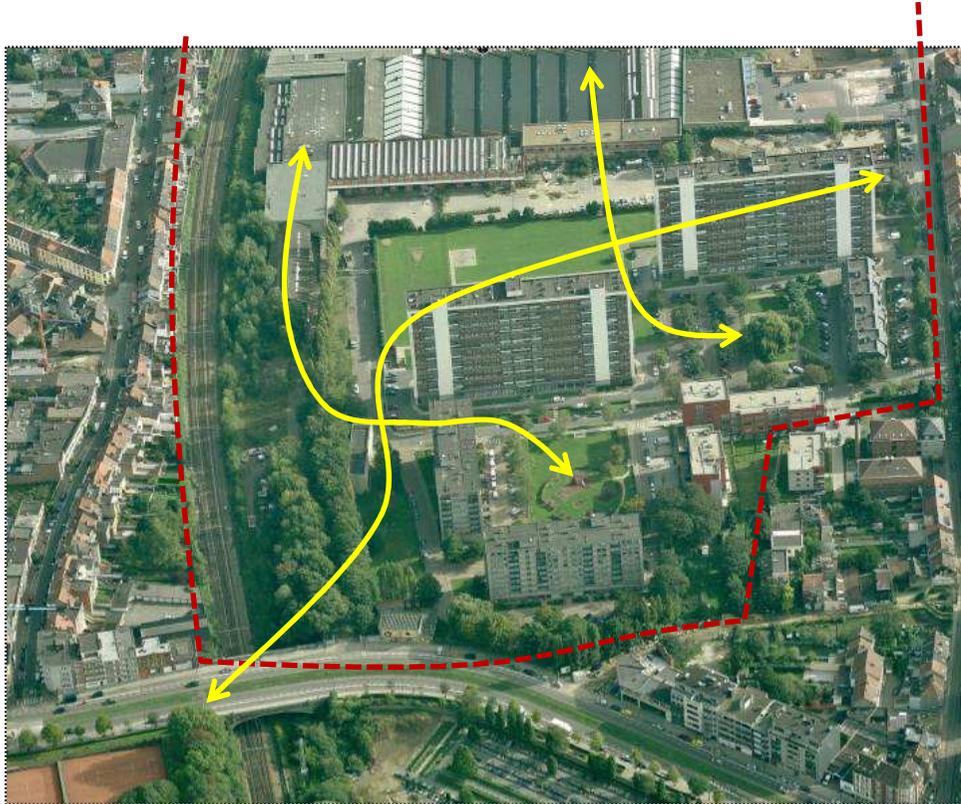
JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE



NEDER-OVER- HEMBEEK

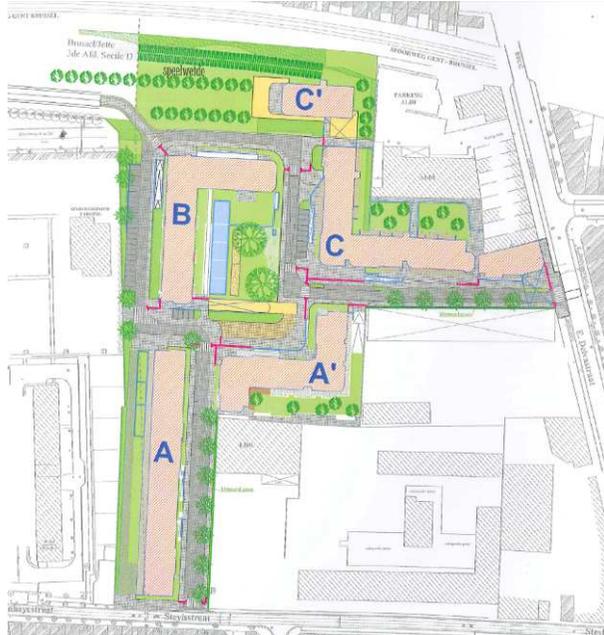
JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

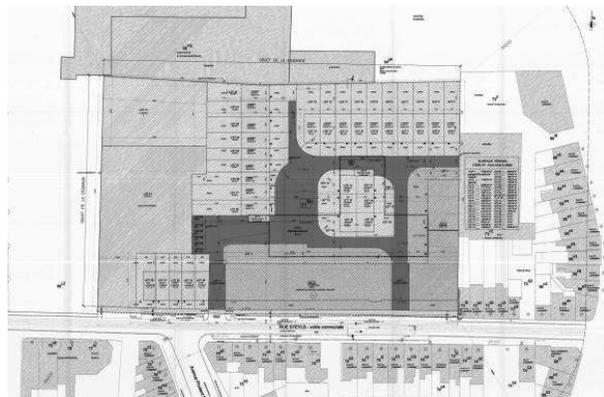
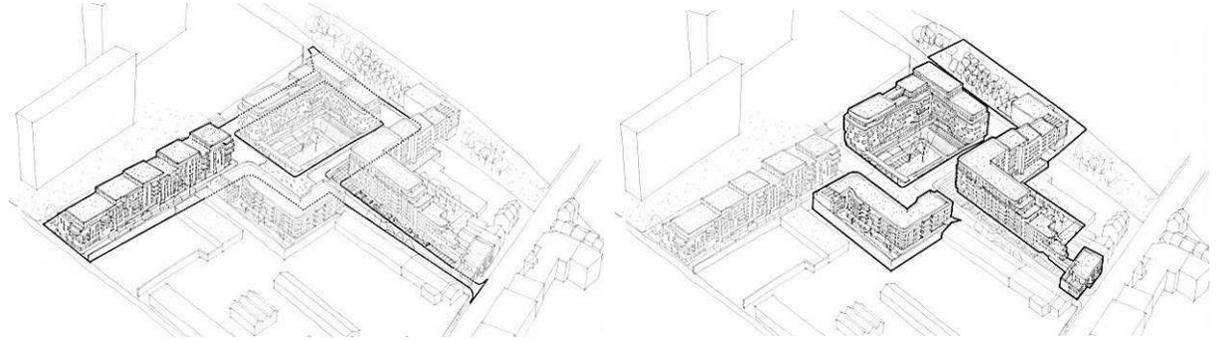
I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

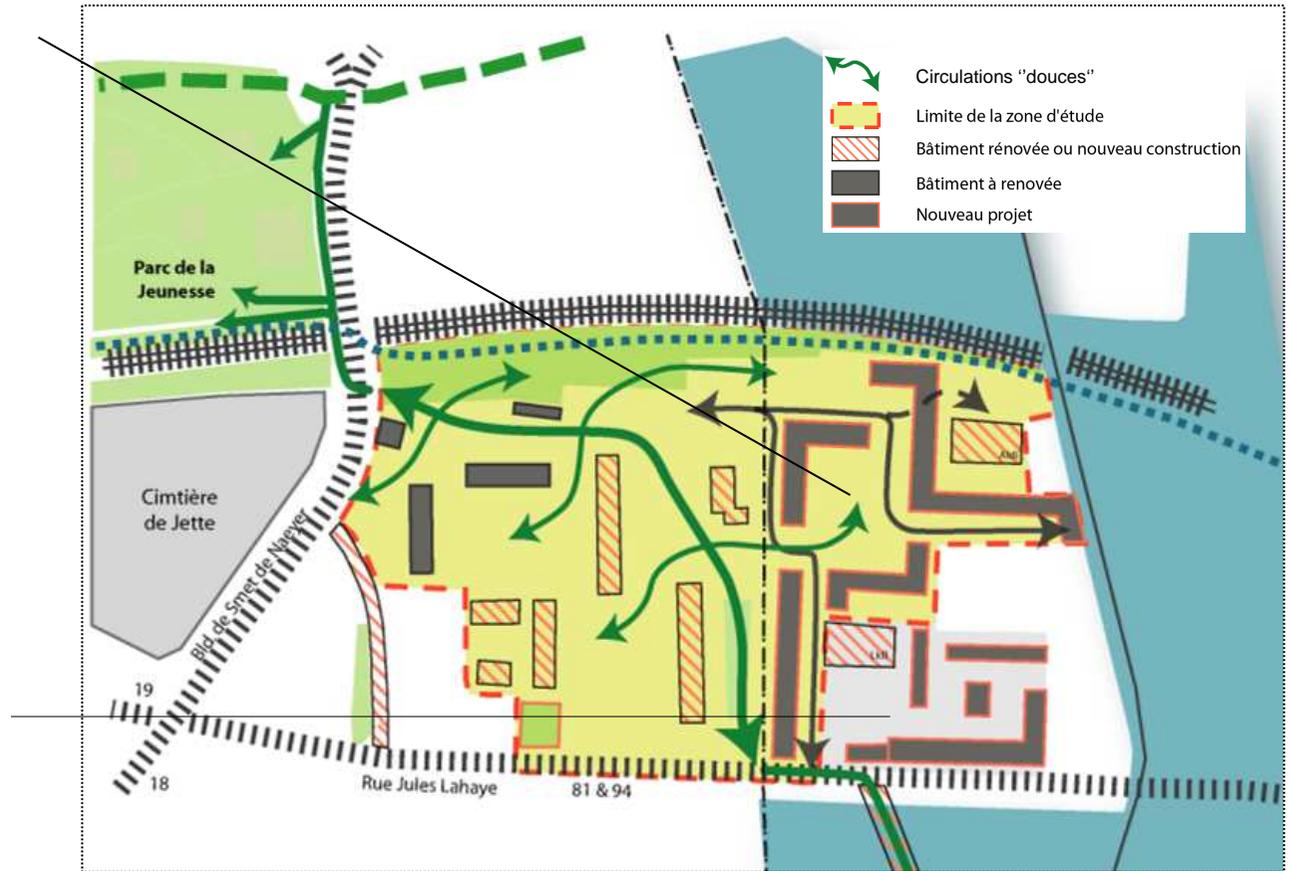
SENNE



Projet 'Hippodrome'



Projet de logements



1 // RENOUVELLEMENT DES ESPACES INTERSTITIELS DU FOYER JETTOIS

Dans la perspective du redéploiement de ce secteur, il s'agit de créer une unité dans le fonctionnement et la gestion des espaces verts extérieurs du foyer Jettois et du nouveau quartier de logements.

Il serait intéressant de s'inscrire dans cette vaste dynamique de projet en consignant le tracé du maillage vert au travers de cette zone de logements. Il s'agit d'apporter un renouveau qualitatif à ces espaces verts interstitiels en y créant une trame verte piétonnes - cyclistes et quelques zones récréatives ou de repos. Cette trame permettrait également de connecter le foyer Jettois au nouveau quartier, au maillage vert et à la promenade verte le long de la voie ferrée (8).



Ce projet est intéressant car il est l'occasion de traiter un des focus « les espaces interstitiels », identifié dans la phase1.

Localisation : Entre le boulevard de Smet de Naeyer, la rue Emile Delva, la rue Jules Lahaye et la voie ferrée.

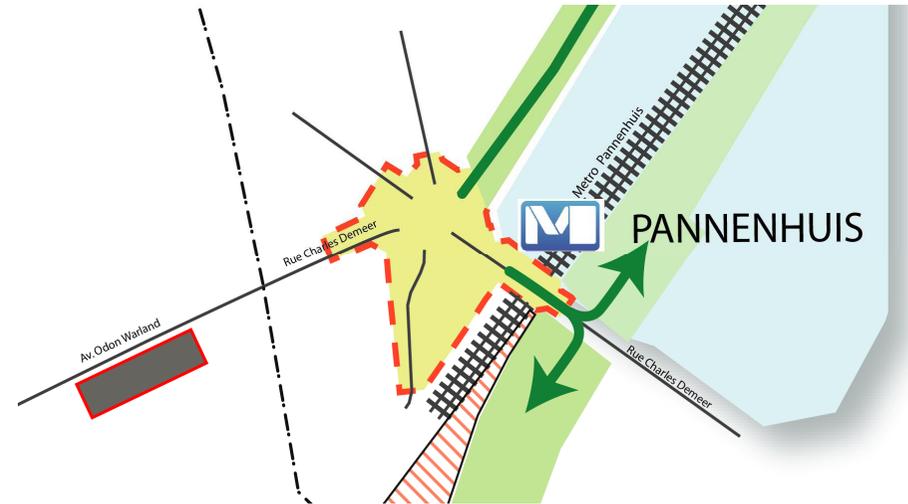
Périmètre : 6 ha

Objectifs:

1. Créer une trame sur la nouvelle zone de logements connectée sur le foyer Jettois.
Créer un cheminement principal clairement identifiable qui structure les déplacements piétons et cyclistes dans le site en connexion avec le tracé du maillage vert. Ce cheminement sera ramifié par de petits chemins qui permettront de mieux quadriller les abords et assurer les liaisons entre les différents espaces.
2. Améliorer les espaces extérieurs du Foyer Jettois.
Améliorer la qualité paysagère des espaces interstitiels du foyer Jettois en qualifiant et hiérarchisant les différents espaces. Chaque sentier aménagé conduira vers un espace dédié au jeu, au jardin potager, au repos....
3. Développer des jardins potagers.
Développer différents types de potagers initiés par les habitants (Jardinières, pleine-terre). En plus de la fonction récréative, l'ambition est d'avoir une fonction paysagère.

Détail des aménagements envisagés :

Voir Fascicule A3 – Partie II Esquisse d'intention



2 // RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE PANNENHUIS

Dans la perspective du redéploiement de ce secteur aux abords du futur parc, il s'agit de repenser l'espace public de ce carrefour pour les piétons et les cyclistes. L'objectif recherché est de créer une nouvelle place aux qualités paysagères et récréatives plus attractives afin qu'elle joue un véritable rôle de connexion entre ce nouveau tracé du maillage vert et le futur parc reliant Bockstael à Tour & Taxi.

Cet espace doit devenir une place publique vivante et arborée pour les habitants du quartier.

Localisation : Au croisement rue Charles Demeer, A. de Meyer, M. De Moor et l'Av. Richard Neybergh.

Périmètre : 0.9 ha

Objectifs:

1. Limiter la place du stationnement

Réaménager le terre-plein central afin qu'il ne soit plus simplement un parking, garder l'esprit de petit enclos de verdure en l'améliorant et en lui donnant une fonction en y installant une petite aire de repos aménagée. Côté bâtiment, supprimer le stationnement par un système dissuasif (type potelet) sur les bords de trottoirs.

2. Réaménagement de la structure de la place

Elargissement des trottoirs afin de rendre possible l'installation de terrasses et des conditions optimales pour la circulation piétonne et celle des vélos.

Détail des aménagements envisagés :

Voir Fascicule A3 – Partie II Esquisse d'intention



NEDER-OVER- HEMBEEK

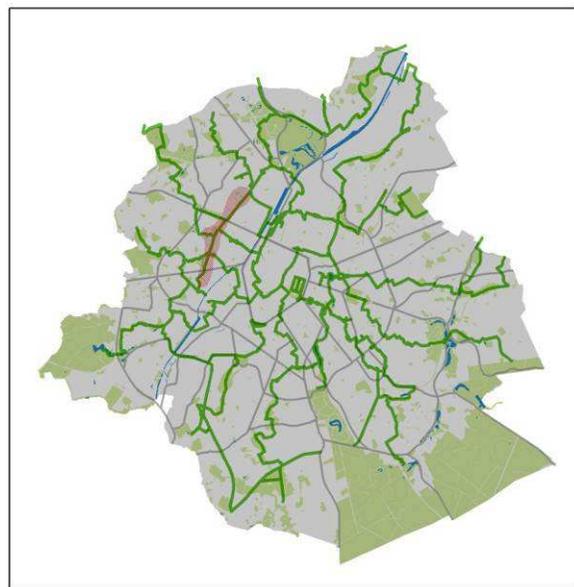
JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE



2.4 L-28 AXE BELGICA- JACQUES BREL

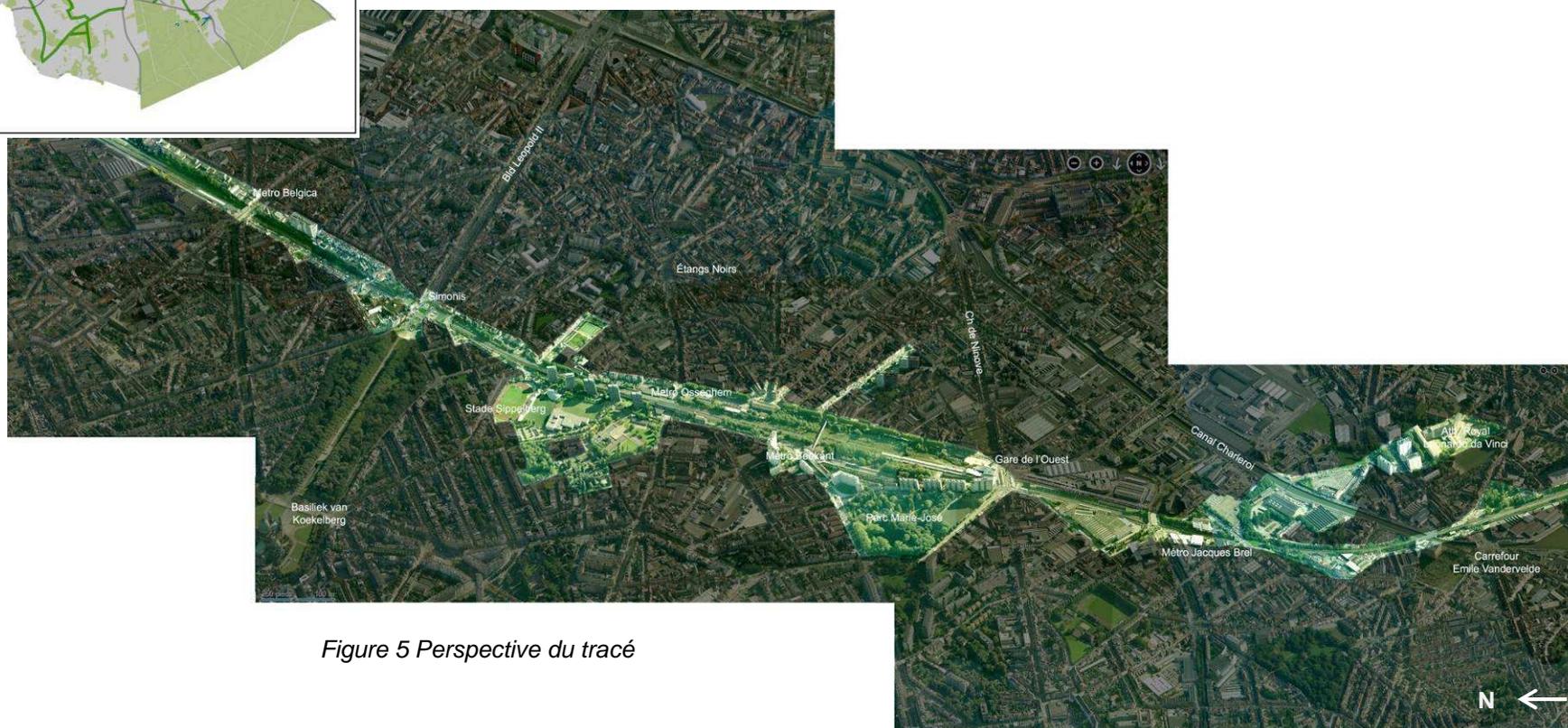
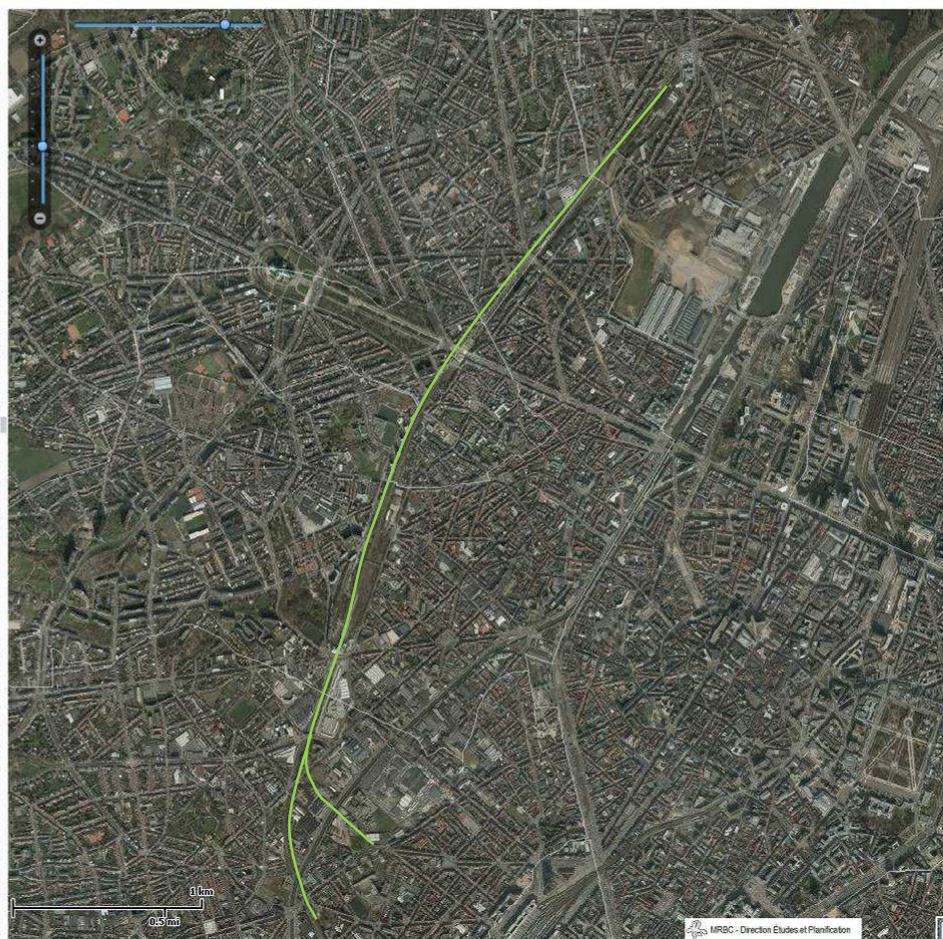
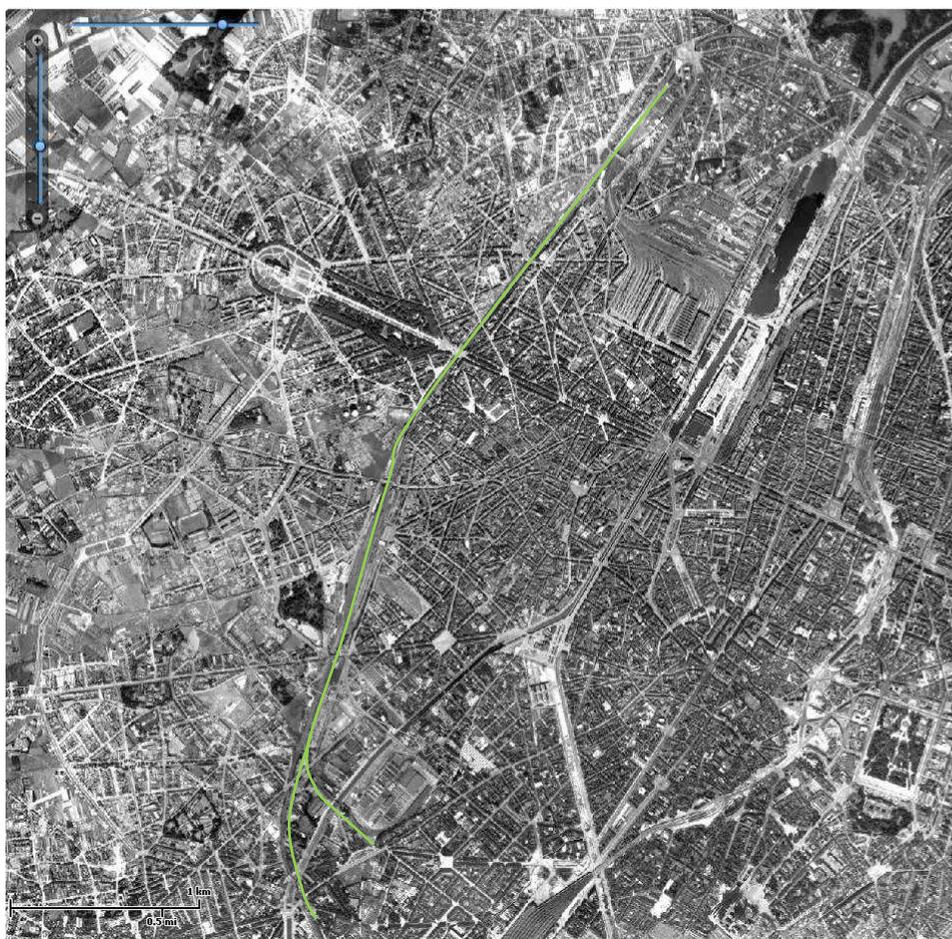


Figure 5 Perspective du tracé

Evolution urbanistique – Seconde moitié du 20^{ème} siècle

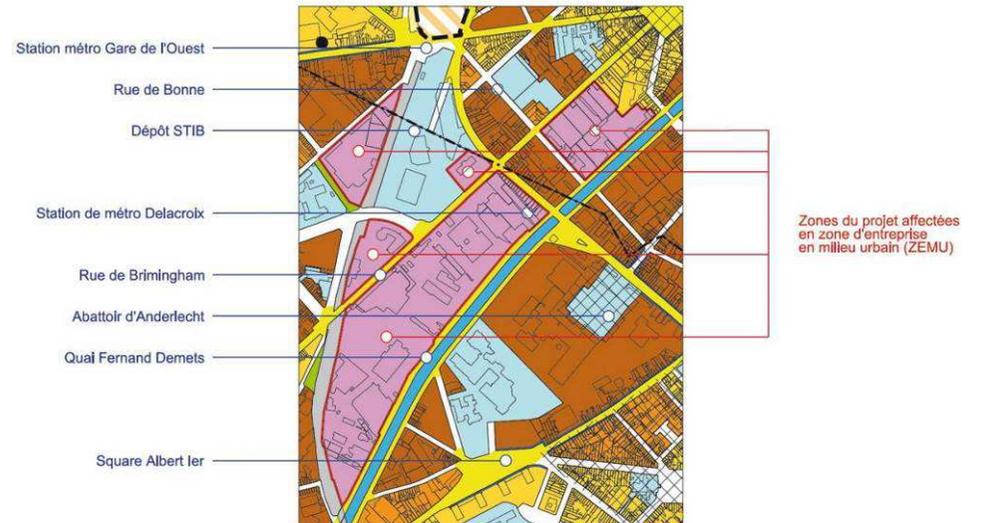
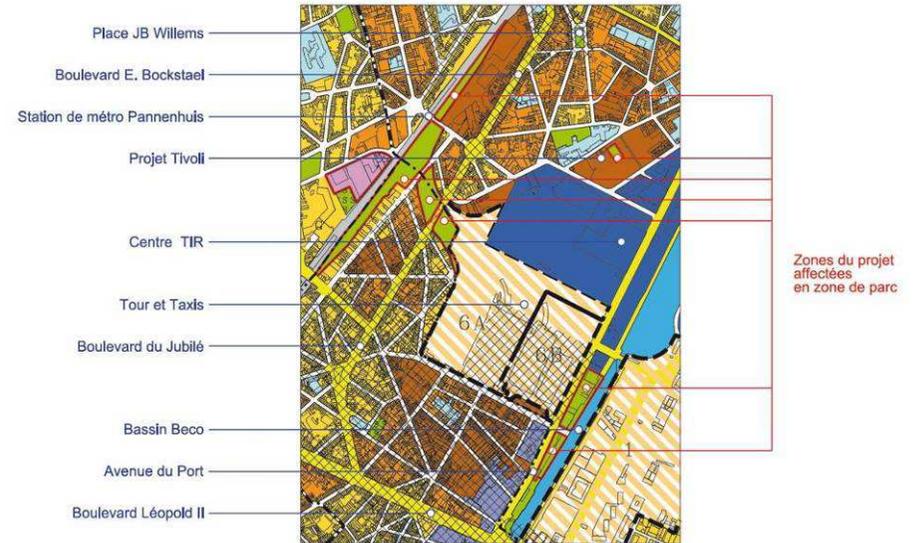


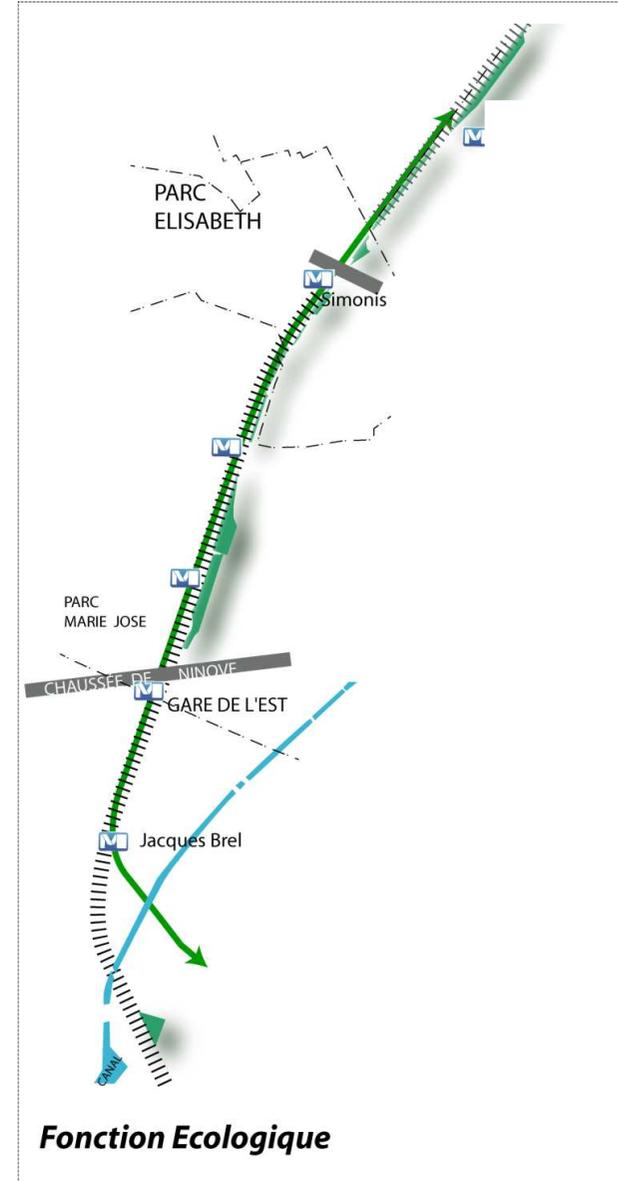
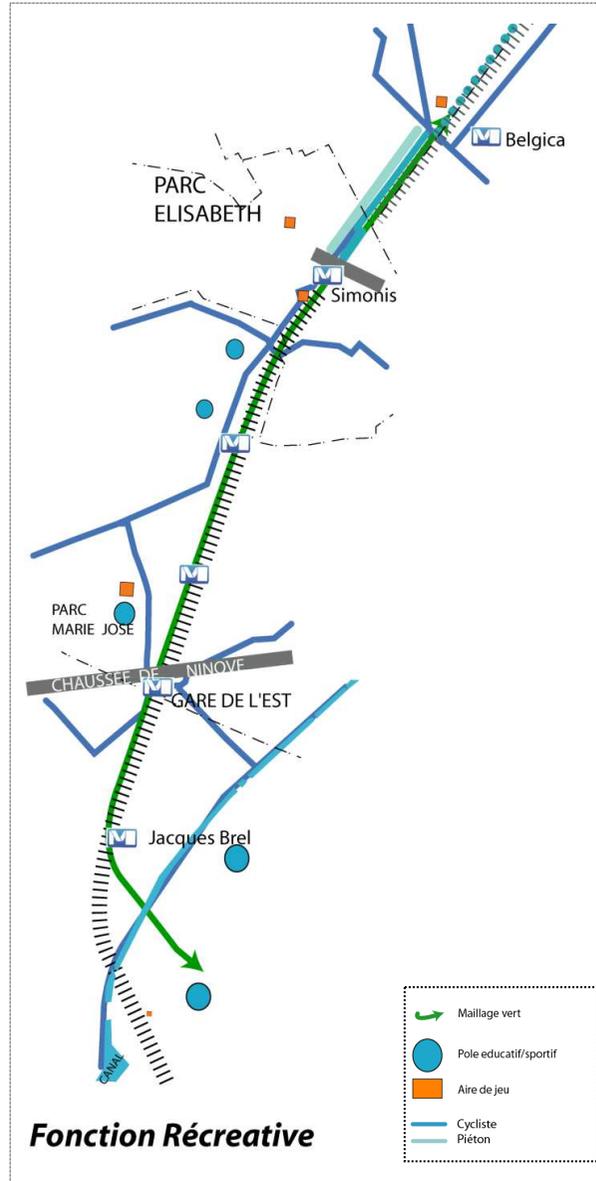
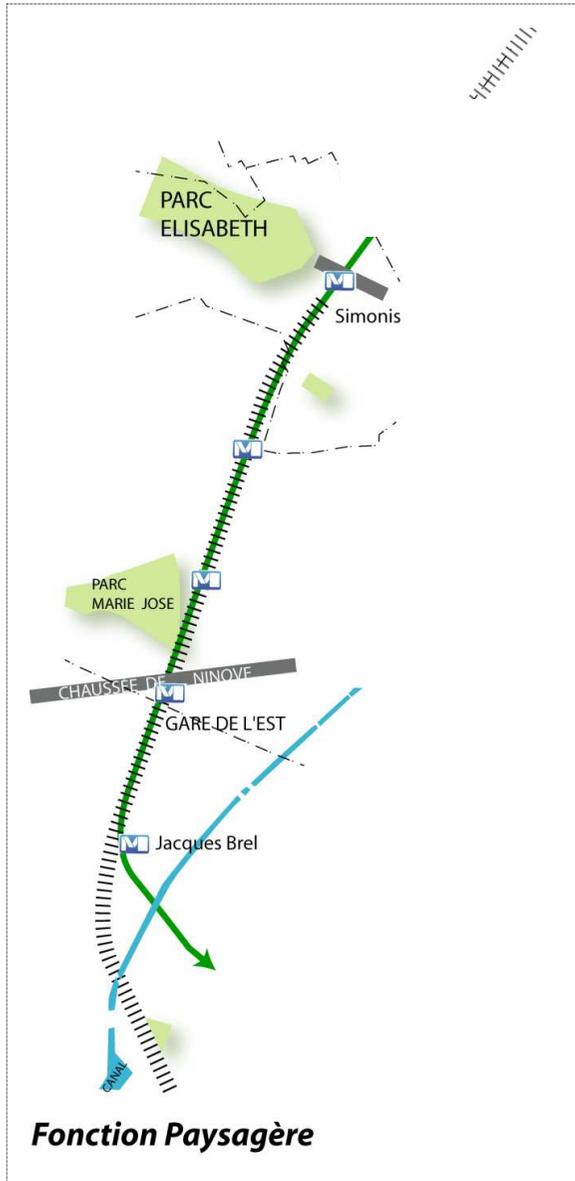
Affectation du sol PRAS



- zones d'intérêt regional
- zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
- Lisières de noyau commercial
- Galeries commerciales
- espaces structurants
- eau
- zones d'habitat**
 - zones d'habitation à prédominance résidentielle
 - zones d'habitation
- zones de mixité**
 - zones mixtes
 - zones de forte mixité
- zones d'industries**
 - zones d'industries urbaines
- autres zones d'activités**
 - zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public
 - zones de chemin de fer
- zones vertes**
 - zones de parc
 - zones d'activités sportives
 - zones de cimetières

PRAS Démographique





2.4.1 Analyse de la situation existante

Localisation

Ce tracé traverse plusieurs communes : Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht. Il suit le tracé de la ligne de chemin de fer N° 28 depuis la place Emile Bockstael jusqu'au quai de l'Industrie en rive est du canal.

Les grandes entités paysagères environnantes

Il est encadré :

- Au nord par le Parc Elisabeth ;
- Au centre par le Parc Marie José ;
- Au sud par le Canal.

Longueur du tronçon : 4.6 km

Contexte réglementaire

Au niveau du PRAS :

Le tracé passe par des zones mixtes et des zones d'habitats. Plus de 1/3 du tracé passe au centre d'une Zone d'Intérêt Régional. C'est un secteur en renouvellement sur lequel il faudra être attentif.

Au niveau du PRAS démographique :

La zone verte indique la création d'une zone de parc (futur parc Dubrucq) située à côté de la voie ferrée.

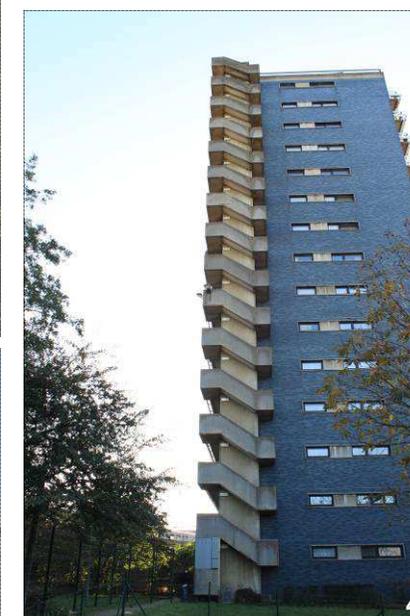
Au sud de la L28, la zone en mauve met en avant le changement d'affectation de cette zone industrielle vers une zone dédiée aux entreprises en milieu urbain. Ces changements d'affectations illustrent le souhait de développer plus de mixité dans le secteur.

La représentation des fonctions

La *fonction paysagère* est présente sur tout le long du tronçon avec la présence des talus de la voie ferrée.

En ce qui concerne la *fonction récréative*, elle est faible étant donné l'absence de circulations le long de la ligne 28. Cependant, elle est moyenne à forte à mi-parcours grâce à la présence du pôle sportif du Sippelberg, l'athénée royal Serge Creuz et l'aménagement récent des abords de la station Osseghem qui accroît la sécurité des piétons au niveau de la sortie de l'école mais aussi de la station de métro.

D'un point de vue *écologique*, les abords de la ligne 28 constituent un corridor écologique non négligeable.



NEDER-OVER- HEMBEEK

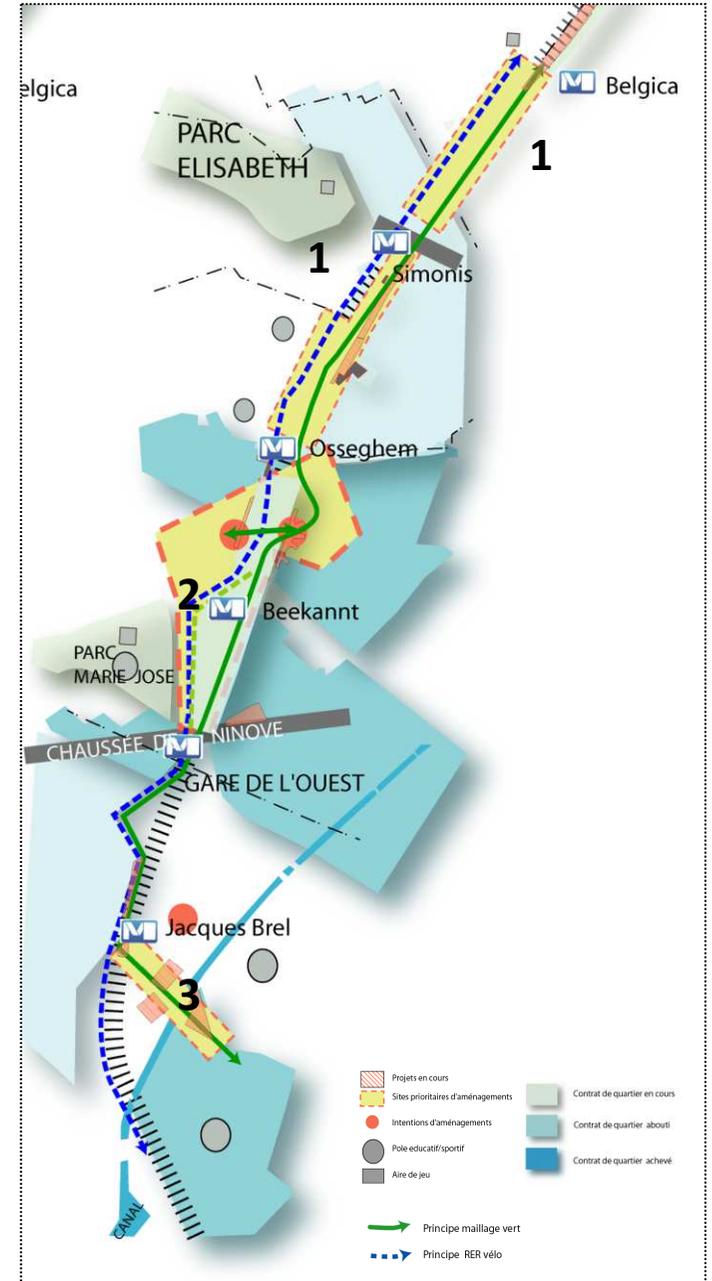
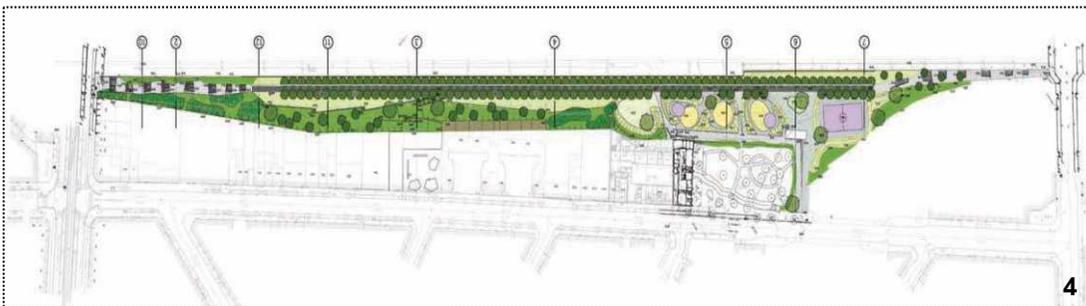
JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE



2.4.2 Les potentialités

La ligne 28 ou l'axe Belgica – Jacques Brel est un itinéraire qui concentre beaucoup de projets urbains dont 5 contrats de quartier durable.

Parmi ceux-ci:

1. « Koekelberg historique » 2011-2015 (1-2)

Le projet de Beliris qui fait partie du CQD « Koekelberg historique » consiste en la création d'un parc de liaison entre les esplanades de la station de métro Simonis et les équipements communaux, tout en assurant le maintien des potagers existants. Un cheminement de 3 m de large sera réalisé soit de plein pied, soit en ouvrage (passerelle prenant appui sur le talus).

2. « Rives ouest » 2007-2011 Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Ce projet a pour but de stimuler la circulation piétonne et d'améliorer la qualité urbanistique des abords de la station de métro Osseghem (Travaux de réalisation en cours)

3. « Ecluse-Saint-Lazare » 2008-2012 Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Intervention légère sur les espaces publics : plantation, réfection de trottoir et de voiries, installation de mobilier.

4. « Scheut » 2012-2016 Commune d'Anderlecht

Réaménagement du Parc « Petit Scheut » avec une plaine de jeux pour les petits et du Parc « Grand Scheut ». Verdurisation de la place Desmet ainsi que plusieurs voiries alentours, végétalisation d'espaces publics, aménagement de potagers collectifs.

5. « Canal midi » 2009-2013 Commune d'Anderlecht

Implantation de 3.500 m² de potagers urbains sur plusieurs sites du périmètre, assainissement et réaménagement des espaces verts aux pieds des logements sociaux, amélioration de la mobilité...

A ces contrats de quartier s'ajoutent 4 projets importants :

- **Parc Dubrucq** : Ce projet d'un parc de 2,4 ha s'inscrit dans le cadre du projet régional de voie verte sur l'ancienne ligne de chemin de fer. (3 et 4)
- **La ZIR gare de l'ouest** : Située plus au sud et dont aucun plan d'aménagement n'a encore été défini.
- **Port sud – Canal d'Innovation** : Dans le cadre du programme FEDER 2007-2013, ce projet concerne la revalorisation urbaine d'un ancien site industriel de la commune d'Anderlecht.

L'ensemble de ces projets constitue une composante à prendre en compte pour le développement de cette connexion à l'allure plutôt récréative.

- **le RER Vélo** : Projeté le long de la voie ferrée, il est en phase d'étude. Le tracé précis n'est pas encore défini.

Le projet de RER vélo est un point important de ce tracé. Si la dimension vélo est développée par le maillage vert, elle n'a cependant pas la même philosophie d'action que le tracé du RER vélo. Le RER vélo a pour ambition de développer un axe efficace et rapide pour le déplacement des cyclistes au quotidien en limitant les intersections avec les voitures. L'option d'un itinéraire le long de la voie ferrée est donc un itinéraire de choix pour une circulation rapide et sécurisée. En revanche, le maillage vert lui ambitionne davantage une pratique récréative pour les piétons et cyclistes, plutôt orientée sur des modes de déplacements doux et connectés aux différents équipements récréatifs qui compose la ville (principe de cabotage urbain). Il semble peu approprié d'intégrer le maillage vert et la ligne RER vélo sur un même axe. Il serait probablement plus intéressant que le RER Vélo occupe un axe de la rive est et le tracé de maillage vert la rive est. Ces tracés de part et d'autre des voies ferrées devront être ponctués par des connexions afin de faciliter les lieux d'échanges entre les différents modes et surtout l'accès aux différents quartiers liés à la ligne 28.

Trois secteurs majeurs d'interventions ont été retenus

1 // entre les stations de métro Belgica et Simonis

Le premier aménagement proposé est d'assurer la liaison entre ces 2 stations de métro en créant là où c'est possible une promenade verte le long de la ligne 28, ce qui permettra d'améliorer la circulation piétonne et cyclable.

2 // ZIR-Gare de l'Ouest Passerelle

Cette zone va subir une grande mutation. Il doit être préservé une large zone dédiée à l'espace vert public ainsi qu'une circulation piétonne et cyclable dans le cadre du maillage vert. Nous souhaitons aussi relier les différents quartiers installés de part et d'autre de la ligne de chemin de fer grâce à une passerelle.

3 // Connexion pont de Cureghem

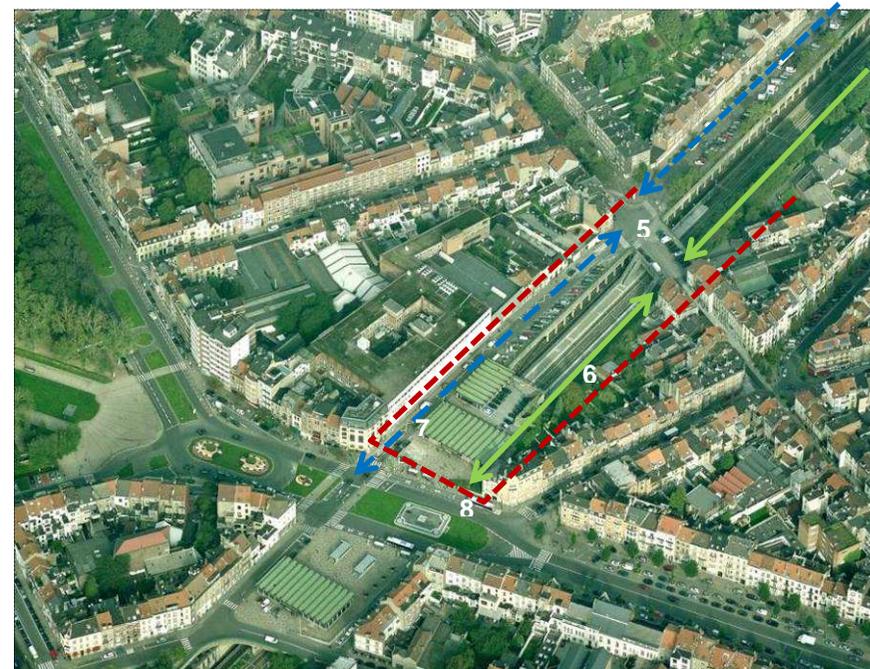
La commune d'Anderlecht est engagée dans une dynamique de renouvellement urbain par la présence de 2 contrats de quartier : « Scheut » et « Canal Midi ». Il serait intéressant de créer un cheminement piétons et cyclable vers le Canal voir au-delà en créant une passerelle au-dessus du Canal.

De manière plus anecdotique une intervention complémentaire pourrait être envisagée dans le secteur sud du tracé

Au niveau de la toiture du bâtiment de la STIB (Aménagement d'une toiture végétale)



Ce site de projet est intéressant car il sera l'occasion de traiter un des focus « talus de chemin de fer » identifié en phase 1



CONNEXION BELGICA - SIMONIS

Dans la perspective du redéploiement de ce secteur le long de la voie ferroviaire, il conviendrait de clarifier les différents types de déplacements et leur continuité. Il s'agirait également de renouveler la dimension paysagère de ces espaces atypiques jouxtant la voie ferrée.

Localisation : le long de la ligne 28 entre le Boulevard Belgica et le Boulevard Léopold II

Périmètre : 2 ha

Objectifs :

1. Réaménagement de la rue de la Lys (2 et 4)

La rue de la Lys est une voie de desserte locale qui mène aux garages à l'arrière des maisons.

Le talus qui la borde étant trop abrupt une action sur la rue est plus indiquée. L'objectif est de l'aménager en voirie résidentielle et d'améliorer sa fonction récréative en créant des percées visuelles du côté de la voie ferrée. On formerait ainsi des points de vue depuis les têtes de talus avec des espaces de repos. Dans le cadre du réaménagement de la rue, il conviendrait également d'envisager un nouvel éclairage adapté à la fonction résidentielle de la voirie.

2. Aménagement du croisement chaussée de Jette. (5)

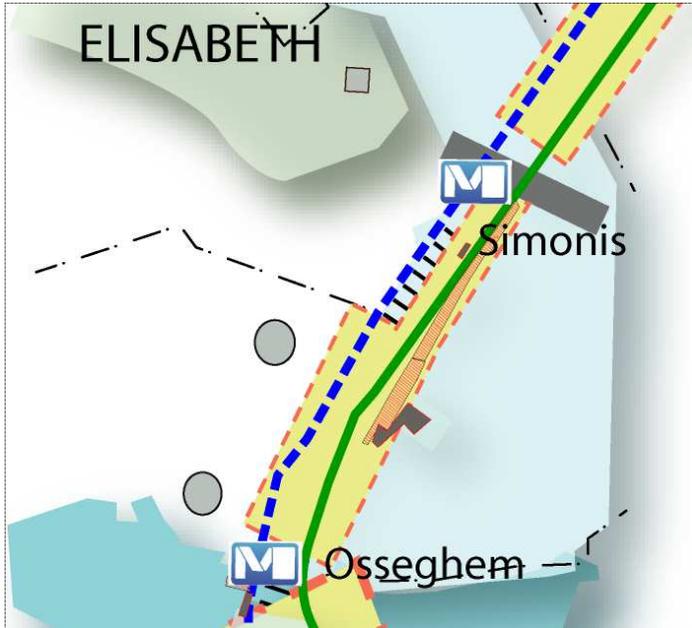
Nous proposons d'améliorer la traversée de la chaussée de Jette. Le stationnement doit être canalisé au profit de la circulation piétonne pour que cet espace devienne un lieu dédié prioritairement à la mobilité douce.

3. Aménagement du talus entre le quai et les jardins privés (6 à 8)

Il s'agit d'aménager un cheminement piéton en tête de talus ouest depuis la chaussée de Jette afin d'avoir une continuité vers les esplanades de la station de métro Simonis.

De manière générale, le stationnement rue de l'Armistice jusque la chaussée de Jette devrait être réorganisé et les circulations des "modes doux" améliorées. La rue devrait être réaménagée de la même manière que la rue Jean Baptiste Serkeyn (1 et 3)





-  Principe maillage vert
-  Principe RER vélo



CONNEXION SIMONIS – OSSEGHEM

Dans la perspective du redéploiement de ce secteur le long de la voie ferroviaire, il conviendrait de clarifier les différents types de déplacements et leur continuité. Il s'agirait également de renouveler la dimension paysagère de ces espaces atypiques jouxtant la voie ferrée.

Localisation : le long de la ligne 28 entre le Boulevard Léopold II et la chaussée de Gand

Périmètre : 1.6 ha

Objectifs :

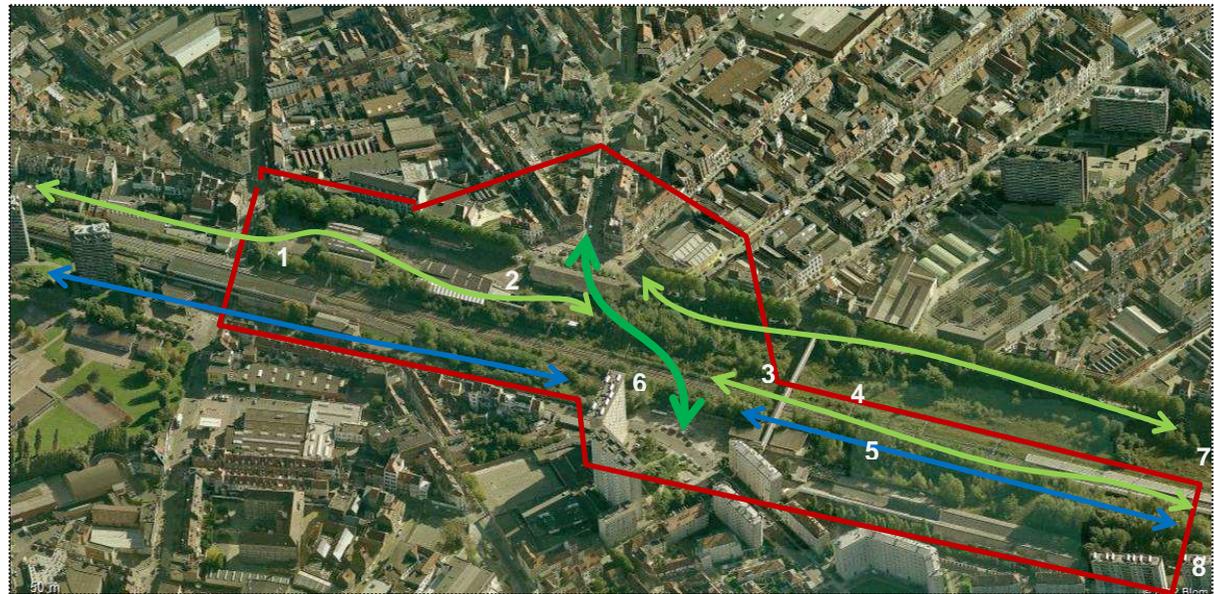
1. Continuité de la maille verte le long de la ligne 28 au-delà du carrefour rue de Ganshoren (1-2).

On propose de créer une passerelle au-dessous de la rue de Ganshoren afin de prolonger le cheminement piéton et cyclable le long des voies ferrées.

2. Intégration des immeubles sociaux à la maille (5-6).

Il s'agit de repenser la circulation des piétons dans les espaces interstitiels aux pieds des immeubles sociaux de façon à réinvestir ces espaces verts fermés et également, de créer une circulation du côté ouest, le long de la voie ferrée.





- Principe maillage vert
- Principe RER vélo

ZIR 'GARE DE L'OUEST'

Localisation : le long de la ligne 28 entre la chaussée de Gand et la Chaussée de Ninove

Périmètre : 9.6 ha

Objectifs :

1. Création d'une connexion entre deux quartiers.

Les lignes du chemin de fer et de métro forment une barrière entre les quartiers ouest et est de Molenbeek. Il faudrait profiter de la réaffectation de cette zone en friche pour créer une nouvelle passerelle les reliant. Le premier, la placette aménagée rue Vandenpeereboom qui est un espace convivial situé à l'embranchement de 3 voiries du quartier du côté est, et le second côté ouest, formé par les abords de la station de métro Beekkant qui devrait faire l'objet d'un lifting complet. Cet endroit est stratégique car il permet une connexion vers le Parc Marie-José.

2. Développement des déplacements cyclables et piétons.

Nous proposons d'utiliser les deux côtés de la voie ferrée afin d'assurer une continuité récréative du maillage vert. Le parcours du RER Vélo sera à l'ouest et ne partagera pas les circulations du maillage vert. Des jeux de passerelles seront utiles pour relier les espaces verts situés, de part et d'autre de la ligne 28.

3. Aménagement d'un parc le long des logements collectifs.

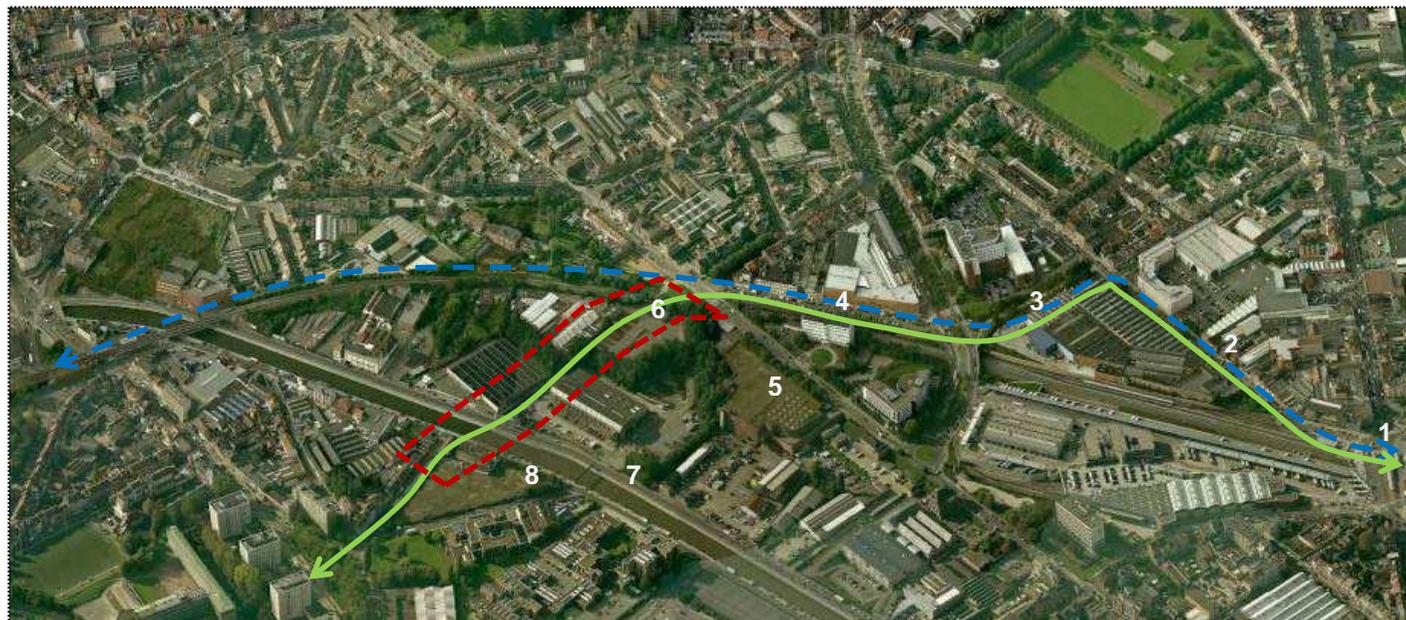
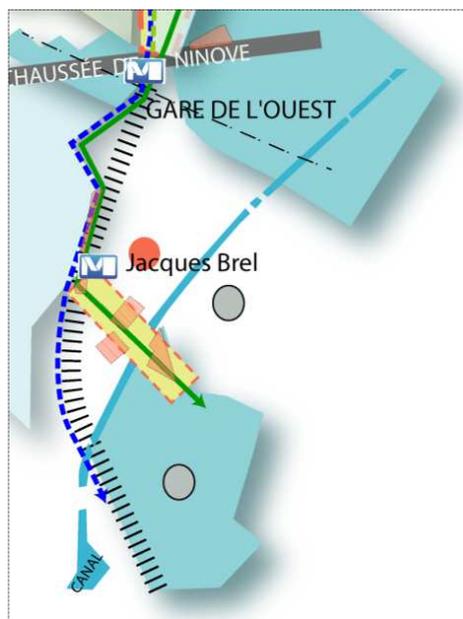
L'espace de la ZIR est très important, c'est un espace interstitiel ouvert avec beaucoup de potentiel et une haute valeur écologique. Il serait intéressant de reconverter une partie de la zone en parc public du côté ouest de la ligne de chemin de fer entre la station Beekkant et la gare de l'Ouest, près des logements sociaux qui longent le parc Marie-José. De cette manière, les 2 parcs seront connectés et les espaces entre les immeubles pourraient servir de liaison.



CONNEXION GARE DE L'OUEST AVEC CUREGHEM

Des aménagements sur le parcours entre la gare de l'Ouest et la station de métro Jacques Brel sont prévus dans le cadre du contrat quartier durable « Scheut ». La Gare de l'ouest, fraîchement restaurée en 2010, est un nœud modal important pour la partie Ouest de Bruxelles, où se croisent train, bus (STIB et Delijn), tram et métro. D'ici 2025, cette dernière accueillera également le RER.

Afin d'assurer une continuité de l'itinéraire, il conviendrait de créer une nouvelle connexion entre Jacques Brel et Cureghem, cette partie croiserait une zone en mutation urbaine (Voir le 'PRAS Démographique' et le Plan directeur du canal).



-  Principe maillage vert
-  Principe RER vélo



Cette zone d'intervention est également identifiée dans l'étude régionale 'CANAL' de Alexandre Chemetoff.

Localisation : Le long de la ligne 28, entre la chaussée de Ninove et la rive est du Canal, Quai de l'Industrie.

Périmètre : 7.8 ha

Aménagement de l'itinéraire entre la gare de l'Ouest et le métro Jacques Brel (1-3). Le début de la rue Vereyden, du côté de l'esplanade de la gare de l'ouest a été réaménagée en 2009-2010. Cet aménagement mérite d'être étendu à l'ensemble de la rue car il est favorable au déplacement des modes doux (piétons/cyclistes). Il est opportun de poursuivre la plantation d'arbres et d'arbustes de manière à accentuer le caractère promenade de la rue. L'esplanade du métro Jacques Brel pourrait être réaménagée et étendue à la traversée du boulevard Jules Grain d'Or (contrat de quartier Scheut 2012-2016)

1. Création d'une connexion entre le métro Jacques Brel et le Canal (4)

L'itinéraire passe par la rue de Glasgow (dans le périmètre du contrat de quartier de Scheut). C'est une voirie très large où l'espace réservé aux piétons est conséquent et où une coulée verte est présente. Le réaménagement de la rue est prévu dans le cadre du CDQ « Scheut ». Le passage par cette rue est donc évident. De plus, il offre une perspective vers le talus situé de l'autre côté de la voie ferrée. La continuité de l'itinéraire est moins limpide (projet port-sud situation projetée mal définie). Nous proposons de passer par le domaine de la STIB en créant l'itinéraire le plus adapté aux cyclistes car le site présente une forte déclivité. L'objectif est de réaménager le site en tirant parti de la dénivellation de manière à créer des vues panoramiques depuis la future promenade proposée. Cette promenade sera directement connectée aux berges du canal.

2. Aménagement de la toiture plate du bâtiment de la STIB (5)

Il s'agit de créer une toiture verte, voir même un véritable espace urbain, un lieu de rencontre insolite permettant de prendre de la hauteur et offrant de belles perspectives sur la ville.

3. Connexion avec le pôle Cureghem (7-8)

Nous envisageons de prolonger l'itinéraire de l'autre côté du canal par une passerelle afin de créer une connexion au futur ensemble de logements, à la crèche (port sud), aux écoles (erasmus et athénée), au square Albert 1^{er} et aux logements sociaux. L'emplacement exact de la passerelle reste à définir.

Détail des aménagements envisagés :
Voir Fascicule A3 – Partie II Esquisse d'intention



NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

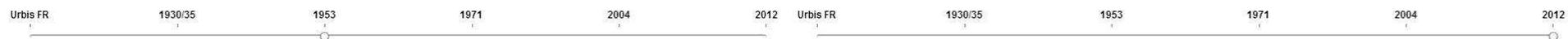
SENNE

2.5 PENTAGONE



Figure 6 Perspective du tracé

Evolution urbanistique – Seconde moitié du 20^{ème} siècle

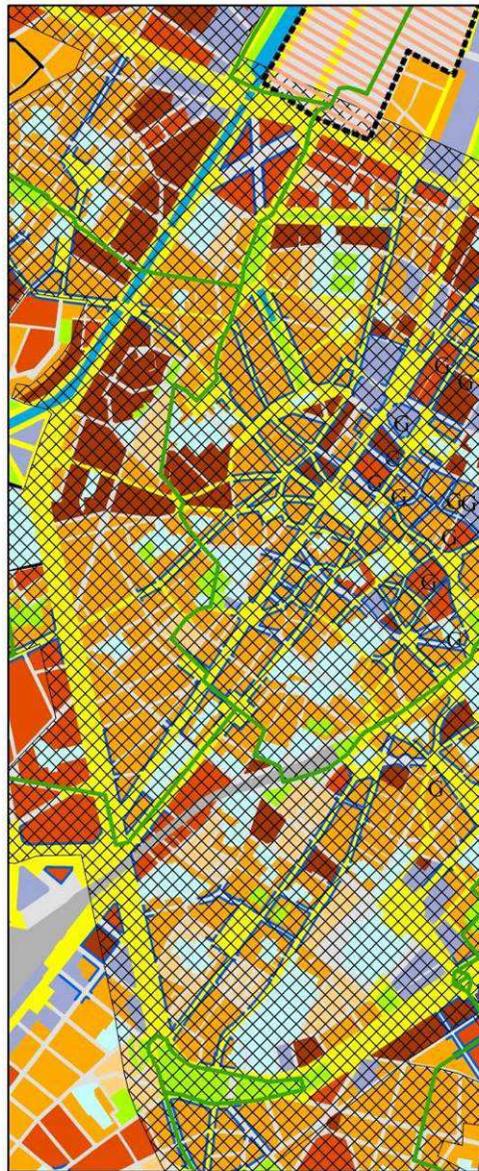


Été 1953 [Photos aériennes](#) [Couches cartographiques](#) ←

→ [Couches cartographiques](#) [Photos aériennes](#) Printemps 2012



Affectation du sol PRAS



Legend

-  zones d'intérêt régional
-  zone d'intérêt régional à aménagement différé
-  zone de réserve foncière
-  zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

zones d'habitat

-  zones d'habitation à prédominance résidentielle
-  zones d'habitation

zones de mixité

-  zones mixtes
-  zones de forte mixité

zones d'industries

-  zones d'industries urbaines
-  zones de transport et d'activités portuaires

autres zones d'activités

-  zones administratives
-  zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public
-  zones de chemin de fer

zones vertes

-  zones vertes
-  zones de haute valeur biologique
-  zones de parc
-  zones d'activités sportives
-  zones de cimetières
-  zones forestières
-  zones agricoles

NEDER-OVER-HEMBEEK

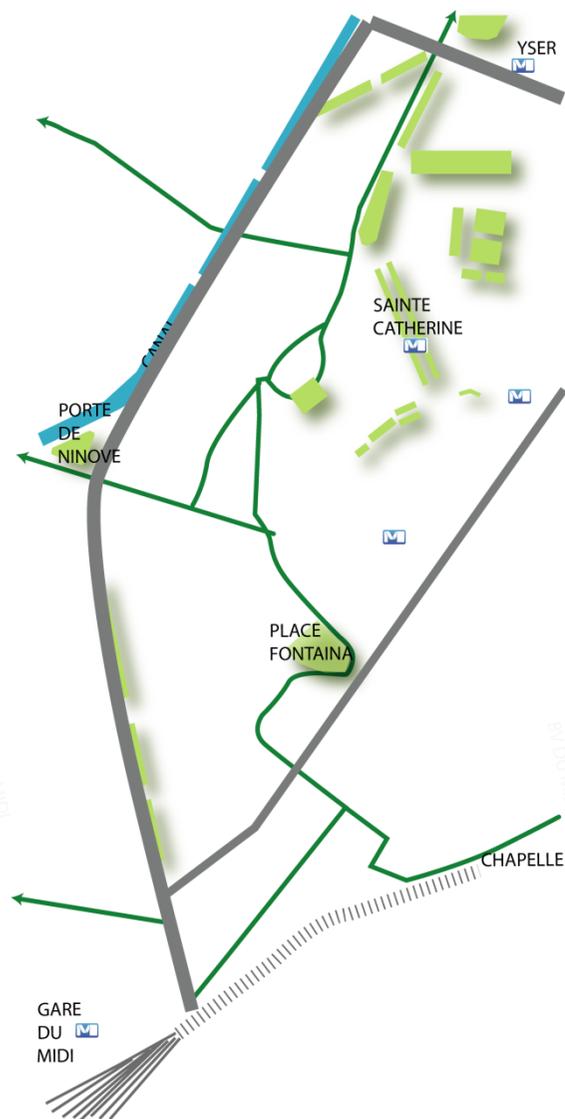
JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

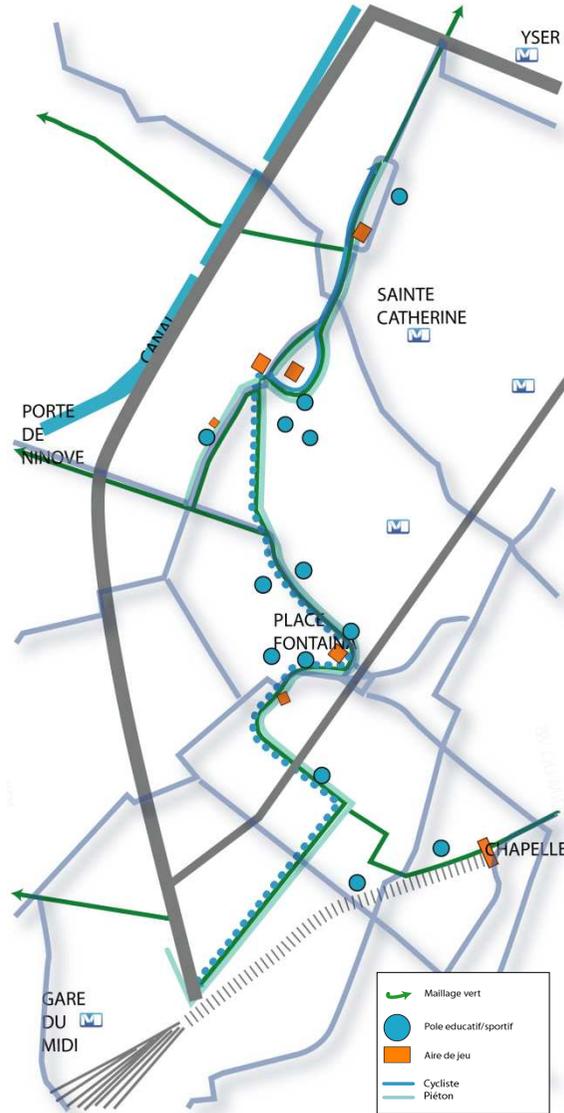
I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

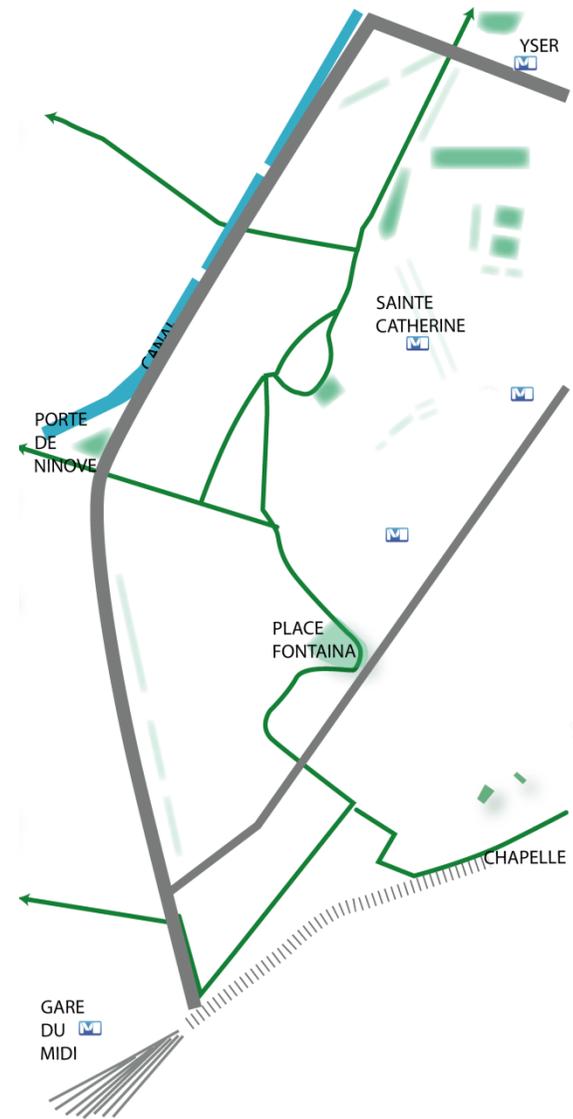
SENNE



Fonction Paysagère



Fonction Récréative



Fonction Ecologique

2.5.1 Analyse de la situation existante

Localisation

Cet itinéraire se situe au cœur de la région, sur le territoire de la ville de Bruxelles, dans la partie Ouest du Pentagone.

Son tracé est circonscrit entre la petite ceinture ouest, les boulevards centraux (Anspach, Jacquain et Lemonnier) et la jonction Nord-Midi.

Les grandes entités paysagères environnantes

Au nord le parc Maximilien ;
A l'ouest le canal.

Longueur du tronçon

Il mesure 2.5 km

Contexte réglementaire

Au niveau du PRAS :

Une grande partie du tracé est positionnée sur des axes structurants et connecte les zones récréatives de cette partie du centre-ville que sont :

- La plaine de Jeu du Quai de la Houille (1).
- Le parc Fontainas (2).
- Le parc de la Chapelle (7).

La représentation des fonctions

La fonction paysagère se concentre surtout dans la partie nord et se résume souvent à des alignements d'arbres. Le parc Fontainas (2) constitue l'élément paysager le plus important.

La Fonction récréative est assez bien représentée. Les circulations piétonnes et cyclables sont assez bonnes, il manque cependant sur certaines séquences un aménagement plus marqué pour les cyclistes. Les aires de jeux pourraient être davantage développées.

La fonction écologique est difficilement perfectible vu le contexte très urbain et minéral. Des interventions ponctuelles (plantation des pieds d'arbres, végétalisation des toitures et murs de façades) contribueront à terme à améliorer la trame écologique.





2.5.2 Les potentialités

L'ensemble du secteur est engagé dans une dynamique générale de renouvellement urbain dans le cadre de contrats de quartier.

- Contrat de Quartier « Les Quais » 2006-2010 (en voie d'achèvement).
- Contrat de Quartier « De la Rouppe » 2008-2012 (en voie d'achèvement).
- Contrat de Quartier « Jardins aux Fleurs » 2011-2015 (1) (définition du programme et choix des équipes de maîtrise d'œuvre). Une part importante du programme porte sur la restructuration de l'îlot Fontainas et notamment du Parc. La restructuration de l'espace public s'inscrit dans le développement d'une trame verte. Ce projet s'inscrit bien dans les attentes/ambitions de l'IBGE.

En limite du secteur le long du canal, s'étend le projet de restructuration de la petite ceinture ouest. La première phase est en voie d'achèvement, alors que la deuxième, autour de la porte de Ninove(1), très controversée n'a pas dépassé le stade de l'élaboration de son schéma directeur.

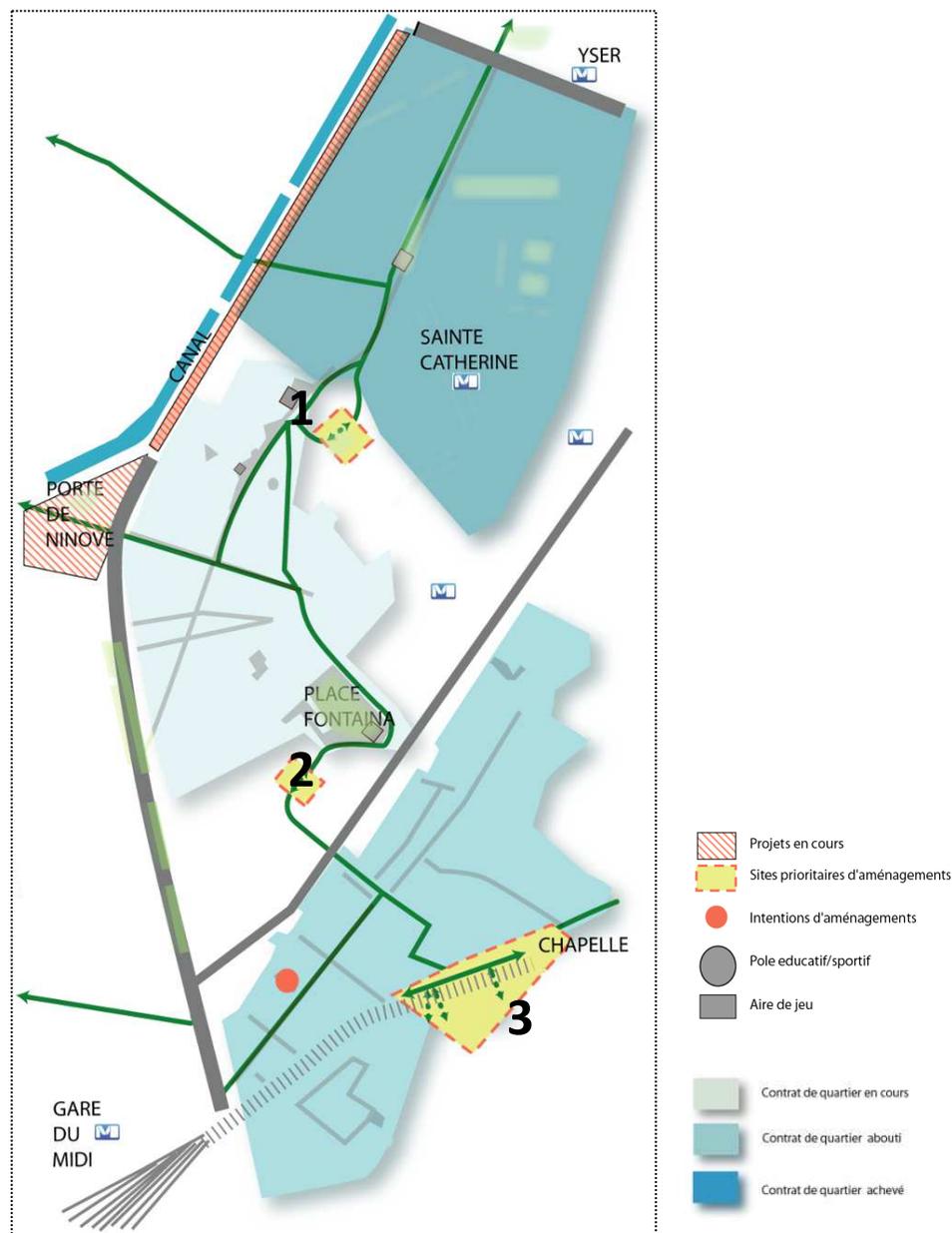


Beaucoup de projets arrivent bientôt à terme et d'autres sont déjà bien engagés. Ils couvrent une grande superficie de la zone étudiée. Les potentialités d'interventions sont assez faibles.

Trois secteurs majeurs d'interventions ont été retenus :

1 // Place du nouveau Marché aux Grains : Entre les CDQ des Quais et Jardin aux Fleurs

Cette première intervention a pour ambition de préserver l'identité de cette ancienne place qui reçoit des usages variés mais parfois contradictoires (stationnement/aire de jeu). Elle est en concurrence directe avec la place Saint Michel, située à moins de 80 m. On retrouve sur chacune un mobilier de repos et un terrain de Basket.

**Objectifs:**

- Améliorer la dimension paysagère ;
- Diminuer l'impact de stationnement ;
- Intégration des circulations douces ;
- Mise en valeur du patrimoine.

2 // Réaménagement des immeubles barres des rues Vautour et Potiers (4)

Aujourd'hui cet espace constitue une rupture dans le tracé du parcours. Le jardin de ces immeubles est aujourd'hui clôturé, ce qui oblige à faire un détour. De plus, dans ce secteur où les espaces verts sont rares, la présence d'un espace aussi grand constitue une aubaine pour l'ensemble du quartier.

Objectifs:

- Ouvrir ce jardin à l'espace public ;
- Repenser les espaces délaissés ;
- Améliorer les connexions ;
- Créer un axe piéton et cyclable reliant les places Fontainas et Annessens



Ce site est intéressant car il sera l'occasion de traiter un des focus « les espaces interstitiels », identifié dans en phase1.

3 // Réaménagement Ursuline/Chapelle (5)

Cette intervention a pour but d'améliorer la connexion avec le Skate Parc et atténuer la rupture occasionnée par les voies de train.

De manière plus anecdotique nous avons imaginé l'aménagement des toits de la Galerie du Midi.

4 // Jardin sur les toits de la Galerie du Midi. (6&7)

L'aménagement des toits permet de créer un espace vert insolite et exemplaire sur un territoire où la végétation est rare.



RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU NOUVEAU MARCHÉ AUX GRAINS

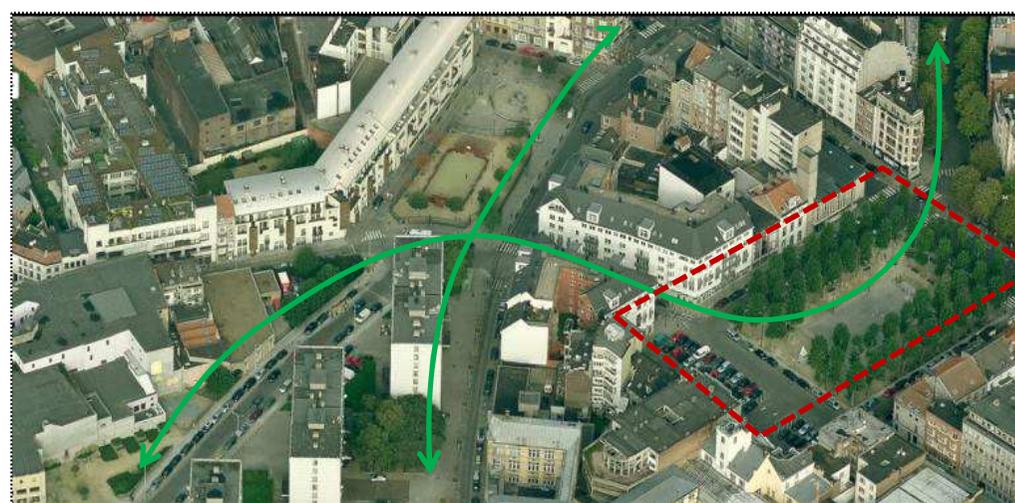
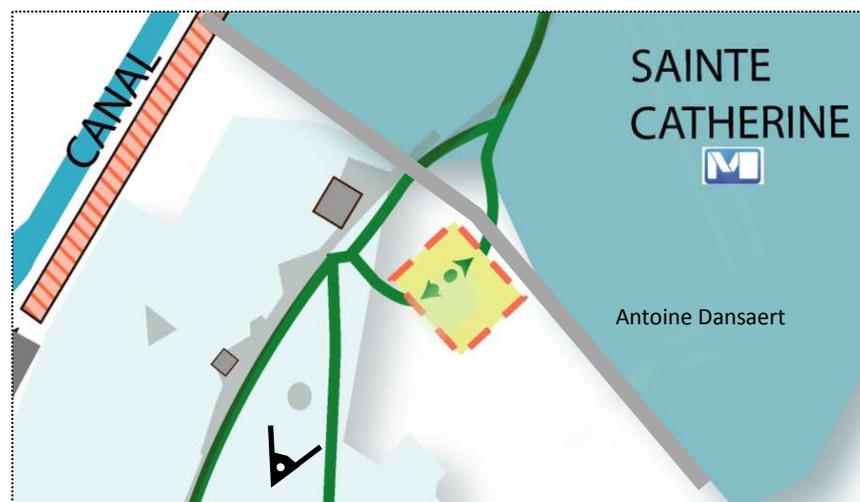
Ce projet souhaite redonner une identité à cette place. Il s'agit d'améliorer sa fonctionnalité, renouveler l'ambiance tout en préservant ses grandes qualités paysagères.

Localisation : Entre la rue Antoine Dansaert et la rue de l'Hôpital

Périmètre : 0.7 ha

Objectifs (1-3)

1. Amélioration des connexions piétonnes et cyclables
2. Renouvellement du centre de la place
Renouveler le mobilier urbain et l'éclairage public du terrain de Basket qui est entouré d'arbres déjà présent sur la place du nouveau Marché aux Grains.



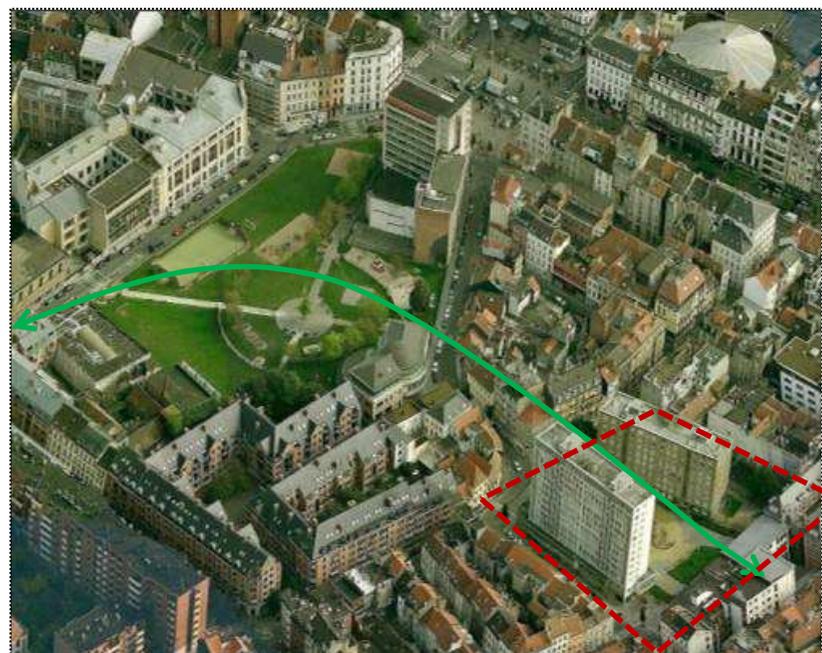
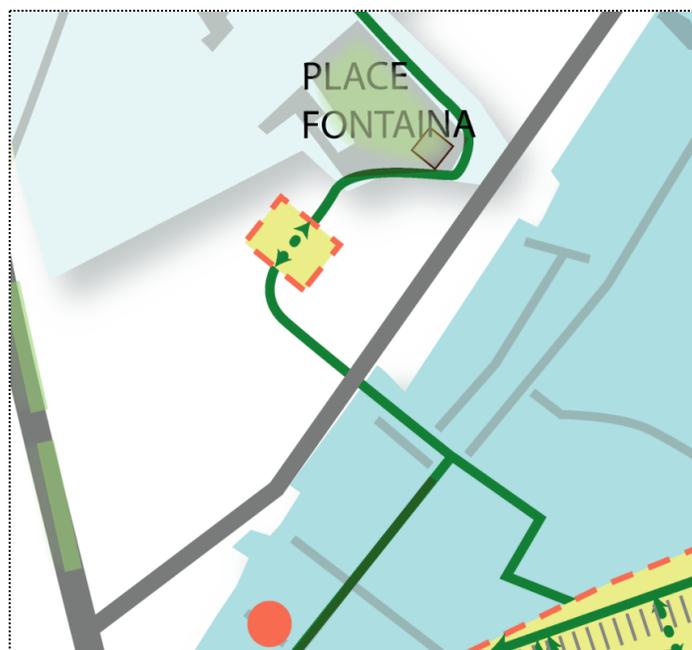
RÉAMÉNAGEMENT ENSEMBLES DE LOGEMENTS(BARRES) - RUE VAUTOUR ET POTIERS

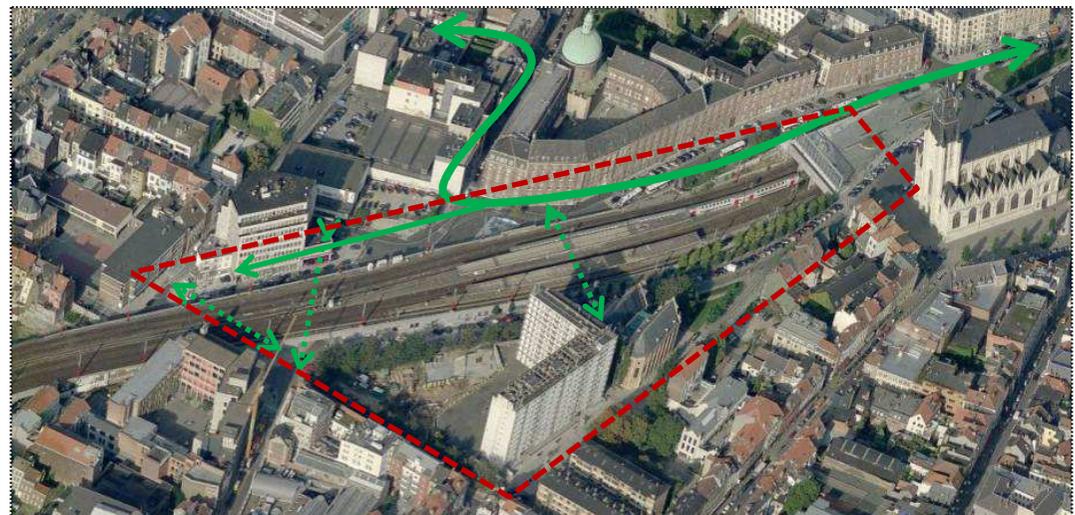
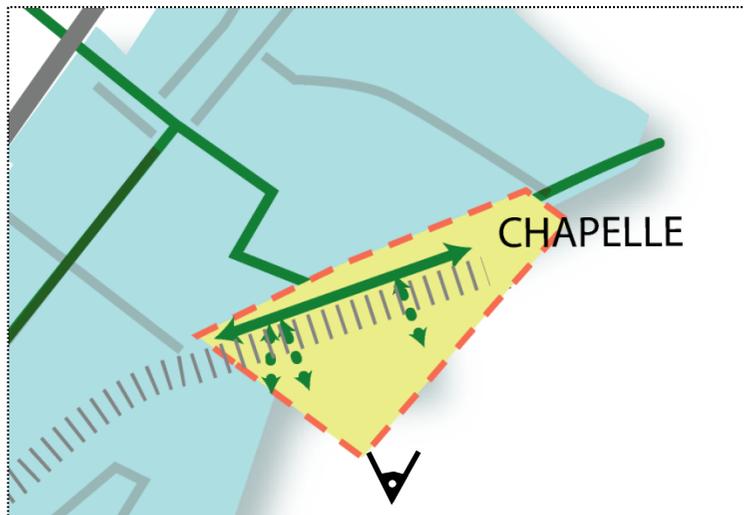
Localisation : entre la rue Vautour et Poitier

Périmètre : 0.7 ha

Objectifs (4-6)

1. Amélioration de la connexion entre les places Fontainas et Annessens
Ouvrir le parc aux abords d'immeubles afin d'y faire passer les piétons. Cette circulation devrait être centrale et bien marquée et reprendre le type de matériaux utilisés dans la rue.
2. Réaménagement de l'aire de jeux
Recomposition de l'aire de jeux existante autour de la nouvelle circulation piétonne. Renouvellement des éléments de jeux, du mobilier urbain, redéfinition et densification si possible du cadre végétal. Un effort sera apporté au traitement des abords d'immeubles.
3. Transformations des espaces délaissés en potagers urbains





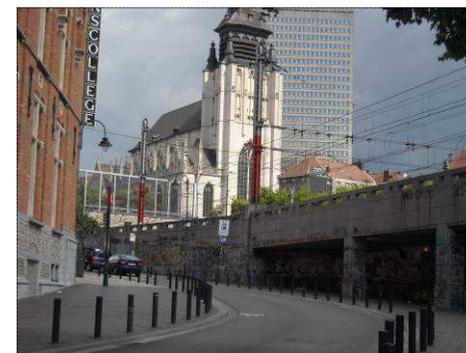
RÉAMÉNAGEMENT URSULINE/CHAPELLE

Localisation : rue des Ursulines et des Brigittines

Périmètre : 1.9 ha

Détail des aménagements envisagés (1- 4)

1. Amélioration de la connexion piétonne et cyclable rue des Ursulines jusqu'au skate Parc
Améliorer la circulation piétonne sur le côté du viaduc en élargissant le trottoir.
2. Traitement paysager sur les tunnels et le viaduc
Action sur l'éclairage et les fresques murales



NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE

2.6 ASTRID-CANAL-SENNE

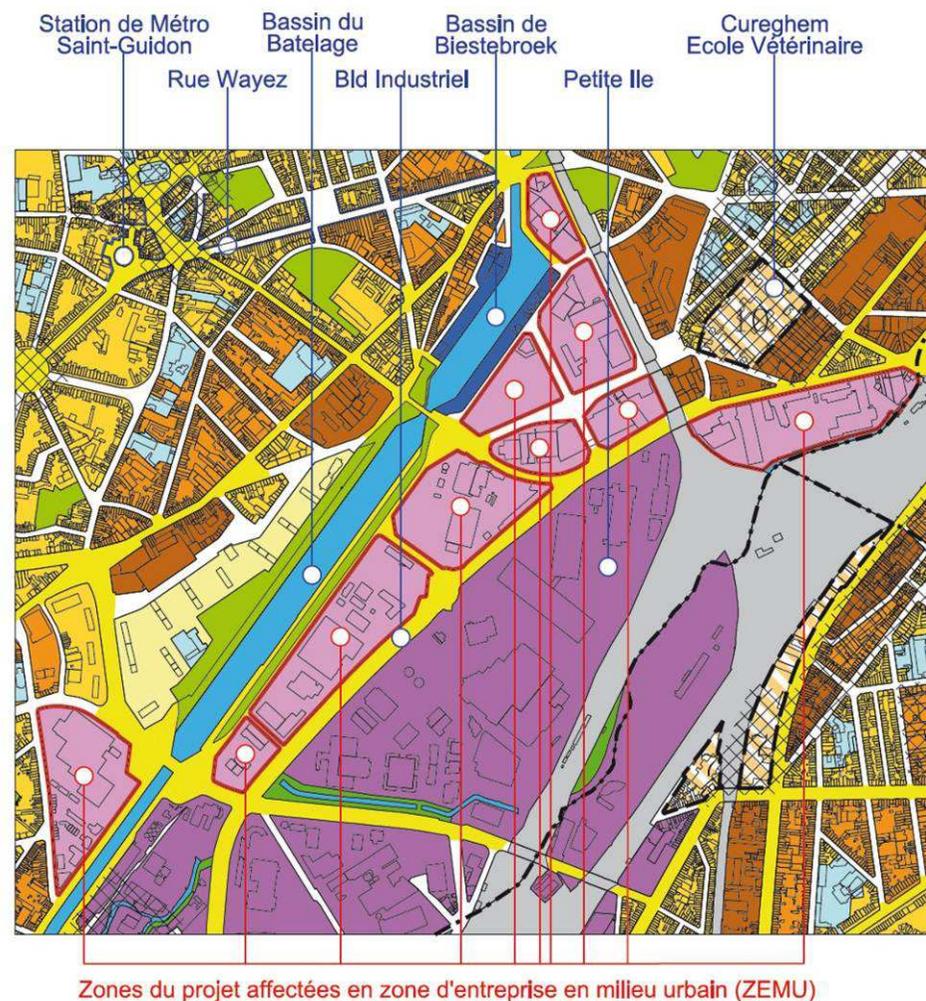


Figure 7 Perspective du tracé

Affectation du sol - PRAS



PRAS Démographique



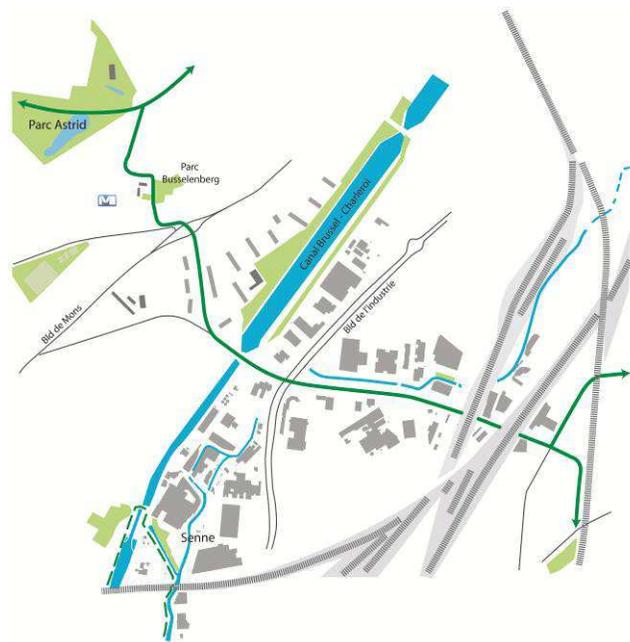
Création d'un nouveau type de zone : la Zone d'entreprises en milieu urbain (ZEMU)

Une des principales nouveautés apportées par le PRAS démographique est la création d'un nouveau type de zone, la Zone d'entreprises en milieu urbain (« ZEMU »). La création de cette zone répond à la nécessité d'envisager une mixité fonctionnelle au sein de zones aujourd'hui monofonctionnelles, et en particulier au sein des Zones d'Industrie Urbaine (ZIU).

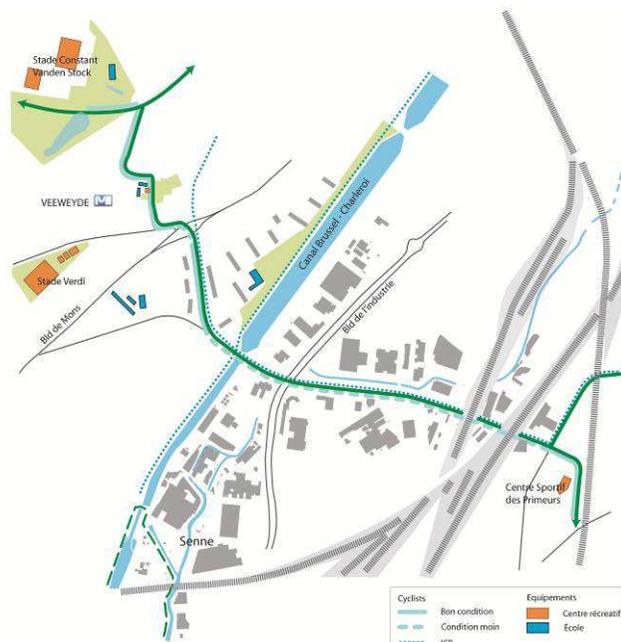
Pour rappel, le logement n'est aujourd'hui pas autorisé dans les ZIU. Une série de zones ont été identifiées comme pouvant potentiellement accueillir du logement. Il s'agit de zones qui présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- elles sont accessibles en transports publics ;
- elles sont situées au sein ou à proximité de tissus urbains habités et peuvent facilement être rattachées à ceux-ci ;
- elles ne sont que très partiellement bâties aujourd'hui et l'introduction de logements pourrait se faire sans mettre en péril la fonction économique principale ;
- les zones présentent des possibilités d'amélioration qualitative passant par une recomposition urbaine d'ensemble ;
- les activités économiques qui y sont implantées aujourd'hui ne produisent pas de nuisances rendant incompatibles la cohabitation avec la fonction logement.

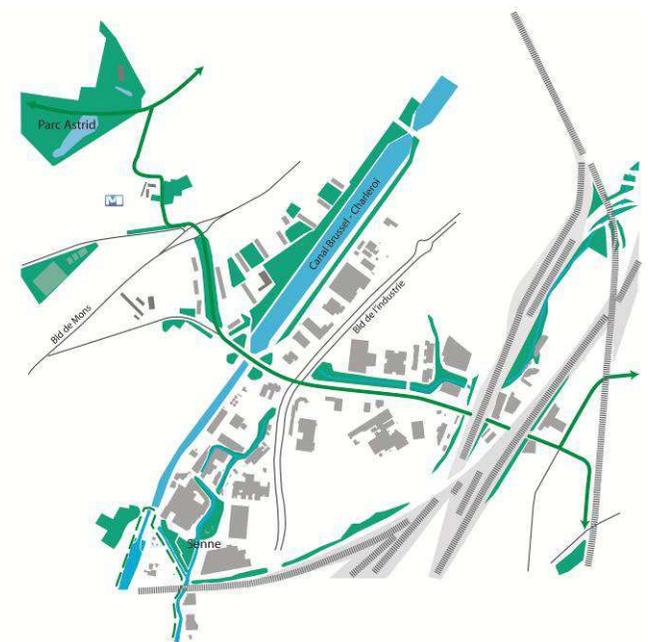
D'autre part, certaines zones de forte mixité ont également été examinées afin d'identifier celles qui pouvaient être réaffectées en ZEMU avec pour objectif d'y renforcer et préserver leur vocation économique tout en y maintenant les possibilités de mixité.



Fonction Paysagère



Fonction Récréative



Fonction Ecologique

Cyclisme		Equipements	
	Bon condition		Centre récréatif
	Condition moins		Ecole
	ICR		
	Piétons (Maillage vert)		
	Promenade Verte		

2.6.1 Analyse de la situation existante

Localisation

Cet itinéraire se situe au sud-ouest de la Région de Bruxelles Capitale, sur la commune d'Anderlecht. Son tracé assure le lien entre les communes d'Anderlecht et de Forest.

Les grandes entités paysagères environnantes sont :

- A l'ouest le parc Astrid ;
- Le Canal de Charleroi ;
- A l'est les parcs Duden et de Forest ;
- La Senne.

Longueur du tronçon

Il mesure 5.6km

La représentation des fonctions

La fonction paysagère est représentée par deux éléments forts et intrinsèquement liés. Le canal : Cette superstructure dont le caractère rectiligne est souligné par des alignements de peupliers.

La Senne : Plus discrète serpentant autour de l'île Aa sur laquelle on retrouve les vestiges de l'ancienne filature d'Aoust, témoin d'un paysage industriel ancien et révolu. Ponctuellement quelques potagers viennent animer ce paysage en bordure de l'eau.

La fonction récréative pourrait être améliorée notamment dans la partie dédiée à l'activité économique entre le canal et Forest. Le boulevard Paepsem est un itinéraire cyclable régional (ICR) peu qualitatif. Trois pôles sportifs et quatre écoles se trouvent à proximité du maillage vert, où les cheminements piétons et cyclistes sont de relativement bonne qualité.

La fonction écologique est bien représentée. La trame est composée d'éléments très divers comme, les parcs, la Senne, les talus de la voie ferrée, les alignements d'arbres. Les berges de la Senne ont été très fortement endommagées par l'implantation d'entreprises diverses. Aujourd'hui, il convient d'être très vigilant à ce milieu fortement fragilisé et favoriser son renouvellement dans le cadre du maillage bleu.



2.6.2 Les potentialités

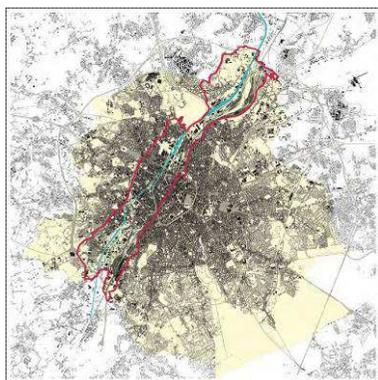
Longtemps oublié, le canal est devenu l'axe central de tous les enjeux urbains. Sur ce secteur stratégique et ses abords, beaucoup d'études et de projets voient le jour afin de définir les grands principes de son réaménagement.

Nous avons inventorié plusieurs études et projets sur ce périmètre :

- Le Plan directeur pour le Territoire du canal : le 4 octobre 2012, Alexandre Chemetoff a été désigné par la Région de Bruxelles Capitale pour développer pour mai 2013, une vision urbanistique structurante pour le canal. Le plan une fois validé par la RBC, une phase d'accompagnement de mise en œuvre sur une période de 3 ans sera effectuée.
- Le PPAS Biestebroek s'étend sur 47 ha. Lors de son lancement en 2011 ce plan avait pour ambition de déroger au PRAS jugé trop contraignant pour renouveler le secteur. Le site de Biestebroek est concerné par la modification du PRAS démographique. Dans l'attente de la révision, l'étude du PPAS a été momentanément interrompue.
- Le carrefour Veeweyde va faire l'objet d'un réaménagement complet. Ce projet va dans le sens de l'esprit du maillage vert. Il prévoit la réalisation d'aménagements **légers** pour les cyclistes dans la perspective de leur offrir plus de confort et de sécurité.
- Promenade verte : des travaux d'aménagements et de sécurisation de la Promenade verte reliant Forest à Anderlecht sont en voie d'achèvement. Ce nouvel itinéraire se connecte au tracé du maillage vert lorsqu'il rejoint le canal en longeant les berges de la Senne et du pont du chemin de fer.

On ne peut parler du canal sans parler de la Senne. Trop longtemps effacée, délaissée et mal traitée, la Senne est au cœur de projets de rénovation urbaine, comme notamment dans le contrat de quartier durable Masui où il est prévu le développement d'un parc sur le tracé du lit de la Senne.

Une grande partie du nouveau tracé longe les bords de Senne encore à ciel ouvert. Au milieu de cette vaste zone industrielle, en lien intime avec le canal, ce secteur constitue un potentiel écologique, récréatif et paysager d'une grande qualité. L'histoire de la Senne est également intimement liée à celle des voies ferrées convergent vers la Gare du Midi. Une séquence entière de la Senne se situe sur les territoires de Sibelga.





3 séquence 'Berges de la Senne'

- 1A/ Le faisceau ferré
- 1B/ Boulevard Paepsem
- 1C/ Connexion Promenade Verte

1 // Aménagement des berges de la Senne

Cette intervention sur les berges de la Senne a pour ambition de mettre en valeur une des rares séquences régionales où l'on peut encore voir la Senne à ciel ouvert. L'aménagement sur ce secteur de la Senne a pour but :

- Le maintien & développement de la continuité écologique ;
- La connexion à la promenade verte ;
- La continuité piétonne et cyclable ;
- La préservation et mise en valeur d'un patrimoine industriel (île Aa et bâtiment lainier d'Aoust) ;
- La redéfinition d'un périmètre de protection à la Senne ;
- La connexion au canal.

2 // Les ponts du chemin de fer

Développer la verdurisation des espaces interstitiels entre les ponts de la voie ferrée sur le boulevard Paepsem pour animer visuellement les ouvrage d'art.

Objectifs :

- Réduire l'impact visuel et initier une continuité verte ;
- Améliorer une continuité piétonne et cyclable ;
- Améliorer l'accessibilité à l'un des tronçons de la Senne qui se trouve enclavé entre deux ponts.

3 // Le quartier Aurore

Repenser l'usage des espaces interstitiels fragmentés du quartier de l'Aurore et les ouvrir sur le canal. L'aménagement sur ce secteur a pour objectif :

- Un renouvellement qualitatif des espaces interstitiels ;
- Le développement d'un parc en bordure de canal ;
- De confirmer les circulations piétonnes et cyclables ;
- De développer les activités récréatives aux abords du canal ;
- De préserver le patrimoine végétal du canal.

NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

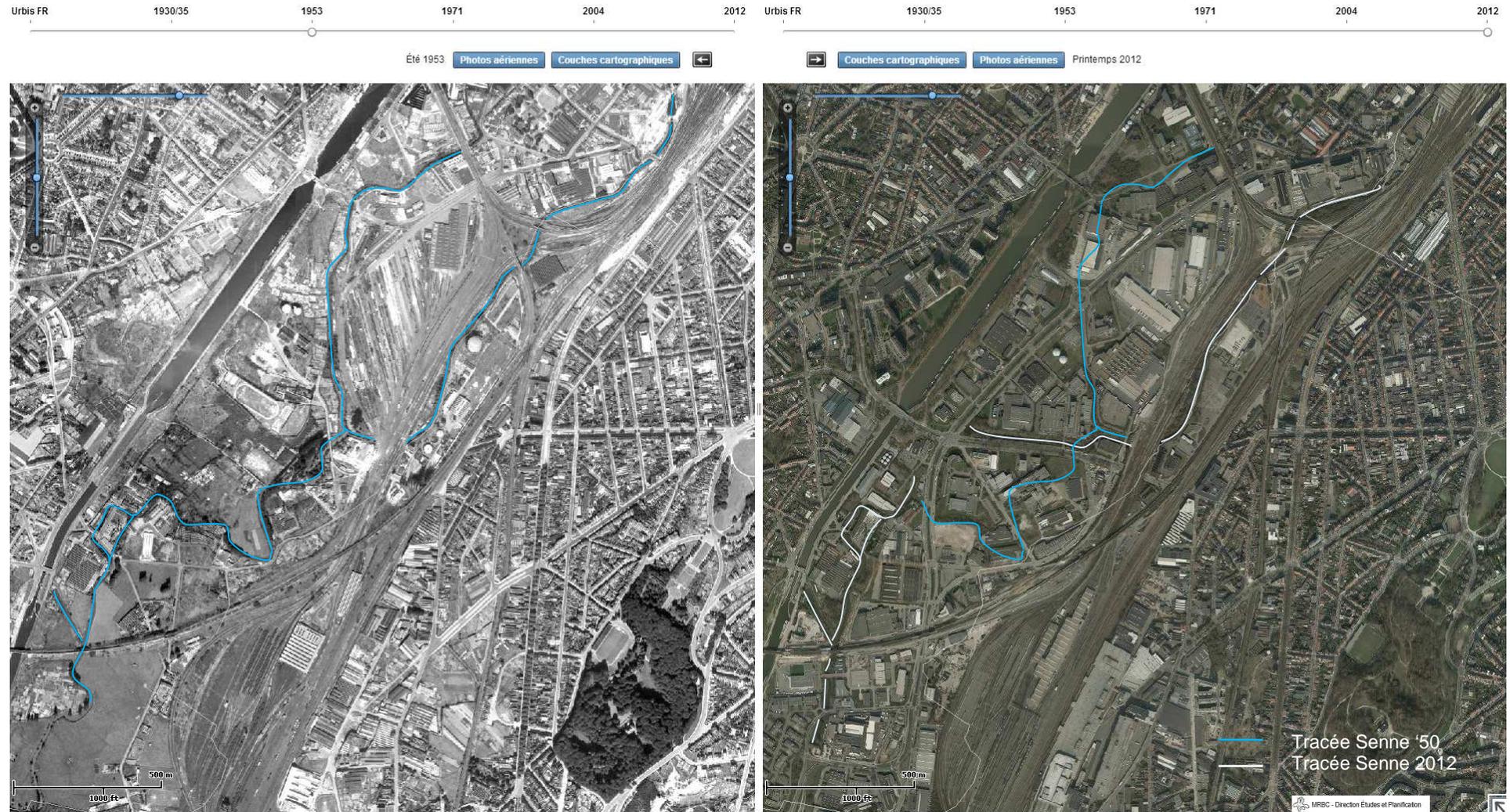
SENNE

1 // Aménagement des berges de la Senne

La Senne est coupée par des axes forts, des boulevards et les infrastructures des chemins de fer. Trois séquences ont été traitées. Chaque partie de la Senne aura sa propre fonction qui répond aux nécessités de l'environnement.



Cette zone d'intervention est également identifiée dans l'étude régionale 'CANAL' de Alexandre Chemetoff.



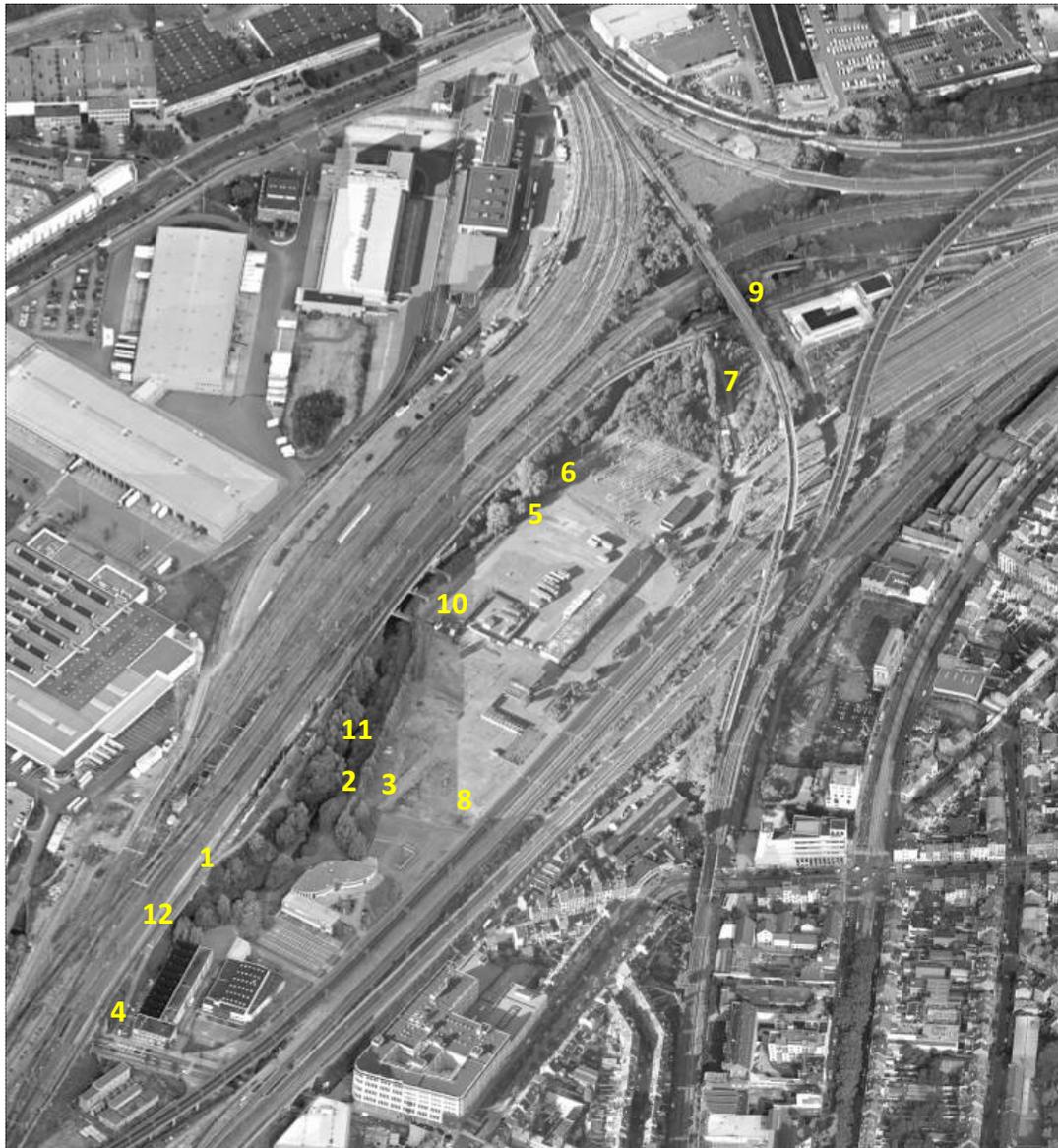
Evolution urbanistique – Seconde moitié 20^{ème} siècle



Reportage photographique



SEQUENCE 1A : LE FAISCEAU FERRÉ



NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

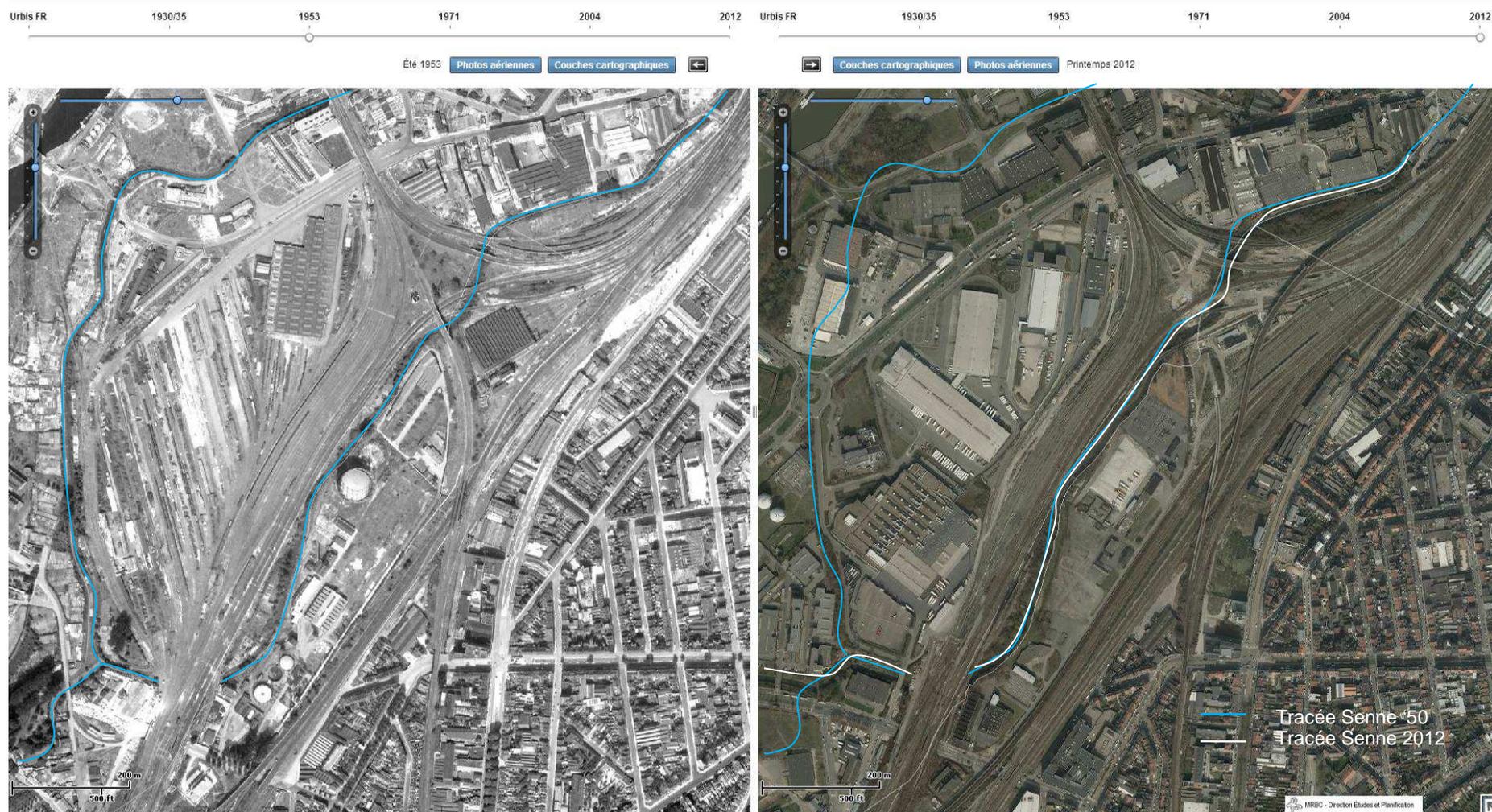
FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE

Evolution urbanistique – Seconde moitié du 20^{ème} siècle



Localisation : Faisceau ferré entre le boulevard Industriel et l'avenue Van Volxem

Périmètre : 3.9 ha

Caractéristiques :

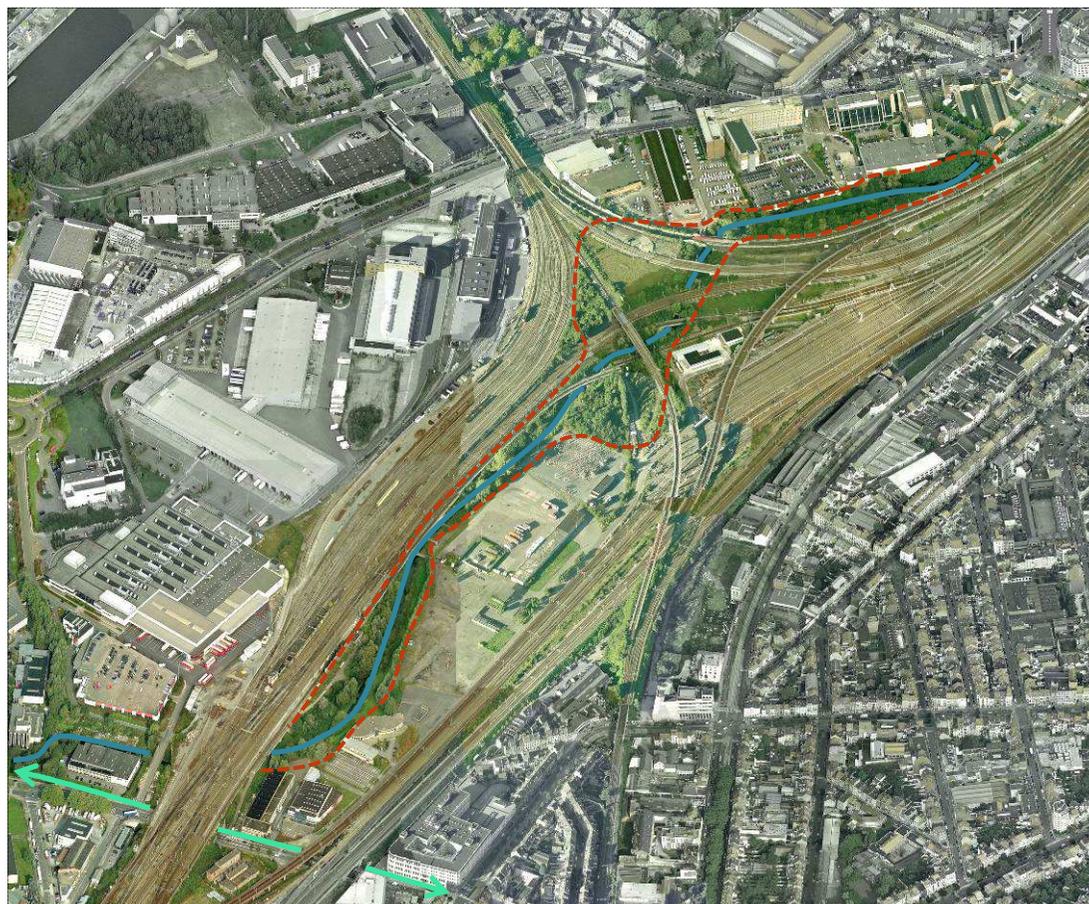
- Tracé 'canalisé' au cœur du faisceau du chemin de fer.
- Un cordon végétal résiduel cohabitant tant bien que mal avec des activités industrielles.
- De grandes surfaces minérales.
- De très belles perspectives (sur la capitale).
-

⇒ **Un fort potentiel pour développer un corridor biologique**

Objectifs:

1. Elargissement du corridor verdoyant nécessaire de la Senne.
2. Respecter et mettre en valeur la Senne.
3. Assurer la continuité piétonne et cyclable.
4. Garantir la sécurité du site.

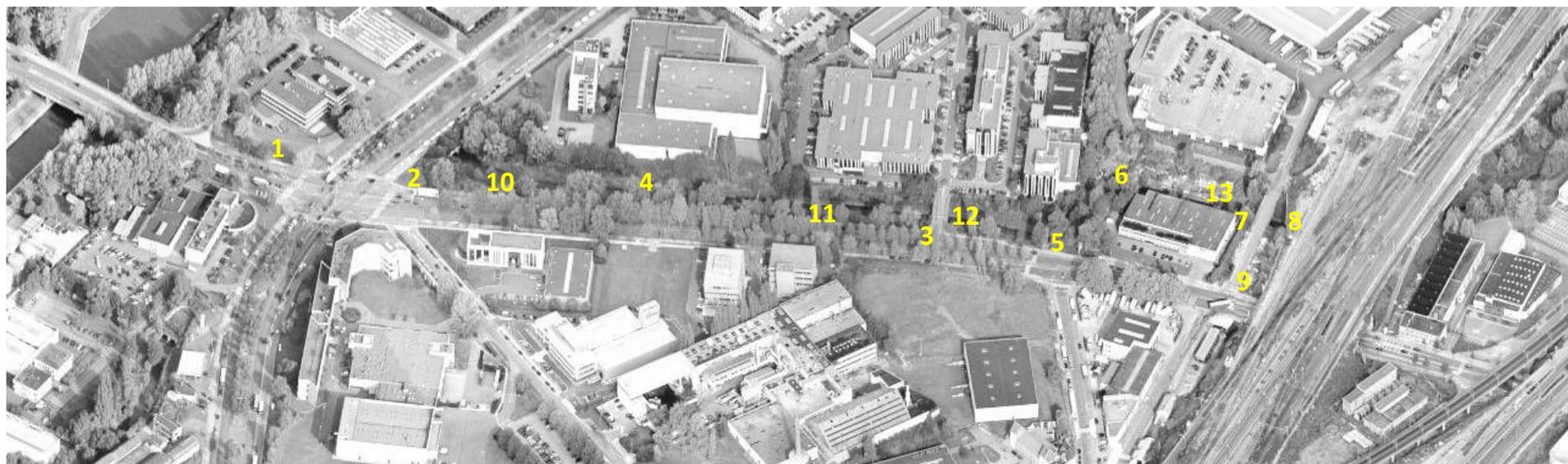
Détail des aménagements envisagés :
Voir Fascicule A3 – Partie II Esquisse d'intention



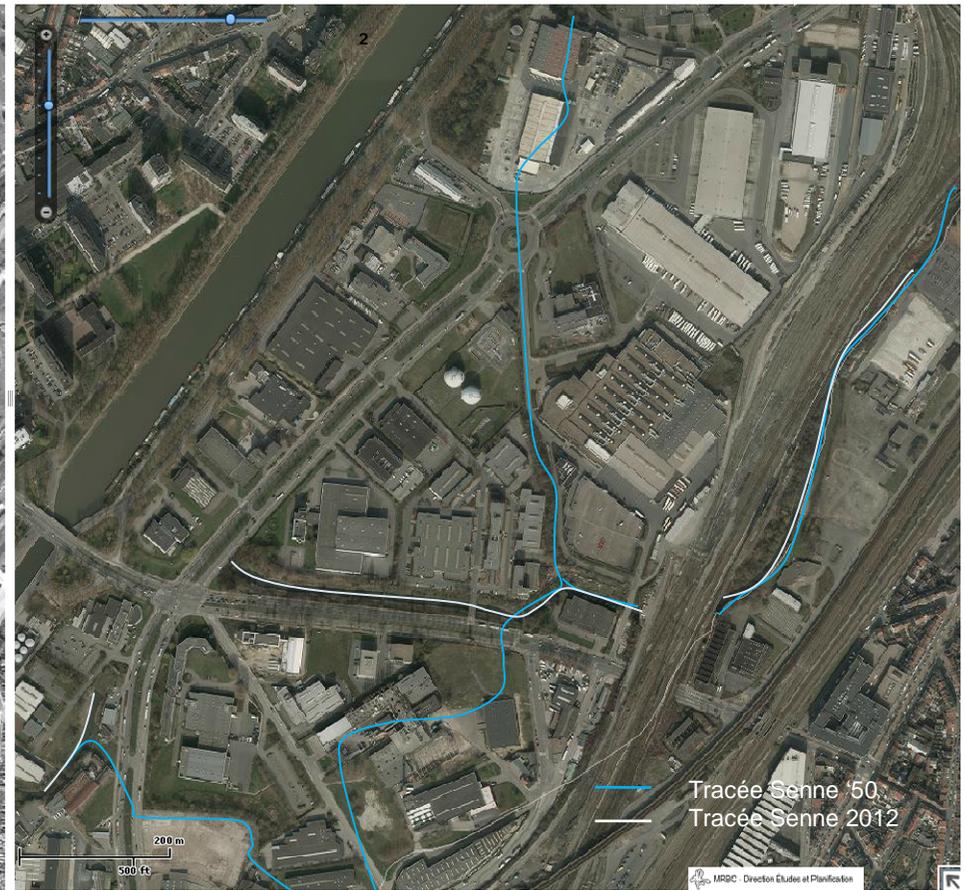
Reportage photographique



SEQUENCE 1B : BOULEVARD PAEPSEM



Evolution urbanistique – Seconde moitié du 20^{ème} siècle



Localisation : Boulevard Papssem, entre le boulevard de l'Industrie et la voie ferrée.

Périmètre : 2.8 ha

Caractéristiques :

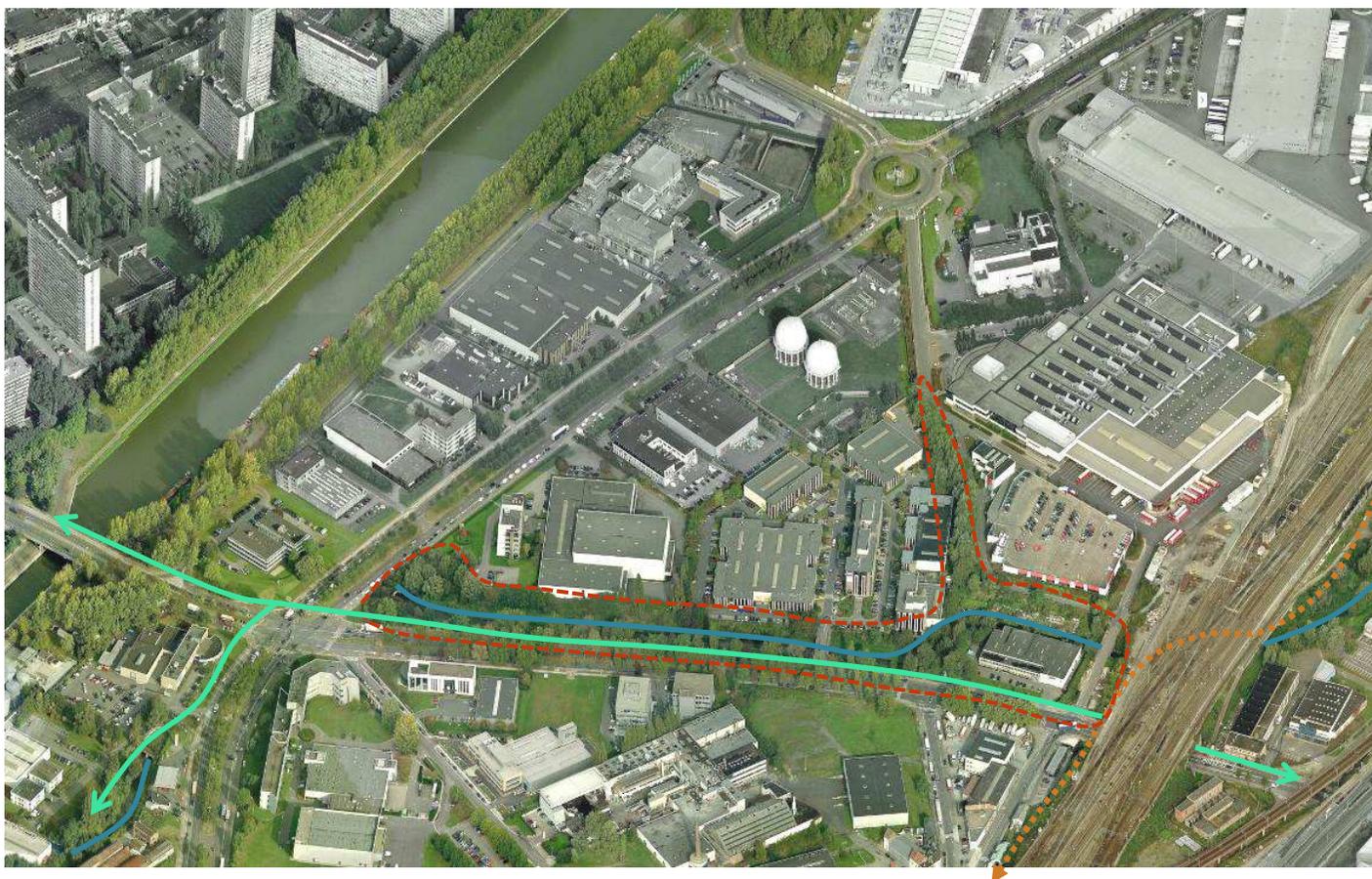
- Parcours artificiel de la Senne.
- Cours d'eau rectiligne et canalisé → drainage rapide de l'eau.
- Berges verdoyantes.
- Un cordon arboré intéressant (Boulevard - 4 rangées d'arbres).
- Longé par une piste cyclable (ICR).

Objectifs :

1. Reconstitution d'un cordon écologique.
2. Développer les circulations piétonnes et cyclables.
3. Mise en scène des passerelles existantes.
4. Développer des aires de repos et des promontoires offrant de belles vues.

Détail des aménagements envisagés :

Voir Fascicule A3 – Partie II : Esquisse d'intention



NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

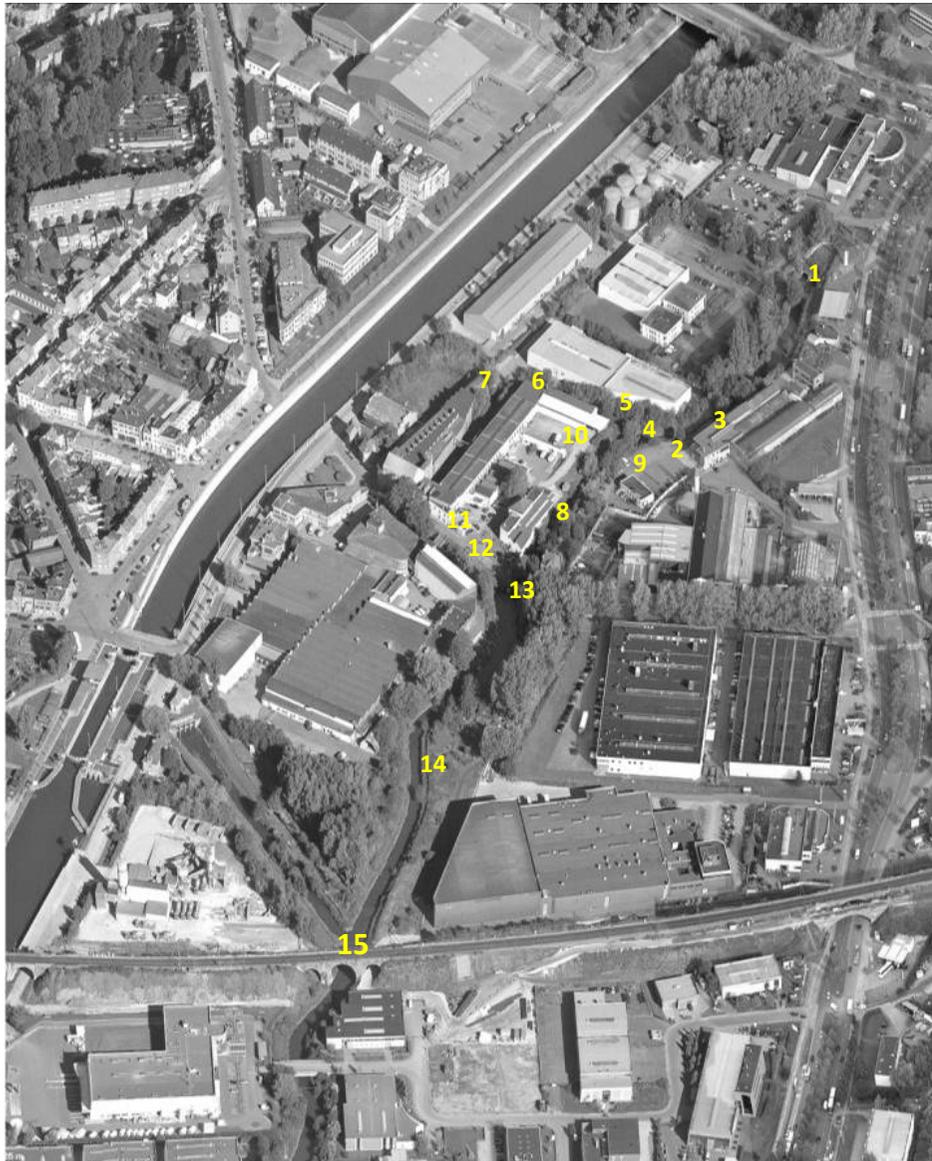
I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE



SEQUENCE 1C : CONNEXION PROMENADE VERTE



NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE

Analyse historique

Le caractère historique de la place est très marquant pour cette séquence.

Les bâtiments qui ont une grande valeur historique, paysagère, et éducative procurent une valeur ajoutée à cette section.



Localisation : Entre Le quai de Aa et le boulevard de l'Industrie, la voie ferrée et le boulevard Paepsem.

Périmètre : 6.6 ha

Caractéristiques :

- Caractère industriel – Zone d'intérêt historique.
- Senne canalisée – parcours historique.
- Berges verdoyantes.
- Connexion existante avec le canal.
- Connexion promenade verte.

⇒ **Un espace vert à fort potentiel récréatif**

Objectifs :

1. Préserver et étendre le cordon écologique.
2. Développer les circulations piétonnes et cyclables.
3. Créer un chemin didactique autour d'un patrimoine industriel.
4. Développer des aires de repos.
5. Développer des jardins potagers

Détail des aménagements envisagés :

Voir Fascicule A3 – Partie II : Esquisse d'intention

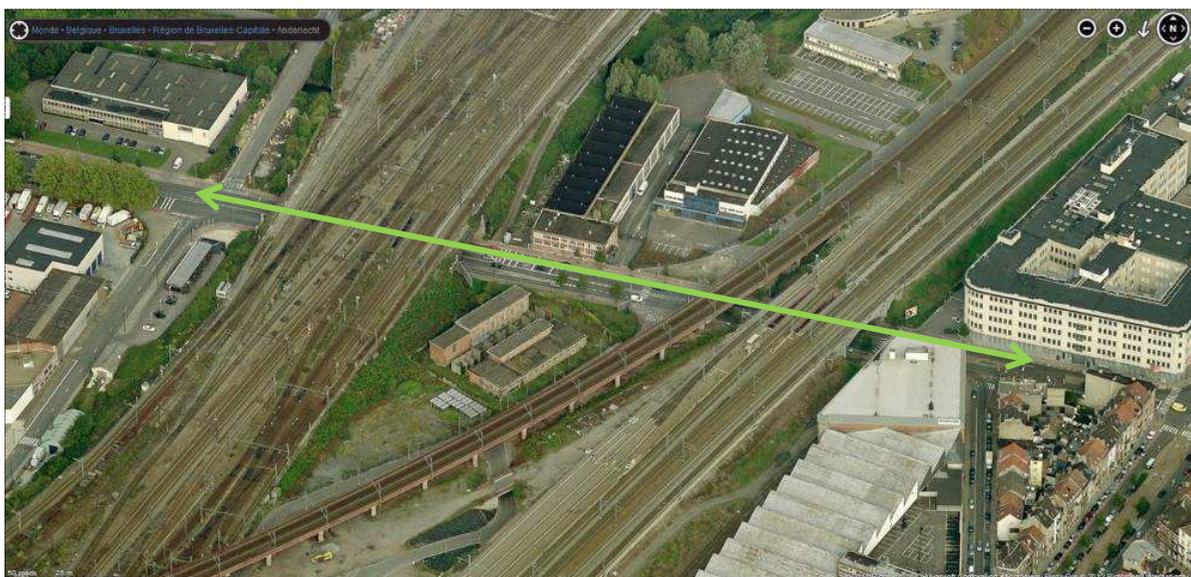
LES PONTS DE CHEMIN DE FER

Localisation : Boulevard Papsem / rue du Charroi.

Périmètre : 1.4 ha

Détail des aménagements envisagés

1. Intégrer ces ouvrages d'art à la continuité paysagère du maillage vert.
2. Mise en valeur d'un patrimoine.
3. Améliorer les aménagements pour piétons et cyclistes en vue de garantir sécurité et confort.



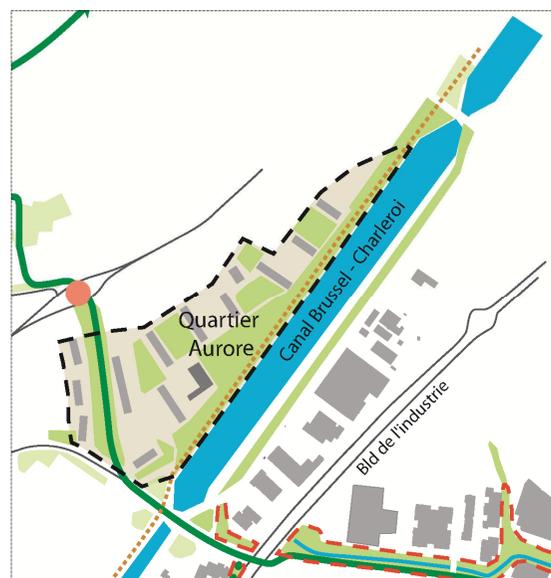
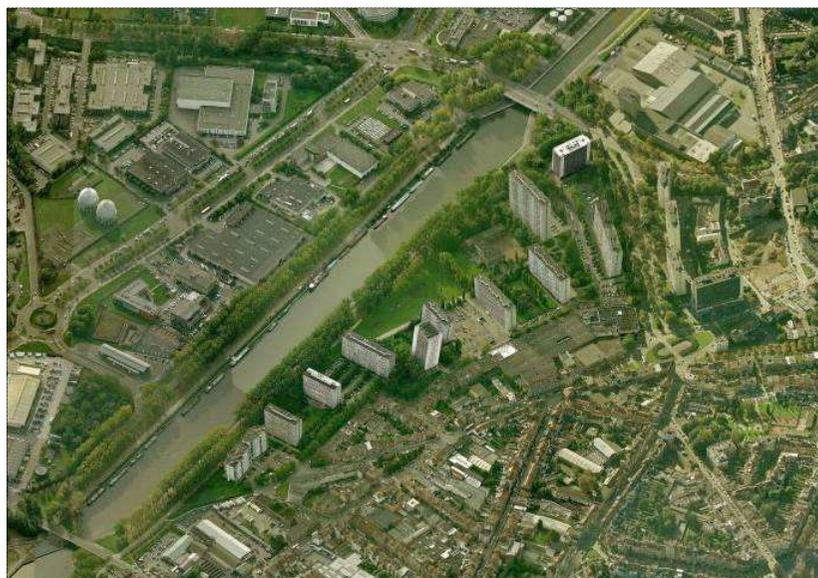
LE QUARTIER AURORE

Localisation : Quai de Biestebroeck / Chaussée de Mons

Périmètre : 12.2 ha

Détail des aménagements envisagés

1. Développer un parc ouvert sur le canal.
Développer un parc le long du canal et y intégrer les espaces interstitiels entre les immeubles de logements.
2. Requalification des espaces interstitiels.
3. Aménager et créer de nouvelles circulations au sein des espaces interstitiels de façon à réinvestir ces espaces verts fermés et peu qualifiés en les ouvrants vers le canal. (y intégrer des jardins potagers, aires de jeux et de repos)
4. Favoriser les circulations piétonnes et cyclables.
5. Préserver le patrimoine végétal.



NEDER-OVER- HEMBEEK

JARDIN DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS PANNENHUIS

I-28 BELGICA JACQUES BREL

PENTAGONE

SENNE



agora
ETUDES